MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°244

KI-TISSA

1er et 2 Février 2024

Proposé par

Torah-Box

Cette semaine, retrouvez les feuillets de Chabbath suivants :

Page

Le feuillet de la Communauté Sarcelles... 3

La Torah chez vous 5

Shalshelet News 7

Devinettes sur la Paracha 11

Boï Kala..... 12

Baït Neeman..... 14

Mayan Haim..... 22

Koidinov 26

La Daf de Chabat..... 27

Autour de la table du Shabbat..... 31

Bnei Shimshon..... 33

Les perles de la Paracha 35

Pa'had David 37

Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

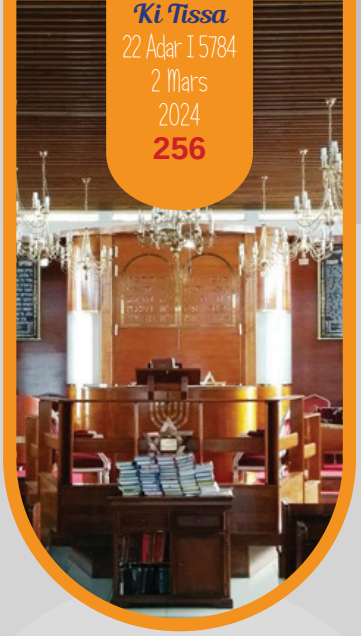

Dvar Torah

Ki Tissa

La *Paracha* de *Ki Tissa* débute par les dernières instructions données par D-ieu au sujet du *Michkane*. D-ieu ordonna à *Moché* de procéder à un recensement (*Tissa*, en hébreu) en prélevant une pièce d'argent d'un demi-sicle de tout homme adulte (*Ma'hatsit Hachekel*). Ces sommes serviront à l'achat des offrandes destinées à racheter les fautes du Peuple. *Hachem* expliqua ensuite à *Moché*; comment construire le bassin où les *Cohanim* se laveront les mains et les pieds avant d'entamer leur Service dans le *Michkane*, comment préparer l'huile d'onction et l'encens (*Kétoret*), et lui fait connaitre les deux artisans qui devront superviser la construction du Tabernacle – *Betsalel* et *Aholiav*. La Thora reprend alors le récit du Don de la Thora, qui s'était arrêté à la Paracha de *Michpatim*, et plonge brusquement dans l'épisode tragique du Veau d'Or. Puis intervient la réconciliation entre D-ieu et le Peuple, et la descente finale de *Moché* du *Mont Sinaï* avec les secondes Tables. Outre ces alternances soudaines entre l'extrême dépravation et la transcendance sublime, la Paracha de *Ki Tissa* semble ne pas être au bon endroit. La première partie – les dernières spécifications du Tabernacle – semblerait mieux placée dans Térouma ou *Tetsavé*. La seconde partie – l'épisode du Veau d'Or – devrait apparemment constituer la suite de *Michpatim*. De plus, si l'on avance quelque peu dans la lecture, on constate que les *Parachiyot* suivantes reviennent sur le sujet du *Michkane*, car elles en décrivent la construction effective. L'histoire du Veau d'Or se trouve donc retirée de sa place légitime et intercalée entre les instructions relatives au Tabernacle et sa construction. Pourquoi cela? Le nom de la Paracha, «*Tissa*», nous en offre un indice. Littéralement, il signifie «Tu élèves». Même si le sens commun est: «Fais le recensement des Hébreux», le sens littéral implique que le Peuple a été élevé à des hauteurs auxquelles il n'aurait pas accédé autrement. En d'autres termes, même après que le but de la création fut accompli par le don de la Torah (*Yitro* et *Michpatim*) et l'institution du Tabernacle (*Terouma* et *Tetsavé*), il existe toujours des niveaux plus élevés à atteindre. Cependant, une question épineuse se pose dans cette *Paracha*: Comment se fait-il que le Peuple, après avoir reçu la Thora à peine quarante jours plus tôt, ait commis la faute du Veau d'Or? Le *Talmud* (Avoda Zara 4a - Rachi) rapporte que les Enfants Israël étaient incapables de commettre d'eux-mêmes le péché du Veau d'or, car ils avaient maîtrisé leur Mauvais Penchant. En fait, le péché fut «*un décret du Roi, afin d'offrir une ouverture à l'ensemble des pénitents d'une communauté.*» Le paradoxe de la faute est que la *Téchouva* permet de forger un lien avec D-ieu plus solide qu'il ne l'était auparavant. Voilà pourquoi D-ieu orchestra l'incident du Veau d'Or. En descendant au plus bas possible, le Peuple pouvait alors être élevé aux plus hauts niveaux de la réconciliation. La révélation des Treize Attributs de la Miséricorde de D-ieu le montre clairement. Par eux, *Hachem* souligne le fait que Son alliance avec le Peuple Juif transcende leur relation contractuelle avec Lui, cette transcendance étant révélée par la *Téchouva*. Ceci explique pourquoi cette Paracha débute par le don du demi-sicle: l'argent finance les Sacrifices offerts au nom de la communauté, qui rachètent les fautes du Peuple. Les détails concernant le Tabernacle rapportés au début de la Paracha indiquent donc que son but est pleinement accompli dans le contexte de la *Téchouva*, le thème de *Ki Tissa*. C'est pourquoi toute cette Paracha est intercalée entre les instructions pour la construction du Tabernacle (*Terouma* et *Tetsavé*) et sa réalisation effective (*Vayakhel* et *Pekoudei*): son contenu fait bien partie des instructions pour construire le Tabernacle – il en est la dimension

«Pourquoi la Mitsva de donner un demi-Chékel fut-elle difficile à concevoir pour Moché?»

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nérot: 18h16

Motsaé Chabbat: 19h24

1) L'intention de base à avoir en récitant le verset "*Chéma Israël*" est double: d'une part, l'acceptation de la Royauté divine lorsque l'on dit: "*Hachem est notre D-ieu*"; et, d'autre part, la foi en l'unité de D-ieu, Lorsque l'on dit "*Hachem est Un*". (C'est la raison pour laquelle on mentionne deux fois le nom de D-ieu). Le terme *Chéma*, en hébreu, a lui-même une double signification: accepter et comprendre. Ainsi, l'explication du verset "*Chéma Israël*" est, en premier lieu, d'accepter qu'*Hachem* est notre D-ieu; on reçoit par-là Sa royauté sur soi, et on s'oblige à accomplir tous Ses commandements et préceptes. En second lieu, on croit en l'unité de D-ieu, et au fait que Lui seul a créé tous les mondes, sans aucune force associée.

2) Il ne faut pas s'attarder sur la lettre "*Aleph*" du mot "*E'had*", afin que cela ne s'entende pas "*E'had*" (en deux mots, qui signifie: "*où est l'Unique?*", à D-ieu ne plaise). Par contre, la prononciation de la lettre "*'Hèt*" doit être légèrement prolongée, le temps de penser que D-ieu est Roi dans les Cieux et sur la Terre (les sept compartiments du ciel et la terre font huit, soit la valeur numérique de la lettre "*'Hèt*"). Il faut aussi s'attarder sur la lettre "*Dalète*" du mot, en pensant que D-ieu est seul Maître dans les quatre directions du Monde (quatre, comme la valeur numérique de la lettre "*Dalète*"). L'intention principale reste toutefois celle d'accepter la royauté de D-ieu sur soi-même, de manière entière et complète.

3) Dans la mesure du possible, en disant le lettre "*Dalète*" on doit aussi penser être prêt à donner sa vie pour la sanctification du nom de D-ieu, en subissant les quatre modes d'exécutions (c'est-à-dire s'imaginer qu'on nous contraigne de pratiquer l'idolâtrie sous peine de lapidation, et qu'on préfère plutôt subir la peine de mort; idem pour la peine du bûcher, de la décapitation et de la strangulation). Le fait d'avoir cette intention est souhaitable et nous fait mériter un renouveau interne. Il ne faudra toutefois pas prolonger outre mesure la prononciation du "*Dalète*".

(D'après le Kitsour Choul'han Aroukh du Rav Ich Maslia'h)

לעילוי נשמת

Malka Soultana Gold Bat Florence Myriam • 'Hanina Bat Myriam Lumbrozo • Michaël Ben Léa Layani • Matslia'h Ben 'Hanna Touitou • Fradji Haï Ben Zouiza Guedj

profonde. Il est donc approprié qu'il suive la dimension première des instructions et précède la construction proprement dite. Ainsi, la leçon de *Ki Tissa* est vécue tous les jours de notre vie, nous ramenant constamment à l'objectif de la *Téchouva*, qui précédera, de manière immédiate, le dévoilement de la Délivrance messianique finale.

Collel

Le Récit du Chabbat

Un des grands *Tsaddikim* d'Erets Israël, *Rabbi Its'hak Michnkiz* avait l'habitude de s'isoler dans son grenier et de s'adonner à l'étude de la Thora. Il avait ordonné à son bedeau de ne jamais le déranger à ce moment-là pour quelle que raison que ce soit! Une fois par jour, il ouvrait lui-même sa porte afin de permettre à ses fidèles de rentrer converser avec lui et lui demander des conseils. Parmi les gens qui avaient l'habitude de venir lui rendre visite, se trouvaient deux négociants en bétail. Ils ne bougeaient pas le petit doigt sans lui demander conseil et bénédiction. Ils réussissaient ainsi dans toutes leurs entreprises! Une fois, une épidémie frappa le bétail. Les vaches, les taureaux tombaient comme des mouches. Des troupeaux entiers étaient décimés. Les deux négociants furent pris d'effroi! Qu'allaient devenir toutes leurs bêtes? Chaque minute, leur fortune diminuait. Ils s'empressèrent de se rendre chez le *Tsaddik* afin de lui demander des conseils. Mais ils ne purent voir le *Rav*, le bedeau ayant reçu l'ordre de ne jamais déranger le *Rav* sous aucun prétexte! Ils insistèrent et lui expliquèrent que les biens de nombreuses veuves et orphelins étaient investis dans leur commerce, et l'épidémie risquait de ruiner de nombreuses personnes. Le bedeau finit par céder et laissa les deux marchands monter au grenier... Le *Rav* était assis, couronné de ses *Téfillin* et de son *Talit*, plongé dans un sujet profond, lorsque tout à coup, il entendit du bruit et la porte s'ouvrit... Lorsque ses yeux virent les deux marchands, son visage changea brusquement d'expression et il faillit s'évanouir! Après quelques instants, il reprit ses esprits et se rassit sur sa chaise. Il reçut les deux hommes, répondit à leurs questions, et les bénit. Comme *Hachem* fait la volonté de ceux qui le craignent, l'épidémie s'arrêta! Après leur départ, le *Rav* appela son bedeau: «*Qu'as-tu donc fait? Ne t'avais-je pas dit de ne jamais faire rentrer personne lorsque j'étudie?*» Le bedeau s'excusa et lui expliqua qu'ils lui avaient dit que l'argent de veuves et d'orphelins allait être perdu, et qu'il pensait que c'était un cas de force majeure! Le *Rav* lui dit alors: «*Tu as bien fait, toutefois, je dois t'expliquer pour quelle raison je ne veux pas que tu me déranges: lorsque j'étudie, je suis dans un monde qui n'est que lumière et splendeur divine. Un monde entièrement spirituel, dans lequel je me dégage complètement de la matérialité. Et je dois donc me préparer pour redescendre dix niveaux en arrière afin de revenir dans le monde matériel et d'être capable de recevoir des gens qui se trouvent la plupart du temps dans ce monde matériel. Lorsque la porte s'est ouverte, j'ai failli m'évanouir! Je voyais devant moi deux taureaux habillés avec des vêtements d'hommes! Lorsque je me suis ressaisi, j'ai compris: Comment des taureaux peuvent-ils monter sur une échelle?*»

Réponses

Il est écrit: «*L'Éternel parla à Moché en ces termes*: «...*Chacun* [des Enfants d'Israël] *paiera au Seigneur le rachat de sa personne... **Voici ce qu'ils donneront** זֶה יִתְּנוּ* (*Zé Itténou*), *tous ceux qui seront compris dans le dénombrement: un demi-Chékel…*» (Chémot 30, 11-13). **Rachi** explique: «*Il lui a montré comme la forme d'une monnaie de feu, d'un poids d'un demi-Chékel, et Il lui a dit: 'Comme "ceci" –* זֶה יִתְּנוּ (*Zé Itténou*) *–ils donneront!*» Les *Béné Israël* étaient passibles de mort à cause de la faute du «*Veau d'Or*», aussi le Saint béni soit-Il a-t-il demandé que chacun donne le rachat de sa vie lors du dénombrement. Cette injonction d'*Hachem* laissa *Moché* perplexe, car celle-ci lui semblait difficile comprendre [à ce propos, rapportons l'enseignement de **Rabbénou Be'hayé** (***Béaalotékha***): «*Les Sages ont expliqué que quatre choses furent difficiles à concevoir pour Moché jusqu'à ce que Hachem ait eu besoin de les lui montrer du doigt. Ce sont: la Ménora* מנורה (*Ménora*), les Sacrifices קרבן (*Korban*) le Chekel שקל (*Chékel*) et le renouvellement de la Lune הירח (*Hayaréa'h*) On retrouve dans les initiales de ces quatre éléments le mot מקשה *Mikcha* («tout d'une pièce») [qui dérive de קשה (*Kaché*) – difficile, car la confection de la *Ménora* était ***difficile*** נִתְקַשָּׁה (*Nitkacha*) pour *Moché*»]. En effet, le don du demi-*Chékel* devait effectuer l'expiation du plus grave des péchés, le péché du «Veau d'Or». Comment un simple demi-*Chékel* peut-il expier un flagrant péché d'idolâtrie? Se demanda *Moché* [voir **Tosfot 'Houlin 42a**]. L'explication réside dans le fait que la *Mitsva* du demi-*Chékel* introduit une notion très élevée de *Tsédaka*. Nos Sages nous enseignent que «*le Saint béni soit-Il fit sortir, de sous le Trône de Sa gloire, une pièce de feu*» qu'il montra à *Moché*, lui indiquant ainsi ce que les *Béné Israël* devaient donner [**Talmud Yérouchalmi Chekalim 1, 3**]. Aussi, le fondement du demi-*Chékel* réside-t-il dans le fait qu'il doit être de feu. La nature du feu est de toujours s'étirer vers le haut Le feu n'a ni formes définies ni poids. Il doit en être de même lorsqu'il s'agit de donner la *Tsédaka*. Cet acte doit être accompli avec le 'feu', avec ferveur, sans retenue, sans en rechercher de justification. Lorsque l'on accomplit la *Mitsva* de la sorte on est alors en mesure de donner de manière inconditionnelle, sans attendre les moments où l'on est obligé de donner, sans attendre que l'on vienne nous solliciter. Un Juif qui est animé d'un tel feu, qui va a la recherche du moindre nécessiteux, accomplit alors cette *Mitsva* qui atteint alors un niveau plus haut encore que celui du don de la Thora, accédant ainsi au «rachat de son âme» [**Likouté Si'hot**]

La perle du Chabbath

La Paracha de *Ki Tissa* relate l'épisode du «Veau d'Or». Différentes raisons ont conduit à une telle faute, parmi lesquelles: **1) Rachi** explique (Chémot 32, 1): «*Lorsque Moché était monté sur la montagne, il leur avait annoncé: 'Je serai de retour après quarante jours, dans les six premières heures.' Mais ils croyaient, eux, que le jour de son ascension faisait partie du décompte. Or, il avait parlé, lui, de jours complets, à savoir quarante jours avec les nuits qui les précédaient. La nuit qui a précédé le jour où il est monté, à savoir le 7 Sivan, n'en faisait pas partie, de sorte que le quarantième tombait le 17 Tamouz. Le 16 est venu le Satan qui a jeté la confusion dans le Monde. Il lui a donné l'apparence de ténèbres, d'obscurité, de brume et de désordre, de sorte qu'ils se sont dit: 'Moché est sûrement mort, pour que le Monde soit ainsi déréglé!' Il leur a alors annoncé: 'Moché est mort, puisque six heures se sont écoulées et qu'il n'est pas arrivé…'*». Suite à la disparition prolongée de *Moché*, les *Béné Israël* cherchèrent à remplacer leur Maître par un «*agent intermédiaire entre D-ieu et le Peuple*» [**Ibn Ezra**]. Leur péché ne consistait donc pas en un acte d'idolâtrie, mais en la violation de la défense de שתוף (*Chitouf* – association de D-ieu avec un autre agent). L'intention demeurait néanmoins d'ériger cette «force intermédiaire» en l'honneur de l'Eternel [voir **Or Ha'haïm**]. Le **Rav Abravanel** écrit au sujet de la faute du Veau d'Or: «*Leur péché était d'avoir confectionné une image qui leur était défendue et d'avoir attribué un pouvoir divin à la forme qu'ils avaient érigé de leurs mains et sans l'ordre de D-ieu…*» **2)** Lorsque *Moché* réprimanda le Peuple Juif à la fin de sa vie, il mentionna le lieu (fictif) de «*Di Zahav*» («en or»). **Rachi** explique que ce terme rappelle la quantité excessive d'or avec laquelle sont sortis les *Béné Israël*. *Moché* les a réprimandés (de manière allusive avec l'expression «*Di Zahav*») à cause du «Veau d'Or» **qu'ils avaient fabriqué par surabondance de l'or** («*Zahav*») **en leur possession**, comme il est écrit: «*Je leur ai donné beaucoup d'argent, et de l'or ils en ont fait un Ba'al* (idole)» (Osée 2, 10) [voir **Berakhoth 32a**]. Pourtant, Si Israël est sorti avec autant d'or, c'est en compensation de l'esclavage que leur ont fait subir les Egyptiens. Dans ce cas, comment expliquer que cet or ait contribué à la fabrication du «Veau d'Or»? Le verset cité répond à la question: «*Je leur ai donné **beaucoup** d'argent*», c'est-à-dire, ***plus*** que la part de richesse correspondant à leur labeur. En effet, ce surplus d'or et d'argent coïncidait avec la part du «*Erev Rav*» qui le concernant, ne connut pas l'esclavage. Aussi, c'est à partir de cet excédent, que la faute fut commise: «*et de l'or ils en ont fait un Ba'al*» [**Rabbi Pintsa de Pilets**]. **3)** *Rabbi Yéhochoua Ben Lévi* déclare: «***La confection du Veau d'Or par les Béné Israël n'a eu lieu que pour nous encourager à faire Téchouva*** ('*ouvrir la bouche aux repentants*'), *comme il est dit* (après le don des Dix Commandements): *'Ah! S'ils pouvaient toujours conserver ce même cœur pour Me craindre et accomplir Mes Commandements'* (Dévarim 5, 26)… *David n'était pas apte à commettre la faute avec BatShéva…Et aussi Israël n'était pas apte à commettre le crime* (du Veau d'Or)…*Pourquoi alors les ont-ils commis? Pour le bénéfice des pécheurs. S'il se trouve qu'une Communauté faute, on pourra dire à ses membres qu'ils peuvent faire Téchouva, comme l'ont fait les hommes de la génération du désert* (à propos de la faute du Veau d'Or). *De même, si un individu faute, on lui dira qu'il aille se repentir, comme l'a fait David*» [**Ovada Zara 4b**]. **Rachi** explique que la faute du «Veau d'Or» fut un **Décret du Roi** qui força le *Yetser Hara* à les dominer, afin de créer une ouverture pour les pénitents à venir. Il se pourrait que le pécheur se dise que la *Téchouva* n'est pas possible. L'épisode du Veau d'Or est là pour attester le contraire: D-ieu accepte la *Téchouva* de tous, même de celui qui a commis l'odieux péché du Veau d'Or. L'effet de la *Téchouva* est si grand qu'il permet à l'homme d'atteindre une dimension que le Juste, lui-même, ne pourrait atteindre. Aussi, «*D-ieu décréta le Veau d'Or*» pour que les Juifs qui avaient vécu l'événement du Don de la Thora – qui les transforma en Justes – puissent connaître l'expérience de la *Téchouva*. C'est cela qui permit au Mauvais Penchant de prendre le dessus un instant; les *Béné Israël* purent alors éprouver l'extraordinaire élévation apportée par la *Téchouva*.

PARACHA KI TISSA
LA PATIENCE .VERTU CARDINALE

QUAND LE PEUPLE CRUT QUE MOÏSE ÉTAIT EN RETARD !

Je me souviens que dans ma jeunesse , lorsqu'on voulait inviter quelqu'un à un peu de patience, on lui disait en Judéo-arabe « Si les juifs avaient un peu attendu, ils n'auraient pas adoré le Veau d'Or ». En fait ce dicton était inspiré du récit de la Torah relatant l'incident du Veau d'Or au chapitre 32 de l'Exode : « Voyant que Moïse tardait à descendre de la montagne, le peuple s'attroupa autour d'Aaron et lui dit : Allons ! fais-nous un dieu qui marche à notre tête puisque celui-ci Moïse, l'homme qui nous a fait sortir du pays d'Égypte, nous ne savons pas ce qu'il est devenu ! »

Le peuple se plaignait à tort en disant « Tant que Moïse était un homme comme les autres, vivant au milieu de nous et s'occupant de nous, tout allait bien ; mais maintenant qu'il est monté sur la montagne et qu'il ne pense pas à en descendre, il se considère donc placé bien plus haut que nous et nous n'avons plus de chef qui puisse nous conseiller et nous guider ».

Une erreur de calcul est à l'origine du Veau d'Or : selon le calcul des enfants d'Israël, Moïse devait revenir au bout de 40 jours à midi ; en effet, c'est ce que Moïse avait prévu , à la différence que les 40 jours se terminaient le 17 Tammouz et non le 16.

LA FORCE DE CARACTÈRE DES FEMMES

Assailli par le peuple vociférant et menaçant, Aaron dut décider rapidement de la solution à adopter : céder au peuple ou bien essayer de calmer son impatience. Aaron choisit la seconde solution en demandant aux hommes de lui apporter les bijoux de leurs femmes et de leurs enfants, pensant que ceux-ci ne les donneraient pas si aisément. Et effectivement les femmes refusèrent de donner leurs bijoux, par amour pour Dieu, afin de ne pas permettre la confection du Veau d'Or. Mais le désir des hommes de confectionner une idole était si pressant qu'ils n'hésitèrent pas à apporter leurs propres bijoux et à faire pression sur Aaron.

D'où la réflexion de l'Ecclésiaste :« Parmi tous ceux qui ont adoré le Veau d'Or je n'ai pas trouvé une seule femme » Ce n'est pas la première fois que les femmes ont montré leur attachement à l'Éternel et leur force de caractère exceptionnelle !

TRANSMISSION ET JUGEMENT : PATIENCE ET AMOUR

Dans la paracha *Michpatim*, Dieu ordonne à Moïse en disant : *ve-éllé hamichpatim*, « Celles-ci sont les ordonnances que tu placeras devant eux ». Rachi s'empresse d'expliquer : « Le Saint béni soit-Il dit à Moïse : ne t'imagines pas qu'il suffit de leur enseigner un chapitre ou une loi deux ou trois fois jusqu'à ce qu'ils les connaissent dans leur mot à mot, sans devoir t'astreindre à leur en faire comprendre les raisons et la signification ! Voilà pourquoi il est écrit : « que tu placeras devant eux » c'est-à-dire comme une table dressée prête pour celui qui s'installe pour y manger ».

Cette recommandation est valable dans l'enseignement en général. C'est pourquoi il est écrit *vélo hakabdane melamed*, « celui qui est irritable et impatient ne peut pas enseigner » (Pirqé Avot 2,6). Pour être un bon enseignant il faut beaucoup de patience et surtout beaucoup d'amour pour celui à qui l'on transmet l'enseignement.

D'ailleurs, dès la première Michna où il est question de la méthode de transmission de la Loi orale, les membres de la Grande Synagogue avaient trois principes qu'ils diffusaient : « soyez circonspects dans vos jugements, formez beaucoup d'élèves et mettez des barrières autour de la Loi ».

« Soyez circonspects dans vos jugements » : cette recommandation s'adresse plus particulièrement aux juges qui doivent peser mûrement leurs décisions et se garder d'émettre des verdicts précipités. Mais , en vérité, elle s'adresse aussi à toute personne qui se trouve devant un problème important.

LE TEMPS DE LA CRÉATION

Nos sages font remarquer que Dieu a créé le monde en six jours alors qu'il aurait pu le faire en un seul jour, et même en un seul instant ; à son exemple nous devons savoir que les choses importantes ne s'obtiennent pas immédiatement, que la Torah ne s'apprend pas en un jour et que toute mitsva de la Torah nécessite une préparation dans le temps ou dans l'espace : la prière en est un exemple. La michna du traité Berakhot nous rapporte en effet que les hommes pieux d'alors prenaient une heure pour se préparer et se mettre en condition avant de s'adonner à l'exercice de la prière ; il en est de même du Chabbat : « Celui qui prépare le Chabbat, mangera le Chabbat », et certaines personnes commencent en effet les préparatifs du Chabbat dès le mercredi.

SAVOIR PROFITER DU TEMPS PRÉSENT

Le plus beau cadeau que Dieu ait donné à Israël, le Chabbat, a inspiré les nations pour fixer un jour de repos par semaine. Dans la paracha Ki Tissa, l'institution du Chabbat fait suite à la construction du Tabernacle par Betsalel, tandis que dans la paracha *Vayaqhel*, elle précède et conditionne la construction du sanctuaire : la sainteté du Chabbat est donc au-dessus de celle du Tabernacle dont la construction et l'existence dépendent de l'intégrité du peuple d'Israël, alors que Chabbat est une création divine, accordée sans réserve et à tout jamais, expression de l'amour de Dieu pour son peuple. C'est l'un des dons les plus précieux qui ne pourra jamais lui être ravi (Rabbi Miller). Le Chabbat est une institution spécifique accordée par Dieu au seul peuple d'Israël : ce jour-là est sanctifié et tout travail est interdit y compris celui de préparer sa nourriture. Par travail, il faut entendre toute œuvre créatrice comme celle nécessaire pour la confection de tous les objets du sanctuaire, référence qui servit à déterminer les 39 travaux interdits le Chabbat. Il est juste de parler du parfum du Chabbat par le fait de s'y préparer par les soins corporels, des habits plus beaux que l'habitude et des mets arrosés de bon vin : le Chabbat se déploie ainsi dans une ambiance de sérénité. Un bon observateur remarque que tout est auréolé de sainteté, de lumière et de joies indicibles. Il est vrai que le Chabbat a été spécifiquement donné aux enfants d'Israël mais aussi que les nations se sont inspirées du Chabbat pour fixer un jour de repos par semaine. Le Chabbat est donc lié à la notion de patience : en effet, arrivé le vendredi soir on doit considérer que tout son travail est achevé et que toute tâche à venir peut attendre ; on ne doit même pas faire des projets pour le lendemain, libérant ainsi l'esprit de toute contrainte en attribuant à l'individu sa dignité d'homme libre, uniquement préoccupé par le bonheur de ressentir la sainteté divine au niveau des activités nécessaires ce jour-là .

UN BON CŒUR.

Rabbi Yohanan dit un jour à ses disciples , il en avait cinq: « Pouvez-vous me dire quelle est la qualité la plus désirable que l'homme doit rechercher dans la vie. L'un répondit : un bon œil ; le suivant un ami sincère., le troisième un bon voisin , le quatrième, la prévoyance et le dernier un bon cœur. Rabbi Yohanan dit : je préfère l'opinion de Rabbi Eléazar , car un bon cœur contient toutes ces vertus.

Rabbénou Yona donne l'explication suivante en disant qu'en vérité celui qui a un bon cœur est un homme qui a de la patience et qui considère toutes les situations avec tranquillité d'esprit et apaisement, sachant que la solution viendra. Juger autrui avec indulgence : avoir un bon cœur, c'est être serein capable de patienter et de voir venir.

UN TEMPS POUR COURIR

Alors que nous venons de de consacrer tout un développement à la patience, à la pondération et à la réflexion, Ben Azzaï nous rappelle dans la Michna des *Pirqé Avot* (4, 2) « qu'il faut courir au-devant de la moindre Mitsva même celle de peu d'importance et fuir le vice et la faute, car une bonne œuvre conduit à une autre et un vice précède un autre. La rétribution d'un commandement est d'avoir la possibilité d'accomplir un autre commandement, alors que la transgression conduit une autre transgression. Cette attitude d'empressement est à mettre en pratique aussi lorsqu'on détient la bonne solution d'un problème. Celui qui agit ainsi reçoit une grande récompense de la part de l'Éternel. Mais profite déjà du bonheur de l'instant paisible et la tâche accomplie !

© Graphik'Al 07 81 36 67 85

SHALSHELET NEWS

בס"ד
Chabbat
Ki Tissa
22 Adar 1 5784
2 Mars 2024

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17 : 01	18 : 15
Paris	18 : 16	19 : 24
Marseille	18 : 10	19 : 12
Lyon	18 : 09	19 : 14
Strasbourg	17 : 55	19 : 02

N° 377

La Parole du Rav Brand

« Des jours de michté vesim'ha/festin et joie, oumichloa'h manot ich lerééhou/et l'envoi de portions l'un à son prochain, oumatanot laévyonim/et de dons aux indigents [...] ces jours nizkarim/seront rappelés [par la lecture de la Meguila] » (Esther 9,22-28).

Ici sont mentionnées les quatre mitsvot de Pourim : la lecture de la Meguila, le repas, les dons aux pauvres et les michloa'h manot/des plats prêts à être consommés sur le champ. Les trois premières mitsvot se retrouvent pratiquement à chaque fête : on lit un passage rapportant la fête dans la Torah, on mange un repas festif, et il est fortement recommandé d'inviter des indigents (Dévarim 16,11 ; 16,14 ; Rambam, Yom Tov, 6,18). Mais concernant l'envoi de plats prêts à manger pendant les jours de Yom Tov, ce n'est demandé que pour ceux qui n'ont rien préparé (Néhémia 8,10). Or, durant Pourim, la mitsva de michloa'h manot vaut autant pour l'envoi à un riche qu'à un pauvre, et même s'il a préparé. Pourquoi Pourim fait-elle exception ?

En fait, avant qu'Esther ne se rende chez son mari pour l'implorer d'annuler le décret, elle avait demandé à Mordékhaï de déclarer trois jours de jeûne. Elle dit : «Va! Et réunis tous les juifs à Chouchan et jeûnez pour moi trois jours et trois nuits » (Esther 4,15). Pourquoi fallait-il qu'ils se « réunissent » ? Sans doute pour prier ensemble. Mais les mots « réunissez-vous » précèdent le mot : jeûner ? Peut-être cette réunion est-elle aussi à comprendre au sens figuré. Dans ses diatribes, Haman décrit les juifs comme un peuple mefouzar oumeforad/éparpillé et divisé (Esther 3,8). « Eparpillé » signifie qu'ils n'habitaient pas ensemble, mais chacun seul, entouré de non-juifs. Et « divisé » veut dire que la paix ne régnait pas entre eux. Haman voulait faire comprendre au roi qu'à cause de ces deux stigmates, les juifs ne sauraient pas se défendre. Esther ordonna à Mordékhaï qu'il demande aux juifs de s'unir pendant ces trois jours : que chacun se soucie de son prochain et de son voisin quant à son bien-être, et particulièrement durant ce jeûne si long !

Ainsi à la fin de ces trois jours, lorsqu'ils purent casser le jeûne, beaucoup se trouvaient sans doute couchés au lit, et exténués par une fatigue extrême. Mais en cherchant avec leurs dernières forces de quoi manger et boire, ils se rappelèrent l'ordre de Mordékhaï, à savoir de se soucier de son prochain : « Peut être mon voisin est-il encore plus affamé et faible que moi ? » Et il prenait un plat et le lui apportait ! Puisqu'ils avaient accepté cette solidarité au début du jeûne, bien qu'ils ne l'eussent pas encore mise en pratique, D-ieu leur fit entendre le troisième jour une bonne nouvelle (voir Daniel, 10,12) : en conduisant Mordékhaï sur le cheval du roi, Haman criait à tue-tête : « Voici ce qui sera fait à l'homme que le roi cherche à honorer » (Esther 6,11). Les juifs retrouvèrent alors le moral et pensèrent : « Nos prières et bonnes actions ont influencé D.ieu de nous prendre en pitié. Ce sont sans doute aussi celles de mon voisin, il est donc de mon devoir de lui apporter un présent ! » Ce sont en effet leurs prières et leur souci pour autrui qui ont provoqué le sauvetage miraculeux. Comme souvenir et comme source d'inspiration, les sages ont alors instauré que chaque juif envoie le jour de Pourim des michloa'h manot à d'autres juifs, qu'ils soient riches ou pauvres, proches ou éloignés.

De nos jours aussi, la solidarité, entre voisins ou entre tous les juifs tout court est un bouclier robuste devant les railleries et agressions des adeptes de Haman & fils.

Rav Yehiel Brand

Pour aller plus loin...

1) Le traité Kétouvot (50) enseigne: « On ne doit pas donner plus d'un cinquième de ses biens aux pauvres ». Où trouvons-nous une allusion à cette règle dans notre Paracha ?

2) Quel enseignement capital pourrait nous apprendre la Torah en juxtaposant le passage de la Mitsva du don du demi shékel qu'on se doit d'honorer (30-13 à 16), au passage traitant du Kiyor (30-17 à 21) ?

3) Il est écrit (31-16) : «Véchamérou Béné Israël ète hachabat ... bérite olame » puis (31-17) : « béni ouveine Béné Israël ote hi léolame ».

On constate que le terme «olame» composant le passouk 16, est écrit avec vav, alors que le mot « léolame » composant le passouk 17, est écrit sans vav. Que nous enseigne cette différence ?

4) Il est écrit (34-26) : « lo tévachel guédi ba'halev imo », et juste après (34-27) : « Vayomer Hachem el Moché : "kétov lékha ète hadévarim" ... karati itékha bérite véète Israël ». Que nous enseigne la juxtaposition de ces versets ?

5) Il est écrit (34-10) : « Vayomer: Hiné anokhi korète bérite négued kol amékha, éèssé niflaote acher lo nivréou ».

À quel événement prodigieux fait allusion Hachem à travers les termes : « éèssé niflaote acher lo nivréou » ?

Yaacov Guetta

De La Torah Aux Prophètes

La Paracha nous décrit la faute du veau d'or. Moché Rabbénou, à sa descente du Har Sinaï, va réprimander le peuple ; il détruisit le veau d'or, fit exécuter les coupables et exhorta les juifs à faire téchouva. Dans la Haftara, le prophète Eliahou fit également face à tout le peuple au Har Carmel. Il incita les Bné Israël à faire téchouva, ainsi qu'à punir de mort les prêtres de Baal. Elle correspond pour les Ashkenazim, à la quasi-totalité du chapitre 18 du 1er livre des Rois (les sépharadim commencent au verset 20).

Sous le règne du roi A'hav, le royaume d'Israël s'adonnait à l'idolâtrie. Protégés par Izével (la femme de ce dernier), les prêtres de Baal et de Achéra imposaient leur culte étranger aux juifs. Le roi s'était permis de se moquer devant le prophète Eliahou des malédictions écrites dans la Torah qui ne s'accomplissaient pas malgré l'idolâtrie qui régnait dans tout le Royaume. Eliahou décréta alors une longue famine. Au début de notre haftara, nous sommes déjà à la 3ème année et elle avait atteint son paroxysme. Hachem va décider de mettre fin à cette famine, par pitié pour Son peuple. Eliahou va d'abord aller à la rencontre du prophète Ovadia, qui est aussi l'intendant du Roi A'hav, et lui ordonne de faire venir le roi. Celui-ci se présente à Eliahou qui lui demande de rassembler tous les faux prophètes du pays sur le Mont Carmel et ce, en présence de tout le peuple. Le prophète s'adresse à l'assistance : « jusqu'à quand balancerez-vous entre 2 attitudes ? ». Pour convaincre les Bné Israël à revenir vers Hachem, il lance un défi aux faux prophètes, leur proposant d'offrir un taureau à Baal leur divinité. Il faudra le dépecer puis le placer sur une pile de bois, mais sans y mettre le feu. Lui aussi fera de même, avec un autre taureau. Le D-ieu qui répondra en envoyant le feu sera le vrai D-ieu. Les 450 prêtres de Baal se mirent à crier depuis le matin jusqu'à midi, mais aucune réponse n'arriva. Eliahou appela alors tout le peuple. Il construisit un autel avec 12 pierres, selon le nombre de tribus puis creusa une énorme tranchée autour. Il arrangea le bois, y plaça le taureau en demandant à ses élèves de verser de l'eau sur l'autel et dans le fossé. Alors un feu descendit du ciel et consuma le sacrifice, le bois, les pierres et toute l'eau. Tous les juifs assemblés, tombèrent sur leur face et s'écrièrent « Hachem est le vrai D-ieu, Hachem est le vrai D-ieu ! ».

Pour *dédicacer un numéro :*
Shalshelet.news @gmail.com

Ce feuillet est offert Léïlouy Nichmat Itshak ben Aziza

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Halakha de la Semaine

Les femmes sont-elles astreintes à la Havdala?

La Guémara **Pssa'him 54a** nous enseigne que malgré le fait que Rabbi s'était déjà acquitté de la bénédiction de Boré Méoré Haech à la sortie de Chabbat, il la récitait de nouveau chez lui afin d'acquitter les membres de sa famille. **On en déduit donc que les femmes sont astreintes d'accomplir la Mitsva de la Havdala** *[Ritba "Veaf Al Pi"]*, **qui est d'ordre Toraïque selon la majorité des Richonim** *[Rambam 29,1; Smag 69; 'Hinoukh 31.]*
Et ainsi rapporte le Ch. Aroukh (296,8) en tant qu'avis principal que la femme est astreinte à la Havdala au même titre que le Kidouch. (Plus que cela, le *Ben Ich Haï Vayétsé ot 22 écrit qu'il serait même préférable pour la femme de faire la Havdala seule....).*

C'est pourquoi, dans le cas où le mari est absent (ou bien qu'il a déjà récité/écouté la havdala en pensant à s'acquitter), **Il incombera à la femme de réciter la Havdala**. Toutefois, dans le cas où la femme ne sait pas lire, son mari pourra la réciter de nouveau afin de l'acquitter *[Mahazik Braha 296,7; Or Letsion 22,3 (à l'encontre du Caf Ha'hayime ot 54/55). Voir aussi le Ch.Ch.K 58 note 77 qu'une femme peut acquitter son mari s'il est malade, car même pour le Rama, il ne s'agirait que d'une Houmra de craindre le Or'hot 'Hayime (Voir Rabi Akiva Eiguer sur le Ch.A 489,9)].*

Aussi, il est à noter que les femmes pourront réciter la bénédiction de Méoré Haèch ainsi qu'il en ressort de la guemara citée plus haut *[Yebia Omer 4,24 ot 9 ; Igrot Moché H.M T.2 Siman 47,2 ; Tsits Eliezer 14,43 qui conclut qu'il s'agit d'une erreur d'omettre cette bénédiction et explique le Beour Halakha différemment de ce qui en ressort d'une 1ère lecture, et ainsi écrit le Techouvot Vehanhagot 1,266].*

Il convient de préciser que lorsque la femme récite la Havdala, elle fera attention à boire la quantité de vin ou jus de raisin requise (à savoir plus de 4cl). En effet, le fait que certaines femmes s'abstiennent de boire le vin de la havdala n'est qu'une coutume qui s'est développée Al Pi Kabala sous influence du Chla, et il est évident que cela ne pourrait pas contrecarrer la Halakha *[Aroukh Hachoul'han 296,5 ; Voir d'ailleurs le Leket Yosher p.57 qui rapporte que le Troumat Hadechene donnait à boire le vin de la Havdala à sa femme (et ainsi était surement la coutume à l'origine, ainsi qu'il en ressort des écrits du Rav A.Worms (élève du Chaagat Aryé) dans son Méoré Or (T.3 Chabbat p.109,b) que cette coutume s'est probablement répandue chez ceux qui craignaient le Or'hot 'Hayime (qui a d'ailleurs par la suite créé toutes sortes de superstitions autour des femmes désirant s'astreindre à la Havdala, au même titre que l'homme)].*

David Cohen

Aire de Jeu

Jeu de mots : Si les gendarmes n'ont pas de ride, c'est parce qu'ils ont la police.

Devinettes

1) Quel était le nom de l'encens qui n'avait pas une bonne odeur ? (Rachi, 30-34)
2) Qui était Le bras droit de Betsalel? (31-6)
3) Mon petit-fils a pris une part active à l'édification du Michkan. Qui suis-je? (31-2)
4) A combien de «Log» équivaut une "ine"? (Rachi, 30-24)
5) Comment la Torah qualifie-t-elle quelque chose d'important ? (Rachi, 30-23)

Réponses aux questions

1) Il est écrit (30-15) : « héachir lo yarbé » ("le riche n'augmentera pas plus" que le don d'un demi shékel). Les Taamim rattachés à cette expression sont : "Mouna'h révi'i (raviya) signifiant : «laisser quatre» en araméen. Autrement dit : Même si "quelqu'un est riche" ("héachir"), "il ne donnera pas plus" ("lo yarbé") qu'un cinquième de ses biens, et laissera donc les quatre autres parts en sa possession. (Kéhilat Yits'hak, Divrei Eliahou).

2) De la même manière qu'un Kiyor de cuivre, dont les robinets seraient fermés, entraînerait la mort des Cohanim (si ces derniers exerçaient leur avoda sans se laver les mains et les pieds), ainsi en serait-il de même pour un "ciel de cuivre" (voir Ki Tavo 28-23) annonçant pourtant la pluie, dont les cataractes sont fermées à cause des "Poskei tsédaka" n'ayant malheureusement pas honoré leur promesse de don (voir traité Taanite 8), qui entraînerait alors à plus ou moins long terme la mort de tout un peuple. (Baal Hatourim)

3) Rav Houna enseigne (Chabat 69) : « Si quelqu'un marche dans le désert et ne sait pas quand tombe Chabat, il comptera 6 jours (à partir du jour où il s'est rendu compte de son défaut de connaissance ; y compris ce jour-là) et observera ensuite un jour au titre de Chabat.
Remez Ladavar : le terme " léolame " étant sans vav pourrait se lire « léélème » ("caché") et faire allusion au cas où : « néèlame miméno yom Chabat » (« est caché de lui le jour du Chabat », autrement dit : Il ne sait pas quand tombe Chabat). C'est alors qu'il comptera 6 jours de 'Hol, et observera ensuite un jour en tant que Chabat (à l'instar du mot « olame » qui est écrit "malé vav", ce jour qu'il considère comme Chabat sera également « malé » (plein, rempli complètement) de la kédoucha d'un Chabat classique constituant une alliance éternelle ("bérite olame") avec Hachem.
("Aline Litroufa" au nom du "Kol Eliahou" du Gaon de Vilna)

4) Du fait que les anges transgressèrent l'interdit de consommer "bassar vé'halav" lors de leur passage chez Avraham Avinou, ces derniers perdirent le mérite de recevoir la Torah.
Remez Ladavar : Hachem déclara à Moché : «Kétov lékha ("écris pour toi", "pour ton profit et pour ton bien") ète hadévarim haélé» ("ces faits relatant le passage des anges chez Abraham", lors duquel ces derniers transgressèrent l'interdit de : « lo tévachel guédi ba'halev imo »), car c'est en conséquence de cette transgression des Malakhim que : « karati itékha bérite » : " J'ai contracté avec toi et les Béné Israël " (et non avec les anges) Mon alliance : Celle du don de la Torah ! ("Kissé Ra'hamim" - Cohen" du Rav Kalfani Hacohen Zatsal, Sefer imprimé à Djerba en 1919).

5) Hachem fait allusion au moment où Il ouvrit miraculeusement les entrailles de la terre afin d'engloutir Datan et Aviram s'étant alliés à Kora'h lors de la ma'hloket que ce dernier mena contre Moché et Aaron. (Sefer "Hamaassik Léovdé Hachem" de Rabbi Avraham, le fils du Rambam).

Enigmes

Enigme 1 : J'ai quelque chose dans ma poche pourtant je n'ai rien dans ma poche. Qu'ai-je dans ma poche ?

Enigme 2 : J'ai fait ma téfila à l'heure, malgré tout, je dois recommencer, car ma téfila n'était pas valable pourquoi ?

Réponses n°376 Tétsavé

Enigme 1 :
Je suis d'eau, je suis d'air, et je suis d'électricité. Qui suis-je ?
Le courant

Enigme 2 : **Quelles sont les 4 brakhot que nous récitons une seule fois par an ?**
1- Birkat hayilanot
2- Allumage des nérot de Kippour
3- 14ème brakha à Minha de Ticha béav
4- Al biour Hametz

Rébus : Lais-ca / Dé / Chaud-lait / ח' / A / Anneau / Lit

La Question

La paracha de la semaine débute par le décompte des enfants d'Israël par le biais du Mahatsit Hachekel.
A ce sujet, le verset dit : lorsque tu élèveras (recenseras) la tête des enfants d'Israël ...
Cette formulation est étrange. En effet, pour quelle raison le verset parle de recenser la tête et ne se limite pas à nous parler des enfants d'Israël ?
Le rav **Nahalat Yaakov** répond en s'appuyant sur le Midrach tanhouma :
Lorsque nous prenons les noms des 11 tribus décomptées (la tribu de Lévi ayant un dénombrement séparé) et que nous isolons la valeur numérique de leur initiale nous remarquons la chose suivante :
Réouven (200), Chimon (300), Yéhouda (10), Issakhar (10), Zévouloun (7), Dan (4), Naphtali (50), Gad (3), Acher (1), Yossef (10), Binyamin (2), nous obtenons la somme de 597.
Or, nous savons que le nombre des enfants d'Israël qui sortirent d'Egypte était de 600.000 âmes et que 3000 d'entre eux périrent lors de la faute du veau d'or.
Ainsi, nous pouvons voir dans ce verset l'allusion suivante : lorsque tu recenseras les enfants d'Israël, tu retrouveras le nombre équivalent à la valeur numérique des initiales (de la tête) du nom des différentes tribus soit 597.000 personnes hommes en âge d'être enrôlés dans l'armée.

G.N.

A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Yéchoua Attia

Rabbi Yéchoua Attia est né en 1914 à Alep (Syrie) d'une famille de descendance pieuse.
À un très jeune âge, il fut envoyé à la yéchivat Porat Yossef dans la vieille ville de Jérusalem. Là, il réussit dans ses études, avec une immense assiduité, la nuit comme le jour. C'est une qualité à laquelle il était attaché de tout son être, avec une réflexion intense et une précision remarquable dans la Guemara et les poskim, et avec une méthode spéciale d'étude extraordinaire, qu'il avait reçue et héritée de ses maîtres spirituels, les Rachei yéchiva du Porat Yossef de l'époque, le gaon Rabbi Yossef Adès et le gaon Rabbi Ezra Attia, dont il était proche parent.
Rabbi Yéchoua finit par se faire connaître par sa mémoire extraordinaire. De nombreuses discussions difficiles du Talmud étaient dans sa mémoire «comme s'il les avait dans sa poche », y compris des midrachim et de la Aggada, ou les « Petits Traités » qui ne sont pas fréquemment étudiés. Il n'a rien laissé de petit ou de grand, aucune goutte de la mer de la Torah, qu'il n'ait pas étudié. Il avait une espèce de « curiosité toranique » qui le poussait à élargir le cercle de ses connaissances en Halakha en plus de tout le savoir immense qu'il avait acquis. En 1938, Rabbi Yéchoua se présenta à 24 ans (ce qui est jeune pour un avrekh de nos jours) pour passer une semikhout de dayanout devant son maître, le Roch Yéchiva Rabbi Ezra, qui témoigne sur lui par écrit dans la semikha qu'il lui a donnée : « Il s'est présenté à moi pour être examiné et a correctement répondu à tout par cœur avec une érudition extraordinaire, sans compter son assiduité, sa crainte de la faute qui précède sa sagesse, et ses belles qualités. » Le gaon Rabbi Yaakov Léïr, qui était à la tête des rabbanim en Erets Israël et Richon LeTsion, joignit sa signature au document. Rabbi Ben Tsion Mordekhaï 'Hazan signa également pour la direction de la yéchivat Porat Yossef.
Dans un cahier qui a été découvert parmi ses écrits, il est indiqué que pendant ses 27 dernières années sur terre, il a mérité de terminer le Talmud presque huit fois. Mais le gaon Rabbi Yéhouda Tsadka et le gaon Rabbi Ben Tsion Aba Chaoul ont témoigné sur lui qu'en réalité, il a terminé le Talmud une cinquantaine de fois pendant cette époque-là ! En effet, Rabbi Yéchoua avait l'habitude de revoir son étude à peu près six fois, dont un quart d'heure avant la fin de l'étude à midi et le soir, avant de se coucher, à la fin de la semaine, et à la fin de l'étude d'un traité.
En 1958, Rabbi Yéchoua Attia devint dayan au tribunal rabbinique de 'Haïfa, où il travailla pendant huit ans, et ensuite au Tribunal de Jérusalem. Il eut une grande influence dans tous les tribunaux où il fut dayan, par ses qualités de « dayan de vérité qui donne un jugement de vérité, qui devient l'associé du Saint béni soit-Il dans la création et fait reposer la Chekhina sur Israël. »
Le secrétaire du Tribunal de Jérusalem, Rabbi Raphaël Adès, a raconté après sa mort un certain nombre d'habitudes et de qualités de Rabbi Yéchoua, qu'il avait vues de ses propres yeux quand il travaillait avec lui. Voici ce qu'il raconte : « Rabbi Yéchoua était minutieux sur le moment de son apparition au Tribunal, apparemment par crainte de voler du temps. Quand il arrivait au Tribunal, le livre était déjà posé devant lui. Il avait un endroit dans son tiroir pour un stylo, et quand arrivait le moment de signer un décret, il signait d'une main en tenant le livre pour étudier de l'autre main… »
L'enseignement de nos Maîtres « ce monde-ci est semblable à une antichambre » n'a jamais été considéré par Rabbi Yéchoua comme une jolie façon de parler. Il sentait dans son âme qu'il se trouvait effectivement dans une demeure provisoire. Par conséquent, il n'a jamais acheté d'appartement individuel, car dans une antichambre il n'y a pas lieu d'acheter des choses fixes. Ses vêtements étaient corrects, mais extrêmement simples. Au compliment d'un élève qui l'avait vu dans un costume neuf, il répondit que le costume précédent était parfait pour lui, mais qu'il avait cédé aux pressions et aux demandes de sa famille, et c'est pour leur faire honneur qu'il avait acheté ce nouveau costume.
Rabbi Yéchoua donna de nombreux cours de Torah auxquels assistaient une multitude d'habitants en provenance des quartiers de Jérusalem, qui voulaient profiter de sa Torah et de sa sagesse. Les réprimandes qu'il leur adressait venaient d'un cœur triste qui débordait d'amour. Rabbi Yéchoua mérita que se réalise en lui l'enseignement des Sages «Quiconque a en lui la crainte du Ciel, ses paroles sont entendues. »
En 1988 se termina la vie de Rabbi Yéchoua Attia, la « première étape », comme il l'écrivait dans ses manuscrits. En accord avec son testament personnel, ses fils ont fondé une yéchiva près de sa tombe, Cha'arei Yéchoua, pour propager la Torah.

David Lasry

Birkat Mordekhaï

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

Les plans du Satan : un récit *d'illusion*

Dans la paracha de Ki-tissa, nous constatons que lorsque le peuple vit que Moché tardait à descendre de la montagne, il se rassembla autour d'Aharon et lui dit : "Lève-toi, fais-nous un dieu qui marchera devant nous car ce Moché, cet homme qui nous a fait sortir d'Égypte, nous ne savons pas ce qui lui est arrivé" (Chémot 32,1).
Le Yalkout Chimoni (Ki tissa §391) rapporte qu'au bout des 40 jours durant lesquels Moché était monté sur la montagne, le Satan vint pour troubler le peuple. Il leur demanda : "Où se trouve votre maître Moché"? Le peuple répondit "Il est monté sur la montagne." Le Satan continua : "La 6ème heure de la journée est arrivée et il n'est toujours pas là." Ils ne prêtèrent pas attention à ces propos. Par la suite, il renchérit et dit : "Il est mort !", le peuple continua à ne pas prêter attention à cela. Alors, le Satan leur montra une image de son lit de mort dans un nuage, et c'est à ce moment-là qu'ils dirent : "C'est Moché, cet homme que nous ne savons pas ce qui est advenu de lui."
La question du Satan était très perturbante. Il était impossible pour le peuple de penser que Moché était toujours vivant, car s'il l'était, son retour n'aurait certainement pas été retardé. Il était impossible pour eux d'envisager que Moché ne tiendrait pas sa parole. Leur première réaction face aux paroles du Satan demandait une foi sans compromis, sans faille, une foi intacte. La Torah témoigne que Moché était monté au ciel, le peuple n'avait aucune raison de douter de leur maître. Ils tenaient bon dans leur foi jusqu'à ce que le Satan fasse son mouvement le plus audacieux : en simulant l'image de Moché dans son lit de mort. Face à cette vision, leur croyance avec une foi parfaite a été ébranlée.
Il est impératif que l'Homme sache que le Satan a la faculté de créer une réalité: "Stratégie satanique" (maâssé satan). Ce qui nous incombe est de clarifier le Emet, la vérité pure et simple devant laquelle tout le reste n'est qu'illusion. Si le peuple avait encore renforcé sa foi, il aurait compris que cette vision n'était rien d'autre qu'une illusion et une tromperie, car Moché était bel et bien vivant.
Ainsi, nos sages ont enseigné (Yalkout Chimoni Vayéra §99) : "Quand Avraham alla pour sacrifier Yitshak, le Satan se transforma lui-même en un fleuve. Avraham laissa ses accompagnateurs sur le rivage et alla seul dans ce fleuve. À mesure que les eaux atteignaient sa bouche, il pria et supplia devant D. : "Ne m'as-Tu pas envoyé pour faire Ta volonté ?" Et la rivière s'assécha. Notre père Avraham savait que ceux qui l'accompagnaient n'avaient pas de destinations précises, leurs chemins n'étaient pas tracés. Ils ne savaient pas où ils allaient. Par contre, lui, conscient de son devoir et de sa mission, il savait avec certitude que même le fleuve imaginaire, créé par le Satan, peut être surmonté. Il savait également que lorsque le chemin est clair, toute perturbation n'est qu'une illusion, œuvre du Satan. Ce fleuve, même si nous constatons que nous sommes sur le point d'être engloutis, devient un désert sous le pas assuré du croyant, celui qui connaît son chemin. Il n'y a donc qu'une tâche : savoir reconnaître notre chemin et notre mission, et avoir confiance en l'absence d'autres chemins, autrement, tout obstacle ou empêchement n'est qu'une illusion, instiguée par le Satan.
L'un des défis les plus grands est de déjouer les "plans du Satan," et il est tout aussi facile de croire en la réalité de son propre chemin. Si vous êtes persuadés d'être dans le Vrai, que vous y croyez sans aucun soupçon de doute, et que vous ne voyez qu'il n'y a aucune autre alternative pour emprunter un autre chemin, alors les empêchements auxquels vous êtes confrontés sont une réalité illusoire, appelée "Plans du Satan".

Yonathan Halk

La Paracha en Résumé

- Hachem demande à Moché de compter les Béné Israël à travers le Ma'hatsit Hachékel.
- Hachem donne à Moché plusieurs autres mitsvot concernant le Michkan.
- Hachem rappelle à Moché qu'il faut garder le Chabbat.
- Alors que Hachem donne la Torah à Moché, les Béné Israël, impatients, créent un veau avec de l'or amassé.
- Moché voyant le veau d'or, casse immédiatement les Lou'hot et les Léviim tuent 3000 hommes directement impliqués dans cette catastrophe.
- Moché remonte chez Hachem afin qu'il pardonne les Béné Israël.
- Une fois pardonnés, Hachem lui propose les deuxièmes Lou'hot.
- Hachem rappelle à Moché de garder les fêtes et de ne pas se rapprocher dangereusement des goyim.
- Moché redescend après 40 jours et 40 nuits avec la Torah, il était resplendissant. Le peuple avait peur de s'approcher de lui.

Rébus

La Force d'une parabole

Après la faute du veau d'or, Moché s'efforce de trouver des arguments pour attirer la clémence divine au sujet des Béné Israël qui ont gravement dérapé en confectionnant cette idole.
Moché s'adresse à Hachem avec 2 arguments : Pourquoi places-Tu Ta colère sur Ton peuple ? Puis, il dit : Ne serait-ce pas donner raison aux Egyptiens qui prédisaient que le peuple allait mourir dans le désert ?
Ce 2ème argument de Moché est compréhensible. Il met en avant que même s'il y a effectivement une faute qui mérite un châtiment, il serait dommage de donner raison aux astrologues égyptiens. Mais, quel est donc le 1er argument de Moché qui demande à Hachem de ne pas du tout s'emporter contre le peuple ? Moché propose-t-il de faire totalement abstraction de la faute du veau d'or ?!
Le Maguid de Douvna nous l'explique par un Machal:
C'est l'histoire d'un homme qui, suite à un différend, s'était emporté contre une ville entière. Il confectionna un flambeau qu'il jeta près d'une maison et un incendie commença à se propager. En voyant cela, chacun des habitants se pressa vers sa maison pour espérer sauver le maximum de ses biens. Un sage voyant toute cette agitation leur dit : "Plutôt que de chercher à sauver une maison puis l'autre, attaquons ensemble l'origine du feu et toutes les maisons seront ainsi sauvées!"
Ainsi, si Moché avait mis en avant uniquement l'argument de ce que diront les Egyptiens, à la génération suivante, Hachem aurait pu appliquer Son châtiment. Moché cherche plutôt à s'attaquer à la source même du problème pour espérer ainsi apaiser définitivement le courroux divin. Il va donc dire que le peuple n'est pas du tout responsable de la faute et que donc il n'y a plus aucune raison de vouloir le détruire ni maintenant, ni jamais.
Le Midrach applique à Moché le verset de Michlé (29,8) " Les moqueurs attisent les braises (de la querelle) ; les sages (quant à eux) apaisent les colères."
Le sage est un vecteur de chalom. De plus, il ne se contente pas de réponse ponctuelle mais aspire à trouver des solutions durables.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Réouven et Chimon sont deux frères qui ont toujours fait le maximum pour respecter leurs parents. C'est pourquoi, lorsque leur père quitte ce monde et demande qu'on utilise une partie de son argent pour acheter un Sefer Torah Leïlouy Nichmato, Réouven et Chimon se dépêchent d'accomplir sa dernière demande. Mais après plusieurs mois, lorsque le Sefer est enfin écrit et qu'ils se dépêchent d'organiser son intronisation, ils découvrent que leur père voulait que le Sefer Torah soit laissé dans la synagogue où il a prié toute sa vie. Les frères ont alors un problème : dans cette Choul, les gens ne respectent pas l'honneur du haut lieu et discutent durant toute la Tefila. Ils se demandent maintenant s'ils doivent écouter la requête de leur père ou bien s'il n'est pas préférable de déposer le Sefer Torah dans un lieu où il sera moins dénigré. Qu'en dites-vous ?
Il est évident que la meilleure façon d'élever l'âme de leur père est de déposer le Sefer dans un endroit où il sera respecté. Le Zohar écrit : « Tout dépend du Mazal et même pour le Sefer Torah qui est dans l'arche ». Qu'est-ce que cela veut bien dire ? En quoi le Sefer Torah dans le Ekhal dépend-il du Mazal ? La réponse est qu'il existe certains Sefarim qui sont de sortie chaque Chabat alors que d'autres patientent d'un Sim'ha Torah à l'autre. Le 'Hatam Sofer donne une autre explication : Il écrit que lorsque les personnes parlent pendant la lecture de la Torah, le Sefer a honte, ce qui engendre que les livres n'ayant pas été sortis du Aron (l'arche) sont heureux de ne pas avoir été choisis et c'est sur eux qu'il a été dit «tout dépend du Mazal ». Rav Zilberstein rajoute que plus il y aura de Sifré Torah dans une synagogue, plus la faute de parler se trouvera grandie. Pour appuyer sur la gravité de parler dans une Beth Aknesset, le Rav nous conte l'histoire d'un important architecte travaillant en Israël qui un jour, lors de sa Amida (prière) de Min'ha, reçut un coup de téléphone important de son chef de chantier musulman. Au vu de l'insistance de son interlocuteur, il sortit son téléphone de sa poche pour voir qui l'appelait mais évidemment il ne put répondre. Cependant, juste après Min'ha, il le rappela, lui expliqua alors qu'il avait bien vu son appel durant sa prière mais ne put lui répondre. Son chef de chantier eut alors une réaction qui doit nous rester gravée dans la tête à chaque prière. Il lui dit « Comment ?? Tu as sorti ton téléphone en pleine prière ?? Moi, avant de rentrer à la mosquée, je jette mon téléphone dans le coffre de ma voiture et je l'oublie pendant une heure ». Alors même s'il semblerait qu'il ne faille pas trop ébruiter ce genre d'histoires qui sont une accusation contre le peuple juif (ou du moins contre ceux qui se permettent de parler), Rav Zilberstein apprend de la Haftara de Yona (où il est raconté que les gens non-juifs de Niniv firent tous Techouva) qu'il sera permis de la raconter car grâce à cela beaucoup en tireront une leçon et feront Techouva.
En conclusion, au vu de la gravité de la Aveira de parler à la Beth Aknesset (et à plus forte raison pendant la Tefila), le Rav tranche que les enfants ne devront pas écouter la dernière volonté de leur père et confieront le Sefer Torah à une synagogue plus respectueuse car c'est en cela que le père trouvera sa plus grande satisfaction dans le monde de vérité. *(Tiré du livre Vèaarèv Na, Tome 4, page 413)*

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Souviens-Toi d'Avraham, Yits'hak et Israël Tes serviteurs... » (32,13)
Sur « Souviens-Toi d'Avraham », Rachi écrit :
« S'ils ont transgressé les dix commandements, Avraham Avinou a traversé avec succès les dix épreuves et n'a toujours pas reçu sa récompense, donne-la-lui maintenant et que les "dix" compensent les "dix" ».
Sur « d'Avraham, Yits'hak et Israël », Rachi écrit :
« S'ils méritent la mort par le feu, souviens-Toi d'Avraham qui fut prêt à mourir pour Toi par le feu à Our Kasdim. S'ils méritent la mort par l'épée, souviens-Toi de Yits'hak qui a tendu son cou lors du sacrifice sur le mont Moria. S'ils méritent l'exil, souviens-Toi de Yaacov qui s'est exilé à 'Haran. Et si leurs mérites sont insuffisants pour les sauver, que me dis-Tu ? Et Je ferai de toi une grande nation. Mais si un siège planté sur trois pieds ne résiste pas devant Toi à l'heure de Ta colère, comment un siège posé sur un seul pied le pourrait-il ?! »
On pourrait poser les questions suivantes :
1. « Souviens-Toi d'Avraham » : d'un côté, Rachi dit que c'est de se souvenir qu'Avraham Avinou a surmonté dix épreuves avec succès et d'un autre côté, Rachi dit que c'est de se souvenir qu'Avraham Avinou s'est jeté au feu !?
2. Pourquoi Rachi isole-t-il « Souviens-Toi » avec Avraham et ensuite il applique « Souviens-Toi » sur Avraham Yits'hak et Israël ? C'est étonnant.
3. D'où Rachi a-t-il vu des psoukim nécessitant qu'il faille donner deux explications spécifiquement à Avraham ? (Gour Arié)
4. Pourquoi Moché dit-il que le nouveau peuple serait une chaise avec un pied comme s'il n'y aurait qu'un seul Av, à savoir lui-même. Mais voilà que Moché descend d'Avraham, Yits'hak et Israël. Par conséquent, ce nouveau peuple issu de Moché aurait aussi comme Avot : Avraham, Yits'hak et Israël et donc cela devrait être une chaise à quatre pieds !? (Sifté 'Hakhamim)
5. Où dans le pchat de ces psoukim, Rachi a-t-il vu cet argument de Moché : « Si une chaise à trois pieds... » ? Pourquoi Rachi ramène-t-il cet argument ? Voilà qu'apparemment, au niveau du pchat, rien ne montre que Moché a dit cela !?
6. Cet argument est écrit dans la Guemara (Brakhot 32) mais sur le passouk « ...et Je ferai de toi un grand peuple » (32/10) alors pourquoi Rachi a-t-il changé et l'a ramené ici alors que la Guemara qui est la source de Rachi l'avait ramené quelques psoukim plus haut ?
On pourrait proposer la réponse suivante :
Lorsque Moché Rabbenou dit « Souviens-Toi... », si c'est juste pour invoquer le mérite des Avot pour sauver les bnei Israël, il suffisait de citer un seul Av ou de les citer ensemble par le mot Avot. Pourquoi donc les citer chacun nominativement et séparément ? C'est donc que sur chaque Av il y a une chose différente que dit Moché.
À présent, dire directement "sauve-les du feu grâce à Avraham, de l'épée grâce à Yits'hak puis de l'exil grâce à Yaacov" c'est étonnant car c'est une demande de les sauver de la punition. Or, il serait plus logique et judicieux de commencer par demander de les pardonner de leurs fautes et automatiquement ils n'auraient pas de punition. Mais d'un autre côté, pour demander de les pardonner de leurs fautes, un Av aurait suffi alors pourquoi tous les citer nominativement et séparément ?
C'est ce qui pousse Rachi à dire qu'effectivement Moché a commencé par demander de les pardonner de leurs fautes et effectivement un seul Av suffit tel qu'Avraham. Et si Moché continue à citer Yits'hak et Israël, cela prouve que Moché fait une seconde demande dont l'enchaînement serait ainsi "Pardonne-leur grâce à Avraham et si Tu ne veux pas leur pardonner, ne les punis pas..."
À présent, dire de ne pas les punir grâce à Yits'hak et Israël sans citer Avraham n'est pas convenable. De plus, il manquerait l'argument contre la punition par le feu donc forcément Moché demande de ne pas les punir aussi grâce à Avraham, d'où le résultat qu'Avraham est cité doublement, à la fois pour pardonner les bnei Israël et pour ne pas les punir.
À présent, le passouk continue à étaler l'argument de Moché qui consiste à dire que "Tu avais juré à Avraham, Yits'hak et Israel de leur donner une grande descendance et de les faire rentrer en Israël" mais Rachi avait une grande question : Étant donné que Hachem avait dit à Moché « Et maintenant, laisse-Moi, que Ma colère s'enflamme contre eux, Je les anéantirai, et Je ferai de toi une grande nation » (32/10), Hachem ajoute « et Je ferai de toi une grande nation » car il y a un problème à anéantir les bnei Israël. En effet, ayant juré aux Avot, ce serment ne peut en aucun cas être annulé. Ainsi, pour pallier ce problème, Hachem dit à Moché « et Je ferai de toi une grande nation » Ainsi, Moché descendant d'Avraham, Yits'hak et Israël, ce nouveau peuple sera donc également descendant d'Avraham Yits'hak et Israël et donc le serment pourra s'appliquer sur ce nouveau peuple et donc l'anéantissement des bnei Israël devient possible.
Par conséquent, l'argument de Moché Rabbenou devient caduc car en amont, Hachem a déjà donné la parade à l'argument de Moché Rabbenou. En effet, à quoi bon dire "Souviens-Toi d'Avraham, Yits'hak et Israël à qui Tu avais juré de leur donner une descendance que Tu feras rentrer en Erets Israël..." ?! Mais voilà que Hachem a déjà dit que ce serment s'appliquera au nouveau peuple issu de Moché et donc issu d'Avraham, Yits'hak et Israël, d'où la question que se pose Rachi : où est l'argument de Moché Rabbenou ?
À cela, Rachi répond que forcément, pour que le pchat de l'argument de Moché ait un sens, il faut forcément dire que Moché ait argumenté « si une chaise à trois pieds... ».
Et puisque cet argument de Moché est découvert grâce au fait que Hachem ait dit « Je ferai de toi un grand peuple », c'est pour cela que la Guemara l'a placé sur ce passouk. Mais puisqu'en pratique c'est dans notre passouk que Moché l'a dit, c'est pour cela que Rachi l'a placé sur notre passouk.
Et le sens de cet argument est le suivant :
Moché voit bien que Hachem ajoute « et Je ferai de toi une grande nation » et comprend qu'il y a une "gêne" d'anéantir les bnei Israël par rapport aux Avot, c'est donc sur cela que Moché va argumenter en disant : Utiliser un mérite d'une personne veut dire récompenser la personne pour ses mérites et évidemment on ne va pas punir une personne pour ses mérites. Or, dire que ce nouveau peuple qui serait créé à partir de Moché Rabbenou bénéficierait du mérite d'Avraham, Yits'hak et Israël justifierait, légitimerait et encouragerait la création de ce nouveau peuple et par conséquent l'élimination ('has vecha-lom) du peuple actuel et donc serait une punition pour Avraham, Yits'hak et Israël car un père n'accepterait jamais qu'on lui tue un enfant en lui promettant de lui donner un autre. Ainsi, on ne peut pas accorder le mérite des Avot à ce nouveau peuple car cela reviendrait à punir les Avot et c'est cela l'argument de Moché Rabbenou. Après avoir demandé de sauver ce peuple par le mérite des Avot, il dit : Et si cela n'est pas suffisant, il n'y a de toute façon pas le choix car s'il y a une alternative de créer un nouveau peuple, on ne pourrait pas utiliser le mérite des Avot pour le protéger car ce serait une souffrance et une punition pour les Avot donc ce nouveau peuple, n'ayant pas le mérite des Avot, serait une chaise à un pied et ne serait pas viable donc il n'y a pas le choix que de garder ce peuple.
Et en réalité, c'est cela qu'attendait Hachem comme on le voit au sujet du prophète Ochéa où Hachem lui dit "Tes enfants ont fauté" et la Guemara (Pessa'him 87) dit que Hachem lui a tendu la perche pour qu'il réponde "Ce sont Tes enfants" Ainsi, Hachem dit à Moché « ...ton peuple a fauté... » (32/7) Puis, Hachem ajoute « ...laisse-Moi... » et comme l'explique Rachi, Hachem sous-entend à Moché : Si tu ne Me laisses pas et que tu pries pour les bnei Israël, Je ne les détruirai pas. Puis, Hachem ajoute « et Je ferai de toi un grand peuple... » lui ouvrant la voie à utiliser comme argument les Avot comme nous l'avons expliqué.
En conclusion : Même au moment de la faute, Hachem veut qu'on défende les bnei Israël, Hachem veut qu'on dise toujours du bien des bnei Israël et c'est cela que Hachem attend d'un dirigeant, même dans les moments terribles telle que la faute du veau d'or où un feu terrible menace de détruire les bnei Israël, notre dirigeant Moché Rabbenou se mit entre ce feu et les bnei Israël pour les défendre : « Il parlait de les anéantir, si Moché Son élu ne se tint sur la brèche devant Lui pour détourner Sa colère prête à tout détruire » (Tehilim 106/23)

Mordekhai Zerbib

Devinettes sur la paracha

par Michaël Lumbroso

Règle du jeu :

Dans ce jeu, des questions correspondent aux lettres de l'alphabet. La première réponse commence par un A, la deuxième par un B, etc. Les participants doivent trouver le mot exact en français. Le point est attribué à celui qui donne la bonne réponse en premier. Il y a des devinettes pour tous les âges. Le mot surligné dans la devinette indique ce qu'il faut chercher.

A En demandant d'apporter les bijoux des femmes, **il** a cru gagner du temps jusqu'à ce que Moché revienne.

Aharon

B **Il** a été désigné pour superviser la construction du *Michkan*, alors qu'il n'avait que 13 ans.

Betsalel

C La construction du *Michkan*, la demeure d'Hachem ne devra pas repousser l'observance de **ce jour**, c'est dire son importance.

Chabbath

D La contribution fixe de chacun pour la construction du *Michkan* était de **cette somme**.

un Demi-sicle

E Moché a dit à D.ieu : "Si Tu pardonnes leur faute c'est bien, sinon **...**-moi de Ton livre !"

Efface-moi

F **Elles** n'ont pas participé à la faute du veau d'or.

les Femmes

G Les Tables de la Loi étaient **...** de part et d'autre, ce qui signifie que les lettres Samékh et Mèm final tenaient par miracle.

Gravées

H Moché avait dit qu'il reviendrait à la sixième **...** du quarantième jour, mais les *Bné Israël* ont mal fait le compte.

Heure

I Les premières Tables de la Loi auraient fait des *Bné Israël* des êtres **...** , mais à cause de leur faute, l'ange de la mort aura son emprise sur eux.

Immortels

J Certains passages de notre *Paracha* sont lus en public lors de **ces jours**.

les Jeûnes

K C'est dans **cet ustensile** en cuivre rempli d'eau que les *Cohanim* devaient se laver avant le service.

le Kiyor

L Le visage de Moché **en** rayonnait, c'est pour cela qu'il mettait un voile.

de Lumière

M Le Bassin a été fabriqué avec **ces objets** en cuivre appartenant aux femmes.

Miroirs

N **Cette expression** est synonyme d'obstination évoquant l'incapacité de se retourner.

la Nuque raide

O Cette huile mélangée à des aromates était destinée à **cet effet**, aussi bien sur les ustensiles du *Michkan* que sur les *Cohanim*.

Onctre

P Les *Cohanim* devaient se laver simultanément les mains et **ces membres**.

Pieds

Q Hachem préserve la bonté pour des milliers de générations tandis qu'Il se souvient de la faute des pères sur les enfants que jusqu'à **cette génération**.

la Quatrième

R Pour **l'**effectuer, on ne peut compter directement les *Bné Israël*, on comptera alors le nombre de pièces qu'ils ont données.

Recensement

S L'observance du Chabbath, ç'en est à la fois **un** entre Hachem et les *Bné Israël*, et à la fois un qu'Hachem a créé le monde en six jours.

Signe

T Hachem a donné raison à Moché *Rabbénou* de **les** avoir brisées.

Tables de la Loi

U Betsalel descendait de **cette tribu**.

Yéhouda

V **Cette faute** est tellement grave que son châtiment va s'étaler sur toute la durée de l'Histoire.

Veau d'or

Ki Tissa (303)

הֶעָשִׁיר לֹא יַרְבֶּה וְהַדַּל לֹא יַמְעִיט מִמַּחֲצִית הַשָּׁקֶל לָתֵת אֶת תְּרוּמַת יְהוָה לְכַפֵּר עַל נַפְשֹׁתֵיכֶם (ל.טו)

Le riche n'augmentera pas, et le pauvre ne diminuera pas moins que le demi-Chéquel, pour donner le prélévement pour Hachem pour le pardon de vos âmes (30. 15)

Pourquoi la même somme est-elle exigée du riche et du pauvre ? Le **Har Tsvi** propose l'explication suivante: La Guémara (Baba Quama 116 b) examine comment les membres d'une caravane attaquée par des bandits doivent se répartir entre eux le montant de la rançon à payer à leurs agresseurs. Si les malfaiteurs ne convoitent que leurs biens, les riches doivent supporter la plus grande partie du tribut, selon l'importance de leur fortune. Mais si c'est à leur vie qu'on en veut, riches et pauvres devront en subir la charge à parts égales. Puisque le demi-Chéquel était offert: « **Pour le pardon de vos âmes**», son enjeu était la vie, sans faire aucune différence entre le riche et le pauvre. ***« Talelei Oroth »*** ***Rav Ruvin zatsal***

וְאֶת אַהֲרֹן וְאֶת בָּנָיו תִּמְשָׁח וְקִדַּשְׁתָּ אֹתָם לְכַהֵן לִי (ל.ל)

« **Tu oindras Aharon et ses fils et tu les sanctifieras comme prêtres pour Moi** » (30,30)

Aharon n'a pas été oint de la tête aux pieds avec l'huile d'onction. **Moché** a placé un peu d'huile sur sa tête et au-dessus de ses sourcils, qu'il avait ensuite rejoint du doigt pour former la lettre '**kaf**' en tant que signe de prêtrise. En effet, la première lettre du mot hébreu signifiant prêtre (כהן) est kaf (כ). Tous les ustensiles utilisés dans le Michkan et l'Arche furent oints de la même manière. On déposait de l'huile sur chaque ustensile et l'on formait la lettre kaf. Il en était de même pour l'onction des Cohanim: Les seuls à être oints de cette manière furent les fils d'Aharon, les premiers prêtres. Plus tard, les Cohanim ordinaires ne l'ont plus été. La sainteté des pères fut héritée par leurs fils. Cette loi ne s'applique qu'aux Cohanim ordinaires. Quant au Cohen Gadol, il devait nécessairement être oint de cette huile spéciale à chaque génération pour pouvoir entrer en fonction. Dans ce cas, le statut de Cohen Gadol n'était pas hérité par son fils, puisque dépendant des qualités personnelles du Cohen. ***Méam Loez***

ושמרו בני ישראל את השבת לעשות את השבת (לא.טז)

« Les Bné Israël garderont le Chabbat, pour faire le Chabbat » (31. 16)

Il convient de comprendre pourquoi la Thora nous demander de « **Faire** » le Chabbat, alors qu'à priori le Chabbat est surtout symbolisé par l'interdiction d'effectuer un « Travail »). Puisque c'est une Mitsva négative, la Thora aurait dû nous enjoindre de ne pas faire plutôt que de faire ! **Le Or HaHaïm HaKadoch** explique que la Thora fait ici allusion à la « ***Tosséfèt Chabat*** », ce supplément de Chabbat que nous avons la Mitsva d'ajouter à l'entrée et la sortie du Chabbat. C'est donc bien une Mitsva positive à accomplir ! Il faut savoir que puisque le Chabbat est la source des bénédictions, faire rentrer le Chabbat plus tôt et le prolonger donnera automatiquement de nouvelle bénédictions! On peut également expliquer ce verset de la façon suivante. Nous savons que le respect du Chabbat chez les Bné Israël n'est pas un simple jour hebdomadaire de repos physique, comme c'est le cas chez les goyim qui se 'reposent' le dimanche.

Dans la tradition, le respect du Chabbat est fait pour renforcer sa foi en Hachem ainsi qu'il est dit dans le verset de notre paracha : « **Observez mes Chabbat, car c'est un symbole entre Moi et vous dans toutes vos générations, pour qu'on sache que c'est Moi, Hashem, qui vous sanctifie** ». Ainsi, bien que celui qui s'abstient de tout travail interdit est quitte selon la loi stricte, il sera très loin du niveau de celui qui profite de ce jour saint pour renforcer sa foi et étudier la Thora! Quand la Thora nous demande de faire le Chabbat, il s'agit en fait de le faire et de le sanctifier par la pratique des mitsvot et la réflexion sur la Providence Divine.

וַיְחַל מֹשֶׁה אֶת פְּנֵי ה׳ אֱלֹקיו (לב. יא)

« **Moché supplia Hachem son D .** »(32,11)

Pourquoi ce verset parle d'Hachem comme « **Son D.** », c'est-à-dire le D. de Moché, et non de tout Israël ? En fait, le Midrach explique que pour plaider en faveur d'Israël au sujet de la faute du veau d'or, Moché dit à Hachem : « **Tu as dit dans les dix Commandements : Je suis Hachem ton D.** », au singulier. Tu n'as donc parlé qu'à moi et pas à eux. En faisant le veau d'or, ils n'ont donc pas transgressé cette Parole. Ainsi, ce plaidoyer est basé sur le fait qu'il est dit : « **Ton D.** », c'est à cela que fait allusion notre verset : « **Moché supplia Hachem son D.** », c'est-à-dire en arguant qu'Hachem l'a considéré comme seulement « **Son D.**", en disant : « **Je suis Hachem Ton D.** », sous-entendu : pas le leur. Ils n'ont donc pas vraiment fauté. ***Agra déKala***

וַיָּשָׁב מֹשֶׁה אֶל ה׳ וַיֹּאמַר אָנָּא חָטָא הָעָם הַזֶּה חֲטָאָה גְדֹלָה וַיַּעֲשׂוּ לָהֶם אֱלֹהֵי זָהָב (לב.לא)

« **Moché retourna vers Hachem et dit : De grâce! Le peuple a commis un grand péché et s'est fait un dieu d'or** » (32,31)

Pour défendre le peuple, Moché aurait dû plutôt minimiser la faute. Comment comprendre le fait qu'il aggrave le péché en déclarant : « **Le peuple a commis une grande faute** »? **Le Rav de Kozmir** explique que l'une des conditions essentielles du repentir est la reconnaissance de la faute. Quand quelqu'un a commis une faute, l'un des principes du repentir est d'accepter son péché, le reconnaître, et ne pas rechercher des excuses et des circonstances atténuantes. L'homme doit accepter avoir commis la faute et la regretter sincèrement. Ainsi, quand Moché voulait défendre le peuple par rapport à la faute du veau d'or, il dit à Hachem qu'Israël a commis « **Une grande faute** ». A comprendre dans le sens qu'Israël reconnaît avoir commis une grande faute. Ils avouent et reconnaissent que leur péché est grand et ne cherchent aucune excuse pour le diminuer. Dès lors, leur repentir est complet et ils méritent donc bien d'être pardonnés. **Le Sefer Néhmad miZahav** commente également en ce sens: La première condition du repentir est de reconnaître la faute. Ne pas chercher de prétextes ni d'excuses, mais reconnaître son échec et le regretter d'un cœur brisé. Quand le premier homme a essayé de se justifier en disant « **la femme que tu as mise près de moi, c'est elle qui m'a donné** », sa Téchouva n'a pas été acceptée. C'est pourquoi quand Moché est venu intercéder pour les Bné Israël, il a admis : « **Ce peuple a commis une grande faute** ». Ils reconnaissent leur faute et n'essaient pas de se justifier. Ils sont brisés et souffrent, et désirent se repentir totalement. C'est pourquoi ils sont dignes de pardon.

כִּי לֹא יִרְאַנִי הָאָדָם וָחָי (לג.כ)

« **Car l'homme ne peut Me voir et vivre** » (33,20)

Pourquoi le fait de voir Hachem entraînerait-il la mort ? **Rav Dessler** (Mikhtav méEliyahou) propose une explication basée sur la morale: Hachem a créé l'homme pour lui donner le libre arbitre. Placé devant le choix de faire le bien ou le mal, quand il se renforce et fait le bien, cela lui accorde un vrai mérite. C'est pour cela que l'homme a été créé. Mais celui qui verrait Hachem, serait alors confronté à la Vérité et, devant une telle révélation, en perdrait le libre arbitre. Sa vie n'aurait alors plus de raison d'être. L'homme qui voit Hachem ne peut donc plus vivre. En ce sens tant que nous sommes vivants dans ce monde nous avons un espace pour le 'doute', on ne peut pas totalement voir clairement Hachem, libre arbitre oblige. Et notre yétser ara va user de cette corde pour faire que nous n'utilisions pas pleinement nos potentialités, pour que nous fautions.

אֱלֹהֵי מַסֵּכָה לֹא תַעֲשֶׂה לָּךְ. אֶת חַג הַמַּצּוֹת תִּשְׁמֹר (לד. יז. יח)

« **Des dieux de métal tu ne te feras pas. La fête de Pessah tu respecteras** » (34,17-18)

Quel est le lien entre l'interdit de l'idolâtrie et le respect de Pessah? La Guemara rapporte que le décret d'extermination des juifs par Haman à l'époque de Pourim a été prononcée dans le Ciel, parce que les juifs se sont prosternés devant la statue de Nabuchodonosor quelques années plus tôt. Suite à cela, pour tenter d'annuler ce décret, Esther demanda au peuple de jeûner trois jours avant de se présenter devant le roi Ahachvéroch. Or, ces trois jours de jeûnes inclurent aussi le jour de Pessah. Ainsi, cette année-là tous les juifs jeûnèrent à Pessah et de fait, ils ne mangèrent pas la Matsa, le Maror. La Thora fait allusion à cela dans ce verset : « **Des dieux de métal tu ne te feras pas** », c'est-à-dire tu ne feras pas d'idolâtrie. Et grâce à cela, « **la fête de Pessah tu respecteras** » il n'y aura pas de décret contre les juifs et tu n'auras pas besoin de jeûner pendant Pessah pour annuler un décret qui serait prononcé à cause de l'idolâtrie.

Yalkout haOurim

Halakha : les lois du Chmirat Halachone

Le lachon Hara, la médisance, concerne tout propos malveillant susceptible de causer du tort à autrui, même s'il reflète la stricte vérité. Cependant, si le rapport est mensonger, même partiellement on parle de « ***Motsi Chemra*** » , calomnie, ce qui est plus grave encore puisque l'auteur salit la réputation de sa victime, à travers son mensonge. Proférer une parole médisante peut mener à la violation de nombreux commandements de la Torah. ***« Hafets Haim »***

Dicton : La crainte est l'œuvre de l'homme, l'amour l'œuvre de D. ***Rabbi Arié Leib de Gour***

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, ברטה מסעודה בת לאה, חיים מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג׳ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג׳וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוה, אלחנן בן חנה אנושקה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון: נעמי פנינה בת סנדרין אסתר, לאה בת רבקה, לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה .הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג׳ויזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג׳ינט מסעודה בת ג׳ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר, אמיל חיים בן עזו עזיזה, רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים, ניסים חי הוברט בן ג׳ולי.

Yossef Germon Kollel Aix les bains
germon73@hotmail.fr
Retrouver le feuillet sur le site du Kollel
www.kollel-aixlesbains.fr

© GraphikAl 07 81 36 67 85

גליון מס': 397 תצוה
ט"ו אדר א' תשפ"ד (24/02/24)

Rav Hannanel Cohen,
Roch Yechiva 'Hokhmat Rahamim
et du Collel Or'hot Moché

Possibilité d'écouter le cours de Maran Chlita en Direct ou en Replay sur https://www.yhr.org.il/video-ykr

Sortie de Chabbat Parachat Térouma, 9 Adar1 - 5784

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN CHALITA

Sujets du cours :

1. « חמירא סכנתא מאיסורא » - « Il est plus grave de se mettre en danger que de faire un péché » 2. Le testament du Rambam 3. Faut-il dire « צדקתך » lorsqu'il y a un marié ou une joie similaire ? 4. Quand doit-on dire « לָךְ » et quand doit-on dire « לְךָ » ? 5. Qu'est-ce que « תכלת » - « l'azure » ? 6. Qu'est-ce que « ארגמן » - « l'écarlate » ? 7. Explication de la phrase « בשמים לשמן המשחה ולקטורת הסמים » - « aromates pour l'huile d'onction et pour la combustion des parfums » 8. Qu'est-ce que « אבני שוהם » - « pierres de choham » ? 9. L'heure de Rabbenou Tam (et explication des paroles de Maran) 10. Celui qui a un cas de force majeure et qui doit prier Arvit avant la sortie de Chabbat 11. Lois relatives à celui qui a oublié de dire « אתה חוננתנו » - « Et Israël je l'ai choisi » .12 « וישראל בחרתי בו »

Cuire l'œuf pendant au moins 10 minutes

Chavoua Tov Oumévorakh. Que vous puissiez mériter de nombreuses années agréables et bonnes. Les sages ont dit : "Le danger est plus grave que l'interdit" (Houlin 10a). Cette semaine, j'ai reçu une note sur la bactérie « Salmonella » qui se trouve dans les œufs mal cuits. C'est pourquoi il est nécessaire de respecter les règles de sécurité. Le traitement des œufs à la maison prévient les maladies graves qui pourraient entraîner la mort. J'ai entendu parler d'un Juif à Djerba qui avait la salmonelle, et il est venu en Israël spécialement pour prier au mur des Lamentations à ce sujet, mais cela ne l'a pas aidé et il est décédé. [Parce qu'un homme doit veiller sur sa santé et ne pas compter sur un miracle]. Il y a des choses que les anciennes générations ne connaissaient pas. La salmonelle, ils ne la connaissaient pas, mais qu'est-ce que la salmonelle ? Aujourd'hui, nous la connaissons. C'est pourquoi il faut faire attention à ne pas prendre des œufs n'importe où, ni ceux vendus de porte à porte, ni ceux apportés de l'Autorité palestinienne. Mais si vous achetez des œufs d'endroits approuvés avec un tampon, c'est bon, vous pouvez vous permettre. Par contre, si vous achetez de n'importe où et que vous essayez d'économiser un sou, vous en perdrez le double. Ne le faites donc pas. Nous allons également parler d'une autre chose.

Tests sanguins et fer pour les nourrissons

Effectuez des tests sanguins sur les enfants à partir de deux mois pour voir si leur sang est normal. Parce que sinon, qu'Hashem nous en préserve, il faut y remédier. Et aussi, il faut donner du fer aux enfants de quatre mois à un an et demi. Faites donc très attention à ces choses. Cela passe avant tout, car les sages ont dit : "Le danger est plus grave que l'interdit".

Le testament du Rambam

Encore une chose. J'ai eu une discussion la semaine dernière, pour savoir qui a écrit le testament de Rambam « שמעו בני » - "Écoutez, mes fils" etc. (voir le feuillet numéro 395, pages vav à yod). Et Rabbi Mordékhai Mazouz (le fils de mon frère) est venu et a trouvé une source explicite selon laquelle l'auteur est le Rambam, mais tous les commentaires qui ont été faits sur ce sujet sont dispersés et emportés par la tempête. (Yécha'ya 41:16). Où a-t-il trouvé une source pour cela ? Il y a un livre écrit par Rabbi Yossef ben Kaspi, qui a un style particulier, et il était moins d'un siècle après le Rambam. Il y a un trésor d'explications de la Torah dans son livre. Au début il

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies	Sortie	R.Tam
Paris 18:05	19:12	19:58
Marseille 18:00	19:03	19:44
Lyon 17:59	19:04	19:47
Nice 17:52	18:55	19:36

לקבלת המלץ
hait.nehman@gmail.com

עורכים: הרה"ג שלום דרעי, משה חראר, אביחי סעדון שליט"א
עריכה וביקורת: הרה"ג רבי אלעד עידאן שליט"א

y a le livre « משנה כסף » - "Mishné Kessef" (imprimé à Presbourg 1865. Vous connaissez Presbourg ? La ville du 'Hatam Sofer), et à la page 138, il écrit : "Cependant, parmi les nombreux articles qui ont été écrits sur cette histoire et qui en découlent dans ce livre, dans ceux-ci je suis obligé de vous rappeler de comprendre les paroles du sage Rabbi Abraham Ibn Ezra, car il était un grand sage comme l'a témoigné son maître dans une de ses lettres". Qui est le maître ? Le Rambam, qui a composé le livre Guide des égarés. Où a-t-il témoigné que son élève était un grand sage ? Dans tous les livres du Rambam que nous avons, il n'y a rien au sujet du Ibn Ezra, sauf dans ces testaments, il dit à son fils : « Fais attention et apprends du Ibn Ezra, car il possède une intelligence droite comme notre père Abraham ! Quels mots puissants ! Alors ils ont dit que c'était faux, mais voici nous avons la preuve de Rabbi Yossef Ben Kaspi, qui était à l'époque à cent ans de la disparition du Rambam. Lui aussi n'a pas ressenti cette falsification ? Quant à moi, j'ai ressenti la tournure de phrase qui est celle du Rambam. J'ai dit dans les cours précédents que tous les livres peuvent être falsifiés, on peut écrire dans leur langage et tromper les gens, mais le Rambam, on ne peut pas le falsifier. Si tu n'es pas le Rambam, tu écriras dans un langage qui te trahira comme une falsification ! On remarquera de suite que ce n'est pas le Rambam qui parle. Et voici Rabbi Yossef Ben Kaspi, qui a vécu en l'an cinq mille quarante (soixante-cinq ans après la disparition du Rambam) et il est allé en Égypte pour interroger les petits-fils du Rambam sur quelques sujets qu'il n'a pas compris dans le Guide des égarés. Alors ce livre est authentique, et son auteur est Rabbi Yossef Ben Kaspi, (il a beaucoup de livres, "Ka'arot Kessef", "Guévia Kessef", "Guélilé Kessef", toutes sortes de livres comme ça), et voici qu'il témoigne qu'il a vu dans les écrits du Rambam, que le Ibn Ezra est mentionné, et nous n'avons pas trouvé cela dans tous les écrits du Rambam sauf dans ces testaments.

Astrologie

Il y a cependant quelques difficultés à ce sujet. Comme : comment relier cette lettre au Rambam ? Après tout, le Rambam ne croyait pas en l'astrologie, tandis qu'Ibn Ezra passait toute sa vie "à l'astrologie". Il disait : Je n'ai pas réussi à obtenir de richesse car je suis né à une mauvaise heure. "Les roues et les étoiles sont à leur place, suivant leur orbite, pour mon malheur. S'ils étaient dans mon ascendant, le soleil ne se coucherait pas avant ma mort". Il a dit cela en plaisantant. S'il était un marchand de chandelles, le soleil ne se coucherait pas... Toutes sortes de phrases concernant l'astrologie. Aujourd'hui, il y a du soleil et encore du soleil et encore du soleil, jusqu'à ce que personne ne veuille acheter ses chandelles, jusqu'à ce qu'elles soient perdues. Ensuite, il dit : "Je travaille dur mais je ne peux pas réussir, car les étoiles du ciel sont contre moi. Si je vendais des torchons, personne ne mourrait jamais de mon vivant". Personne ne mourrait, pour que personne n'achète ses torchons... Et que dirait le Rambam de cela ? Il dirait : Ce n'est pas ainsi, travaillez et gagnez de l'argent. Car selon lui, c'était des bêtises l'astrologie [alors comment le Rambam louerait-il ainsi le Ibn Ezra ? Mais vraiment] ce sont deux choses différentes. Le Rambam parle de ses interprétations de la Torah qui sont raisonnables. Et en ce qui concerne l'astrologie, ce n'est pas seulement le Ibn Ezra qui y croyait, tout le monde y croyait à l'époque ! Même ils ont écrit que le Rambam est né la veille de Pessa'h en 4955 (à minuit et quart). Pourquoi ont-ils écrit cela ? Le Rav Kapa'h n'y croit pas, il dit que ce sont des absurdités. Il a dit que c'est comme la fois où on avait demandé à Rabbi Yéhochoua ben Hanania : Dis-nous où est le centre du monde ? Et il leur a montré du doigt et a dit : C'est ici le centre. Ils lui ont dit : Qui l'a dit ? Il leur a dit : Mesurez, prenez des échelles dans l'air et vous le trouverez... (Békhorot 8b). Cela signifie qu'il les a repoussés avec une question. Et aussi ici, c'est juste une histoire. Mais il est très probable qu'à l'époque avant le Rambam, ils croyaient en ces choses et ils les ont écrites. Alors nous apportons une preuve que c'est le langage du Rambam, car il y a là beaucoup de mots que seul le Rambam est capable d'écrire. Par exemple, ce qui est écrit là-bas si vous trouvez quelque chose qui n'est pas clair dans les paroles des Sages, laissez-le, n'interprétez pas de force, ne le tirez pas de son contexte et ne luttez pas contre lui. [Et cela correspond à ce qu'il dit dans le Guide des égarés (II, 26)]. Les Sages ont dit, ils savaient ce qu'ils disaient. Et ici nous avons "un témoin fidèle" que l'auteur de ces testaments est le Rambam.

Dire « צדקתך » lorsqu'il y a un marié, un circoncis, et autre joie similaire

Nous avons également parlé de « צדקתך » le jour du Chabbat à la synagogue lorsqu'il y a un marié ou une circoncision (voir le feuillet numéro 396, lettre kaf aleph). Si lors de l'office de Minh'a il y a une certaine joie, on ne dit pas « צדקתך ». Une question se pose : est-ce que cela s'applique seulement à une joie générale comme Tou Bichvat, Roch Hodech et ainsi de suite, ou même pour un marié ou une circoncision ? J'ai dit qu'il n'y avait pas de différence. Et on m'a dit : non, le Rav Ovadia a dit qu'il y a une différence. Puis il est apparu que le Rav a dit d'abord cela et ensuite il est revenu dessus (voir H'azon Ovadia Avélout partie 3 page 49). Et on m'a montré que Rabbi David Yossef a écrit que son père avait l'habitude de dire que lorsque qu'il y a un marié ou une circoncision, il disait que ce n'est pas

le jour qui cause cela, mais l'heure. Donc nous disons « צדקתך ». Mais ils ont demandé au Rav Ovadia en étudiant Ma'ayan Omer (partie 2), et le Rav a dit qu'il y a des coutumes comme ci et comme ça, "fait comme le maître te le dit et fais comme le maître te le fait faire". Par conséquent, on peut dire de ne pas dire « צדקתך » ce jour-là, même si ce n'est pas le jour qui cause cela mais l'heure. Dans la synagogue, lors de Min'ha, s'il y a un marié ou une circoncision, alors on ne dit pas « צדקתך ».

Quand dit-on « לָךְ » - "lakh" et quand dit-on « לְךָ » - "lékha" ?

Un matin, l'un des fidèles a dit pendant les Péssoukei Dézimra : " ועתה אלקינו מודים אנחנו לָךְ". Pourquoi a-t-il dit cela ? Il a dit : et est-ce qu'on s'adresse à Hashem en utilisant le féminin ? C'est impossible. Mais ce n'est pas correct, car le mot « לָךְ » n'est pas seulement un langage féminin. Il y avait un sage qui s'est trompé à ce sujet il y a soixante ans, en l'année 5725 dans la synagogue de la Ghriba (une synagogue très ancienne), et mon père se trouvait là. Celui qui s'était trompé n'était pas n'importe qui, c'était un Talmid Hakham, le Rav de la ville. Il lisait les chants de Chabbat, et il a dit : « ועתה אלקינו מודים אנחנו לָךְ ». Après la prière, mon père lui a demandé : pourquoi as-tu dit "lékha" ? Dans le siddour, il est écrit "lakh", et ce verset se trouve dans Divrei Hayamim (29:13), c'est écrit là-bas ("lakh"), pourquoi as-tu dit "lékha" ? Il lui a dit : je ne sais pas, juste une fois, je suis allé en Terre Sainte, et un homme précisément habillé avec un chapeau et une queue de pie nous a posé cette question : quand dit-on "lakh" et quand dit-on "lékha" ? Nous ne savions pas. Il nous a dit : vous ne savez pas ? Je vais vous expliquer. Si tu parles à un homme, tu lui dis "lékha", et si tu parles à une femme, tu lui dis "lakh". Donc aujourd'hui, j'ai dit « ועתה אלקינו מודים אנחנו לָךְ ». Est-ce qu'on parle à Hashem en utilisant le féminin ? C'est impossible. Mon père lui a dit : et est-ce qu'il n'y a pas "lakh" en utilisant le masculin ? Voilà, il est écrit : " ויאמר עשו יש לי רב, אחי יהיה לָךְ אשר לָךְ" (Béréchit 33:9). Or, est-ce qu'on utilise le féminin pour Ya'akov Avinou ? " יהי לָךְ" est au masculin, et " אשר לָךְ" est au féminin. Le Rav lui a dit : alors que fait-on ? Mon père lui a dit : la règle est différente, pour une femme, on dit toujours "lakh", et pour un homme, si c'est au milieu de la phrase, on dit "lékha", et si c'est à la fin de la phrase, on dit "lakh". Donc on dit " יהי לָךְ" parce que c'est au milieu de la phrase, et " אשר לָךְ" parce que c'est à la fin de la phrase.

משכיל לאס"ף

Par conséquent, ici, " ועתה אלקינו מודים אנחנו לך", bien que ce ne soit pas à la fin d'un verset mais c'est considéré comme une fin de verset, car il s'agit d'un arrêt appelé Atna'h. (Les Ashkénazes disent "Etanah'ta" - repos). Il y a beaucoup de règles où l'on dit « אסף ». Quel est le sens de cette règle « אסף ». ? C'est אתנח סוף פסוק. Par exemple, « דָּרֶךְ » [au milieu du verset], devient « דָּרֶךְ » [à la fin du verset ou s'il est ponctué par un Atna'h]. Donc aussi « מודים אנחנו לָךְ » est ponctué par un Atna'h et donc on dit "lakh", mais au milieu d'un verset - en général, à 99,9 % - on dit "lékha". Alors que dis-tu ici « ועתה אלקינו מודים אנחנו לָךְ » ? C'est avec un Atna'h, tu devrais dire "lakh", quelque chose qui est écrit avec sa ponctuation et ses cantillations dans le Tanakh, ne te casse pas la tête avec ça pour essayer de trouver une « meilleure » version. Celui qui t'a dit cela, il ne sait pas ni ce qu'est une fin de verset ni un Atna'h. Il t'a dit de manière générale, si tu parles à un homme, tu lui dis "lékha", et si tu parles à une femme, tu lui dis "lakh". C'est tout. Mais même lorsque tu parles à un homme, si c'est à la fin d'un verset ou ponctué par un Atna'h, on dit "lakh".

Bleu Ciel-תכלת

Aujourd'hui, nous avons quelques belles choses dans la paracha que je n'ai pas mentionnées. Nous avons parlé de l'Arche, de la Table, de la Menorah, mais nous n'avons pas parlé des matériaux à partir desquels sont fabriqués les objets du Tabernacle. "Or, argent, cuivre, teinture bleue, pourpre, vermeil, lin, poil de chèvre" (Exode 25:3-4). Qu'est-ce que la teinture bleue ? C'est la couleur du ciel le matin quand la chaleur du soleil n'est pas encore arrivée, et il n'y a pas de teinte tirant vers le noir comme le soir, le bleu est au milieu. Les gens pensent que "teinture bleue" est le nom de la couleur - "T'khelet". Mais en réalité, ce n'est pas le cas, "t'khelet" n'est pas le nom de la couleur. La Guemara dit dans Yevamot (page 4b) : "Et t'khelet est de la laine". Et de là, nous avons appris qu'il est permis de mélanger l'un et laine pour les tsitsits . Si nous connaissions avec certitude la teinte demandée, nous serions autorisés par la Torah à porter un talit qui est de lin et qui a des franges en laine bleues. Apparemment, c'est interdit pour Kilayim ? Mais la Torah a permis de mélanger les fibres de lin et laine pour les tsitsits. Comme il est dit : "Tu ne porteras pas de tissu fait de laine et de lin ensemble. Tu te feras des franges aux quatre coins de ton vêtement" (Deutéronome 22:11-12). Alors que la Guemara dit que "t'khelet" c'est de la laine, la Torah a dit : "Et ils leur feront des franges sur les coins de leurs vêtements" - même si le vêtement est en lin, tu lui feras des franges de laine [mais nos Sages ont interdit cela en raison de la couverture nocturne, où la Mitsva de tsitsits n'est pas existante. Voir Menahot 40a, et Rambam, Lois des franges et voir dans le Choulhan Aroukh, Yoreh Déa 9:6 et dans le Michna Beroura 17] De là, tu apprends que "t'khelet"

n'est pas simplement le nom d'une couleur. Un grand sage a écrit une fois que "t'khelet" est comme on l'appelle en yiddish "bleu". (et "bleu" c'est aussi en français, et cela signifie la couleur bleue). Mais si c'était une couleur, on aurait dit "t'khol", comme "שחור noir", "אדום rouge", "ירוק vert". "T'khelet" signifie de la laine dont la couleur est bleue. Donc si tu mets de la laine dont la couleur est bleue sur les franges - "aux coins de leurs vêtements", et « leurs vêtements » incluent à la fois le lin et la laine, car en hiver ils portaient de la laine et en été, du lin. Tu peux en conclure que mélanger des fibres pour les tsitsits est autorisé. Donc cela signifie "t'khelet", ce n'est pas juste une couleur, mais de la laine dont la couleur est bleue.

Pourpre-ארגמן

Et il y a une controverse sur la couleur pourpre-ארגמן (il n'y a presque rien dans la Torah [en particulier en matière de commandements] qui soit simple et clair). Rambam écrit (dans les Lois du Temple 8:13) que c'est coloré en rouge. Et Raavad dit (dans les Hassagot sur ce passage) : "D'où sais-tu cela ?" Je pense que cela est composé de trois teintes ou de deux types. Les commentateurs demandent comment la pourpre peut avoir trois teintes ou deux types ? La Mishna du Roi a dit : Je ne sais pas pourquoi il a écrit trois ou deux. Il n'a pas trouvé de source pour expliquer le Raavad. Mais apparemment, l'explication du Raavad est la suivante: quand on regarde la traduction araméenne de "argaman" c'est "אַרְגְּוָנִי" qui signifie « avec trois nuances ». Par conséquent, il a dit par déduction que ce ארגמן est soit de la laine avec trois nuances, soit de la laine avec deux types. Quand il a dit deux types, il a pris le mot "argaman" en hébreu - arg miin - tissé de deux types, mais quand il a dit des couleurs, il a pris la traduction de "argaman" comme "couleurs variées". [Et voir dans le livre des grands d'Israël (vol. 2, p. 28). Il semble qu'il réfute l'opinion du Raavad et qu'il soit plus probable qu'il soit de trois types ou de deux couleurs. Et argaman c'est un tissu de trois types, et argawuni c'est de la pourpre de deux types.]

Les preuves du Rambam

Mais les Aharonims ont trouvé une source pour le Rambam. Le Rambam avait une connaissance de toute la Torah, rien ne lui échappait ! Il cherchait tout jusqu'au bout. Quelle est la source ? Ils ont trouvé dans la Piskahta Rabati (section 20) que Moché notre maître disait à D.ieu : "Qu'est-ce que le t'khelet ?" Il lui a dit : "Maintenant, tu verras un groupe d'anges portant du t'khelet." Il lui a demandé : "Et qu'est-ce que l'argaman ?" Il lui a montré un groupe d'anges portant du rouge, il lui a dit : "C'est de l'argaman." Alors nous avons appris que l'argaman est du rouge. Une autre preuve, de Rachi sur la portion Vayehi. Sur le verset "Il a lavé son vêtement dans le vin" (Genèse 49:11), Rachi écrit que la traduction araméenne de "il a lavé son vêtement dans le vin" est "son vêtement sera rouge". L'argaman est un bon vêtement. Mais comment la traduction a-t-elle trouvé dans le vin la couleur de l'argaman ? Rachi écrit que l'argaman a "la teinte similaire au vin". Sa couleur est similaire au vin, et généralement le vin est rouge. "Et tu boiras le sang de la vigne, le vin" (Deutéronome 32:14). De là, il y a une preuve pour le Rambam que l'argaman est rouge.

Explication : "des parfums pour les huiles d'onction, et pour l'encens odoriférant"

Plus tard, il est écrit : "des parfums pour les huiles d'onction et pour l'encens odoriférant" (Exode 25:6). Tout le monde pense à de l'encens parfumé. Mais Rashbam (Rabbi Samuel ben Meir, petit-fils de Rachi, spécialiste de l'exégèse) explique ici nous lisons "des parfums pour les huiles d'onction et pour l'encens odoriférant" et nous comprenons donc des parfums[aussi] pour l'encens odoriférant. Mais il n'y a pas de parfums dans les encens, "de la myrrhe, de la cannelle et de la calamus" (Exode 30:34), ce n'est pas de l'encens. Par conséquent, Rashbam explique : et pour combustible – les encens, c'est-à-dire : prends des encens à brûler . Et donc il y a une difficulté avec le mot "l'encens", sur lequel on retrouve la note mélodieuse de «tarha ». Et selon cela, tous les officiants ne lisent pas convenablement , car ils lisent [en continu] "Pour les huiles d'onction et pour l'encens odoriférant", il faut lire [et séparer entre eux], c'est-à-dire des parfums pour les huiles d'onction. Et pour brûler , vous prendrez des encens.

"Les pierres de Shoham" - du verre

Ensuite, il est écrit : "Les pierres de Shoham" (Exode 25:7). Que signifie "Shoham" ? Tout le monde pense que c'est une pierre précieuse appelée "shoham". Mais ce n'est pas la signification, Rabbi Saadia Gaon traduit "shoham" par du verre . Comment le sais-je ? Le Evén Ezra écrit cela brièvement dans la Paracha Tetsaveh (Exode 28:9). Je l'ai vu pour la première fois lorsque j'étais à Gerba en 5725, et il a été imprimé à partir d'un manuscrit. Il écrit là-bas : Le Gaon a dit que "shoham" est comme en araméen, mais il a inverséle "resh" et le "lamed". Que signifie cela ? Dans la traduction d'Onkelos, "shoham" est dit "bulra". Changez le "resh" et le "lamed" et vous obtiendrez : "belar", et en arabe, cela signifie « du verre ». (Et jusqu'à ce jour à Gerba, les pierres de Shoham sont traduites pour les enfants comme "ajjar belar"). Et cela m'a beaucoup surpris, que le verre soit si important qu'on en fasse des pierres précieuses et des pierres de remplissage pour l'Éphod et le Pectoral ? Mais en réalité, le verre est très important. Dans Iyov (chapitre 28, verset 17), il est écrit sur la

sagesse : "Elle ne se compare ni à l'or ni au verre, et son prix est celui des vases précieux". Le verre est aussi précieux que l'or. Et la Guemara dit (Hagiga 15a) que les paroles de la Torah sont comparées à de l'or et du verre. Elles sont comparées à de l'or car elles sont difficiles et coûteuses à acquérir comme l'or. Et elles sont comparées au verre, parce que si un homme abandonne la Torah, il perd et brise tous ses acquis comme le verre. Et il y a une explication que le verre à l'époque était du cristal, et ce dernier est très précieux. On m'a dit que si vous cassez un verre, vous pouvez le refondre et le refaire, mais le cristal, s'il est cassé - il est cassé, c'est fini et il n'y a pas de réparation possible. Et une autre preuve de la Guemara (Sota 48b) qui dit que lorsque le Temple a été détruit, la le verre blanc a disparu. Qu'est-ce que la "le verre blanc" ? Tous les verres sont blancs. Mais notre verre n'est pas blanc, mais transparent. Si vous mettez, par exemple, du vin dans un verre en verre, vous verrez le verre rouge. Et si vous mettez du pantone, vous verrez le verre de la couleur du Fanta ... tu verras la couleur du Fanta. Mais le vrai verre est du cristal qui a une couleur spéciale - verre blanc. Et ce verre est celui dont Iyov a dit : "Elle ne se compare ni à l'or ni au verre". On ne peut pas estimer la Torah ni en or ni en verre. Et [à ce sujet] la Guemara dit que si le verre est cassé, il n'y a pas de réparation. Donc vous devez savoir que les pierres de Shoham sont des pierres de verre précieux. Il y a beaucoup plus à dire sur la paracha Térouma, mais nous avons parlé des matériaux et des fondations du Tabernacle.

À quoi servent trois étoiles si ce n'est pas l'heure de la fin du Chabbat, selon Rabenou Tam?

Maran écrit dans le chapitre 293 (paragraphe 2) : "Il faut veiller à ne faire aucun travail avant de voir trois petites étoiles qui ne doivent pas être dispersées mais proches, et si c'est un jour nuageux, il doit attendre que le doute soit dissipé de son esprit". Et le Mishna Beroura, dans l'explication de la loi est embêté , car Maran (dans le symbole Reish Samech Aleph 261 paragraphe 2) a donné la loi selon la vision de Rabbenou Tam. Alors, qu'est-ce que cela signifie si trois étoiles sont sorties, proches ou non, le temps de Rabbenou Tam n'est pas encore arrivé ! Et il a écrit que l'on peut dire que le maître pense que puisque nous voyons trois étoiles proches, il est évident que l'heure de sortie de Chabbat est arrivé, mais si nous savons que le temps n'est pas encore arrivé, cela ne doit pas être le cas - attendez. Et puis il a vu le Rav Minhat Cohen (Mevo HaShemesh chapitre 5) qui a écrit que même selon Rabbenou Tam puisque nous voyons le signe des étoiles, nous n'avons pas à nous soucier du temps des 4 km [peut-être qu'il a fait une erreur de calcul de 4 km ou qu'il n'y a pas cette mesure de 4 km dans ce pays entre le coucher du soleil et la sortie des étoiles] soit remplie. Toute cette loi est expliqué par le Biour Halakha. Mais cela ne peut pas être, car Maran écrit qu'il y a quatre km jusqu'à l'horaire de Rabbenou Tam, et généralement après une demi-heure quarante minutes du coucher du soleil, vous voyez déjà trois étoiles, pourquoi Maran dit-il 72 minutes pour Rabbenou Tam ? Il est possible de dire que Maran n'a pas vérifié, car il a vu que c'était l'opinion de Rabbenou Tam et l'a acceptée. Et ce qui semble vraiment, c'est que meme a l'époque de Maran, ils n'ont pas attendu 72 minutes, et s'ils voyaient trois étoiles, ils ont dit que 72 minutes sont probablement passées.

Si Rabenou Tam vivait en Israël

Par conséquent, si vous voyez de nos jours qu'il n'y a pas encore 72 minutes depuis le coucher du soleil, et que vous voulez être strict selon l'opinion du Maran, attendez, il n'y a rien à faire. Mais de la loi fondamentale, il n'est pas nécessaire d'attendre. J'ai écrit un article à ce sujet (imprimé à la fin de Mishna Berura Vol. III, édition Ich Matsliah. Voir aussi la lettre dans le Chout Beit Neeman), et j'ai dit que si Rabbenou Tam était en Terre d'Israël et voyait que les étoiles sortaient par milliers, une heure après le coucher du soleil seulement, il aurait dit: Je change d'avis ! On m'a dit: Comment peux-tu dire ça ?! Et j'ai répondu : « Mais qu'est-ce que cela signifie ?! Rabbenou Tam n'a pas vu la Terre d'Israël. » Et j'ai trouvé que c'est ce que le rabbin Yossef Schwartz a écrit (livre Divrei Yosef page 43): Rabbenou Tam était un homme de Dieu, mais ce qu'il n'a pas vu - il ne l'a pas vu. Il a vu qu'il est écrit dans le Talmud (Pesachim 93b) qu'il y a une mesure de quatre km et donc il a fixé cette mesure (Shabbat 35a). Et en effet, pour les quatre km mentionnés dans le Talmud, il y a une explication. Le Gaon de Vilna dit (Siman 261 paragraphe 11) que la mesure de quatre km signifie qu'après cette mesure, toutes les étoiles sont sorties. Mais en principe, lorsque trois étoiles sortent, c'est considéré comme la nuit. Certes, le Rav Ovadia était strict pour attendre 72 minutes , mais il n'était pas strict totalement . La preuve est qu'il disait à Rabbi Moshe Habusha lors de la bénédiction de la Havdalah : fais la bénédiction sur le feu, car je dois prendre la route pour donner un cours. Et il bénissait le feu, et le rabbin l'entendait et s'en acquittait, et c'est ainsi qu'il voyageait alors que les 72 minutes n'étaient pas encore passées. Parce qu'il savait que ce n'est qu'une question de principe. De plus, le Rav Oyrvach était strict pour attendre quatre km (selon l'opinion du Rav Ovadia), mais il a dit qu'en effet, je suis strict, mais si j'ai besoin, je n'attends pas ce délai . Et selon lui, on ne fait pas non plus un double doute en ajoutant l'opinion de Rabbenou Tam, car quel est le doute, peut-être que c'est encore un jour ? Vous

voyez que tout le ciel est rempli d'étoiles, comment pouvez-vous dire que c'est un jour ? Quel jour ?! Ces étoiles sont quoi ?! "

"Il suffit de calculer des heures exactes et non des heures astronomiques

Par conséquent, même ceux qui veulent être stricts comme Rabbenou Tam, il suffit de calculer en heures générales et non pas astronomiques . Et on m'a montré que c'est ainsi que le 'Hafetz Haïm, que sa mémoire soit bénie, a écrit dans une lettre (en l'an 5674), que personne n'est strict en calculant les heures astronomiques sauf le Gaon de Brisk (faisant référence au Rabbi 'Haïm de Brisk). Mais en dehors de lui, tout le monde calcule en heures générales, et immédiatement après 72 minutes du coucher du soleil, tout est sorti, même selon l'opinion de Rabbenou Tam. (Et la lettre est imprimée dans le livre "Me'ir Einay Yisrael" Vol. II p. 172). A l'époque, nous attendions, en été, une heure et demie après le coucher du soleil, et ma femme me disait : Je ne peux pas attendre si longtemps. Je lui ai dit : Fais ce que tu veux. Après cela, j'ai trouvé que Rabbi Yaakov Praguei Maharam (dans les responsa de Mahari Praguei § 47, il a vécu cent cinquante ans après notre maître). a raconté: ma femme dit qu'elle ne peut pas attendre, et j'ai dit : D'accord, n'attends pas. Mais après avoir conclu que 72 minutes générales suffisaient. Et surtout, le Mishna Berura écrit dans une lettre qu'il n'y a personne qui calcule les heures spécifiques sauf le Gaon de Brisk.

D'abord la prière de l'Amidah et ensuite la récitation du Shema

Le maître écrit (Siman 293 paragraphe 3) : Celui qui est contraint peut prier la prière de Motzei Shabbat, le Chabbat après Min'ha Ketana, qui est une heure et un quart avant le coucher du soleil, et faire immédiatement la Havdalah. Mais il ne doit pas réciter la bénédiction sur la bougie et ne doit pas faire de travail jusqu'à ce que les étoiles sortent. Cela lui permet seulement d'économiser le temps de la prière et de la Havdalah. Le Maguen Avraham a écrit que dans un tel cas où l'on prie l'Arvit tôt en privé, on ne récite pas le Shema d'Arvit avec ses bénédictions avant la sortie des étoiles. Et pourquoi ? Si vous autorisez à prier à Min'ha Ketana, alors ne devriez-vous pas aussi réciter le Shema et ses bénédictions ? Alors dans le mahatsit Hashekel (là-bas) il explique que spécifiquement lorsque l'on prie en public, avec minian, on peut réciter tout avant le coucher du soleil. Mais lorsque l'on prie tôt en privé, on récite le Shema et ses bénédictions seulement après la sortie des étoiles.

Oublié de dire "Attah 'Honeintanou"

Dans la prière de Motzei Shabbat, nous disons dans la prière "Attah 'Honeinou". Et si on oublie et ne le dit pas, on ne revient pas en arrière, car on va faire la Havdalah sur la coupe. Mais s'il a goûté un aliment avant la Havdalah, il répète la amida (Choul'han 'Aroukh § 294 paragraphe 1). Et pourquoi ? Parce que lorsque vous goûtez, vous prouvez que vous avez quitté le Chabbat. Et comment pouvez-vous sortir le Chabbat si vous n'avez pas encore dit "Attah 'Honeinou" ? Par conséquent, priez à nouveau.

"טעה" Erreur, et devrait être "טעם"

Et Ben Ich 'Haï (Parashat Mishpatim Halakha 12) écrit ainsi : Une personne qui a fait une erreur et n'a pas prié Min'ha le Chabbat, récitera, à Motzei Shabbat, Arvit de semaine, deux fois (la amida) et fait la Havdalah (Ata Honentanou) dans la première et pas la deuxième. Et si vous avez fait dans la deuxième ou pas fait du tout, vous êtes acquittés. Mais si vous n'avez pas fait la première et avez fait la deuxième, alors la deuxième est valable pour vous et la première ne l'est pas, car en ne faisant pas dans la première, vous avez exprimé votre intention que la première était pour rattraper et cela ne servira à rien, car il n'y a de rattrapage que dans la deuxième. Par conséquent, si vous avez oublié et n'avez pas fait la Havdalah dans la première (c'est-à-dire que vous n'avez pas dit "Attah 'Honeinou"), ne faites pas dans la deuxième. Et il a conclu : et si vous avez fait une erreur, répétez la prière obligatoire du moment, mais celle pour rattraper, c'est valable. Qu'est-ce que cette dernière phrase signifie? Il y a une erreur d'impression . Ce n'est pas «si vous avez fait une erreur », mais si vous avez goûté. Et dans ma jeunesse, j'ai rapporté cela à mon père de mémoire éternelle et il était tellement heureux de cette explication. (Et après cela, nous avons vu la source de cela dans le Birké Yossef § 108 paragraphe 8). Et la source de Ba'h est dans 'Hessed Laalafim (§ 108 paragraphe 6), mais là aussi, il y a la même erreur. Et nous avons vu que Rabbi Yossef Zlikha, que sa mémoire soit bénie, a écrit cette explication (voir Responsa Iyar Tashlé 'Heh § 178), et aussi le Rav Ovadia a écrit ainsi (Hilkhot 'Olam Vol. I p. 174)."

Si on n'a pas dit "Attah 'Honeinou" et on a récité une bénédiction sur de la nourriture ou fait un travail.

Quiconque n'a pas dit "Attah 'Honeinou", et, par oubli, a récité la bénédiction sur de la nourriture avant la Havdalah, et se rappelle avant de goûter, il n'y a pas de problème, il peut manger un peu, puis prier une prière Arvit cadeau. Le Rashba (Berakhot page 33a) dit que même celui qui a fait un travail avant la Havdalah, et n'a pas dit "Attah 'Honeinou", doit reprendre sa prière (voir Biour Halakha Siman 294 de "Vé'im ta'am et Hazon Ovadia Chabat-B"). Et tout cela s'il n'a pas dit "Hamavdil beïn kodesh le'hol" (Celui qui distingue entre le sacré et le profane). Il

est préférable de dire immédiatement "Hamavdil beïn kodesh le'hol". Par conséquent, si vous avez oublié de dire "Attah 'Honeinou" immédiatement en rentrant de la synagogue, dites "Baroukh hamavdil beïn kodesh le'hol", et c'est comme si vous aviez dit "Attah 'Honeinou", et alors tout est en ordre. Cela vaut également pour le un aliment consommé .

"Et Israël, j'ai choisi" (Isaïe 44, 1).

Maintenant, mes amis, nous avons un bon invité. Il s'agit de Rabbi Israël Forouch. C'est ce que nos Sages ont dit (Baba Metzia page 85a) : toute personne qui est un érudit en Torah, et son fils est un érudit en Torah, et son petit-fils est un érudit en Torah, la Torah ne cessera jamais de sa descendance. Nous espérons que cela se passera ainsi. C'est la quatrième génération du Rav Moshe Forouch a'h. Il est déjà depuis de nombreuses bonnes années le maire de la ville de Elad, et personne ne s'est plaint de lui à un sujet. Ceux qui étaient avant lui, étaient séfarades comme moi et il y avait des querelles dans la ville, que pouvons-nous faire ? Mais lui, donne à chacun selon ses besoins. Par conséquent, je pense qu'il faut le soutenir. Et ils disent que le Rabbi Untel dit ceci et le Rabbi Untel dit cela, mais la vérité l'emporte ! Nous avons maintenant un maire à Jérusalem nommé Moché Léon, cela fait déjà de nombreuses et bonnes années qu'il est maire de la ville, et il n'a pas de remplaçant. C'est aussi le cas de Rabbi Israël Forouch, il n'a pas de remplaçant. Il a déjà tenu bon pendant dix ans, et a fait ses preuves. Nous ne connaissons pas les différences entre une communauté et une autre, il n'y a pas de différence, nous sommes tous juifs, "nous sommes tous les enfants d'un seul homme, nous sommes sincères, tes serviteurs n'ont jamais été des espions" (Genèse 42, 11). Je n'en retire aucun bénéfice, mais je vois qu'il a fait beaucoup de choses pour les Yechivas de Elad, et a transformé Elad en une ville entière de Yechivas ! (Toutes des Yechivas, alors que vont-ils manger ?! Il y a là-bas aussi de la nourriture et aussi des Yechivas...) C'est pourquoi je pense qu'il faut le soutenir.

Que celui qui a béni nos saints ancêtres Abraham, Itshak, et Yaakov, bénisse toute cette sainte assemblée, ceux qui écoutent ici, et ceux qui écoutent en direct, et ceux qui lisent ensuite dans le journal "Beit Ne'eman", Qu'Hachem leur accorde la réussite dans leur voie, qu'Il leur donne une santé solide et un grand succès. Et tous ceux qui témoignent en faveur de Rabbi Israël Forouch, que le Tout-Puissant leur accorde tout le bien du monde."

שבת שלום ומבורך!

"יקבי המלך"

ישיבת **"לבנימין אמר"** מושב ברכיה
בראשות **הגאון רבי חננאל כהן** שליט"א

L'étude de la Torah dès la petite enfance

Et toi, tu donneras des instructions aux enfants d'Israël, et ils te fourniront de l'huile d'olive pure, pressée pour le luminaire, pour faire s'élever l'éclairage permanent (Exode 27, 20)

Les enfants sont comme l'huile d'olive pure

De l'«huile d'olive pure», c'est la première goutte extraite de l'olive avant son passage au pressoir, c'est l'huile la plus propre, car le restant de l'huile dont l'extraction résulte du procédé d'écrasement, est susceptible de se mélanger aux déchets d'olives et à d'autres impuretés. De même, à sa naissance, l'enfant est réellement pur. Durant sa petite enfance, son âme est infiniment pure, et ce n'est que plus tard, quand il grandit, qu'il s'expose à de mauvaises influences. La Torah enseigne : «Et toi, tu donneras des instructions aux enfants d'Israël, et ils te fourniront de l'huile d'olive pure», tu prendras l'enfant et tu le renforceras tant qu'il est tendre, dès la première goutte, c'est-à-dire dès les premiers instants où il se met à comprendre. Ne te dis pas qu'à présent, il est pur et que nul n'est besoin de l'éduquer, car dès la petite enfance, il faut l'éduquer et le préserver, le lier à la sainte Torah.

«Je ne veux pas d'un enfant ignorant !»

Le père du Gaon, l'éminent Rabbi **Matsliah Mazouz**, Zatsal, que D. venge son sang, s'appelait **Rabbi Raphaël**. Il vivait à l'Ariana, près de Tunis. Il gagnait très correctement sa vie dans le commerce. Chaque jour il rentrait chez lui avec une bourse pleine de pièces d'or. Son fils, Rabbi Mastliah, était alors âgé de onze ans, et il s'instruisait comme tous les autres enfants.

Un soir, alors que Rabbi Raphaël venait de rentrer chez lui, il vit son épouse, Rachel, qui pleurait. Il l'interrogea : «Pourquoi pleures-tu?» Elle ne répondit pas. Il dit : «Regarde, je fais ici de bonds gains, grâce à D. J'étudie la Torah, alors pourquoi pleurer?» Elle ne répondit toujours pas. Le lendemain, de retour du travail, il trouva à nouveau sa femme en pleurs. Il lui dit : «Dis-moi, Rachel, qu'est-ce que tu as? Il te manque quelque chose? Tiens, prends ces pièces d'or et achète-toi ce que tu veux. Pourquoi pleures-tu?» Son épouse lui répondit : «Comment ferais-je pour ne pas pleurer? Je pleure pour notre fils Matsliah.» Il l'interrogea : «Quel est le problème? Grâce à D., il va aux prières, il va étudier la Torah. Qu'est-ce qu'il lui faut de plus?» Elle lui répondit : «Tu sais bien, le keteb (Talmud-Torah). Ici, ce n'est pas comme à Djerba. Là-bas, les enfants qui ont l'âge de notre fils étudient déjà la Guemara. Ils commencent à l'étudier à sept ans. Alors qu'ici, à son âge, ils n'en sont encore qu'aux versets de la Torah. Je ne veux pas que mon fils soit un ignorant. Je veux qu'il devienne un disciple des Sages. Qu'il soit animé par la crainte du Ciel!»

Rabbi Raphaël fut ému par les paroles de sa femme, mais il tenta de trouver une solution : «Ecoute, ce n'est qu'ici que nous pouvons gagner notre vie. C'est bien pour cela que nous avons quitté Djerba. Tu voudrais que nous rentrions à Djerba pour y vivre dans la pauvreté? Restons ici et peut-être que nous parviendrons à faire quelque chose.» Ainsi s'acheva leur discussion. Le lendemain, il la trouva une fois de plus en train de pleurer. Il lui dit : «Je ne peux pas rester indifférent à tes pleurs. Tu as raison, tu veux que notre fils devienne un disciple des Sages. Rentrons à Djerba et D. nous viendra en aide!»

Le mérite de l'abnégation pour la Torah

Ils rentrèrent donc à Djerba. Rabbi Matsliah avait toujours onze ans. Les enfants de son âge, à Djerba, savaient déjà étudier la Guemara convenablement alors qu'il n'était que débutant. Son cousin, notre maître Rabbi Shlomo Mazouz, Zatsal, avait quatre ans de plus que lui, et il s'étonna : «Tu ne fais que commencer l'étude de la Guemara?! A ton âge, nous en savions bien plus! Regarde le cahier d'explications nouvelles que j'ai rempli!» Rabbi Shlomo voulait le stimuler en éveillant en lui la jalousie des scribes. Rabbi Matsliah lui répondit : «Attends un peu, tu vas voir. Le jour viendra où j'écrirai plus que toi!»

Or, en effet, il entra étudier auprès de mon grand-père, notre maître Rabbi Rahamim Haï Houïta Hacohen Zatsal, et il commença à écrire pour ne plus s'arrêter, **jusqu'à ce qu'il fût connu et apprécié sous le nom du Gaon «Ych Matsliah»**. Aujourd'hui encore, tous ses manuscrits n'ont pas encore été publiés.

Quand son père rentra à Djerba, il perdit tout son argent. Il constata qu'il n'avait aucun moyen de gagner sa vie. Il repartit donc pour Tunis, où il se mit à travailler pour des périodes entières de six mois. Il gagnait bien et envoyait de temps en temps de l'argent à son épouse. Il ne rejoignait sa famille que pour Souccot et Pessah. Outre l'argent, il envoyait aussi des lettres où il encourageait son fils à bien étudier : «C'est pour toi que j'ai tout abandonné et que je me retrouve pendant six mois loin de la maison. Tout cela a pour but de te permettre d'étudier chez Rabbi Houïta.» Et, grâce à D., par le mérite de son dévouement, se révéla le Gaon Ych Matsliah, l'un des grands de la dernière génération.

MAYAN HAIM edition

KI TISSA

SAMEDI
22 ADAR 1 5784
2 MARS 2024

entrée chabbath : 18h16
de 17h26 à 18h16 selon votre communauté
sortie chabbath : 19h24

01 **Le veau d'or ou la sacralisation des lois naturelles**
Elie LELLOUCHE

02 **La qualité et non la quantité**
Ephraïm REISBERG

03 **Le Kavode : lumière unique de la Bonté**
Yo'hanan NATANSON

04 **La valeur des rêves**
Halakha yomit

LE VEAU D'OR OU LA SACRALISATION DES LOIS NATURELLES

Rav Elie LELLOUCHE

L'épisode tragique du veau d'or constitue l'un des passages les plus complexes et les plus déroutants de la Torah. Parvenu, dans sa relation au Maître du monde, à des niveaux spirituels que jamais auparavant l'humanité n'avait atteints, le peuple d'Israël s'abandonne soudainement, à peine quarante jours après la Révélation du Sinaï, à un culte idolâtre aussi improbable qu'incompréhensible. Certes, les Béné Israël avaient encore en mémoire les deux siècles d'oppression égyptienne et le poids écrasant de la civilisation profondément matérialiste qui avaient cherché à étouffer leur vocation spirituelle. Pour autant peu à peu, depuis la Sortie d'Égypte jusqu'à leur arrivée au pied du Har Sinaï, les descendants des Avot avaient marqué leur rupture avec cette idéologie diamétralement opposée à l'idéal d'Israël. Il apparaissait donc inimaginable que le peuple élu pût adhérer de nouveau à un tel système. Dès lors, comment expliquer une chute aussi brutale?

C'est pourquoi, Ibn Ézra tout comme le Ramban refusent de voir dans la faute du veau d'or une remise en cause par le 'Am Israël de sa foi en l'unité divine. Pour ces Maîtres du Moyen âge, c'est Moché et non Hashem auquel les Béné Israël ont cherché à suppléer en façonnant le veau d'or. C'est d'ailleurs ce que nous relate la Torah lorsqu'elle rapporte les propos du peuple s'adressant à Aharon: «Lève-toi ! Fais-nous un Élohim, un Puissant, qui marchera devant nous, car voici, Moché, l'homme qui nous a fait monter du pays d'Égypte, nous ne savons pas ce qui lui est arrivé» (Chémot 32,1). Pris de panique face à ce qu'ils ont cru être, à tort, un retard de leur fidèle berger, le peuple d'Hashem s'affole. Le Satan, constatant cette fébrilité terrifiante, présente alors l'image d'un corps inanimé, ressemblant à celui de Moché, flottant dans les airs. Il n'en faut pas plus au 'Érev Rav, cette masse de petites peuplades qui s'était jointe aux Béné Israël, pour prendre ''la direction des opérations''.

Si pour le 'Érev Rav l'abandon du projet divin, porté par la Révélation du Sinaï, semble être l'objectif, la démarche du peuple d'Israël est toute autre. Hissés par Moché Rabbénou à un très haut degré d'exigence quant aux impératifs du service divin, les descendants des Avot vivent, depuis leur libération, ''à l'heure'' du miracle. Les réponses aux besoins qui sont les leurs ne sont plus le fait des lois de la nature. Leur vie n'obéit plus à des règles rationnelles. C'est à l'aune de leur attachement à Hashem et à ses Mitsvot que les hommes et les femmes du Klal Israël assurent le quotidien d'une manière totalement surnaturelle. Soutenus par la présence édifiante de leur précieux guide, les Béné Israël arrivent à surmonter la tentation d'un retour à un monde matériel familier et apprivoisé par la raison humaine. Mais cet engagement reste fragile.

Le Satan perçoit cette fragilité et lance un défi au peuple fraîchement libéré. La confusion s'installe dans un monde privé de repères temporels et, par ricochet, cette confusion s'installe aussi dans les esprits. «Est-on à même de résister, en l'absence de notre maître Moché, à l'épreuve imposée par la nature et ses contingences ?» se demandent les Béné Israël. Plutôt que de prendre le risque de succomber et de devenir, ainsi, ''l'otage'' du penchant au mal, le peuple d'Hashem préfère renoncer, de son propre chef, au niveau spirituel qui était le sien jusqu'alors. À l'instar de la position de Rabbi Ychma'el quant à la place à accorder aux impératifs matériels dans la vie de l'homme (Béra'khot 35b), position qui invite chaque individu à conjuguer étude de la Torah et activité professionnelle, le 'Am Israël choisit de servir Hashem en intégrant les contingences de la nature. C'est ce que représente le symbole du veau d'or. Le veau, petit du taureau et de la vache, symbolise la valeur-travail, le moyen permettant la réussite matérielle de l'homme et son enrichissement, d'où sa structure en or. L'investissement humain ou ce que Nos Maîtres appellent la Hichtadlout, visant à la maîtrise des éléments naturels afin d'y déceler la présence d'Hashem, va prendre le pas sur l'adéquation surnaturelle à la volonté divine incarnée par Moché.

Or si cette démarche est légitime, s'agissant du commun des mortels, elle constitue une faute pour le peuple qui était parvenu à s'arracher au carcan des certitudes entretenues par les conditions matérielles de l'existence humaine. Pire encore, en renonçant aux sommets spirituels qu'il avait réussi à atteindre, le 'Am Israël s'expose, de facto, à une déchéance redoutable, susceptible de le plonger au cœur même de l'idolâtrie. Car en cherchant à dominer la nature, l'homme cultive, parallèlement, la conscience illusoire de son omnipotence, illusion qui n'est rien d'autre qu'une seconde face du culte idolâtre. C'est cette déviance suicidaire que la Torah veut dénoncer à travers le récit du 'Het Ha'Éguel. C'est en s'attelant à en comprendre les causes et en réparer les effets que le peuple d'Israël pourra s'avancer confiant vers la Délivrance.

LA QUALITÉ ET NON LA QUANTITÉ

Ephraïm REISBERG

Notre Paracha commence par la Mitsva de dénombrer les membres du Klal Israël. La Torah demande à cette occasion de recevoir de la part de chaque personne apte à servir à l'armée la somme symbolique d'un demi-shekel. En conséquence, il est possible de déterminer le nombre total d'hommes valides constituant le Klal Israël. Le décompte des Bnei Israël a été régulier et récurrent dans le désert. Dans la totalité des cas mentionnés dans le Tanakh, ils étaient comptés en utilisant un intermédiaire (argent, pierres, mouton à l'époque de Shaoul etc.)

Nous trouvons dans le Tanakh un exemple unique (rapporté par Rachi sur Shemot 30, 12) au cours duquel David a compté de manière directe le nombre de Juifs composant le Klal Israël. La conséquence immédiate a été une épidémie mortelle ayant causé de très nombreuses victimes. D'après le Pirké de Rabbi Eliezer, seul Avishai ben Tsérouya, membre éminent de la garde rapprochée de David, comptant parmi les plus grands érudits et justes du peuple Juif périt lors de cet événement. Cette perte entraîna une tragédie nationale sur de nombreux plans. Nous agissons également avec prudence au moment de nous compter pour l'office, en prenant soin de compter les dix mots d'un verset donné.

La forme que prend ce dénombrement semble quelque peu étrange : quel problème y a-t-il à compter des Juifs ? Plusieurs réponses sont apportées par les commentateurs classiques. Rashi (Shemot 30, 12) considère qu'il s'agit d'éviter l'emprise du Ayin Har'a (le mauvais œil), une force spirituelle négative agissant particulièrement sur les choses dont le nombre total est trop mis en évidence.

D'après Rabbénou Bé'hayé (ibid), le fait de décompter des personnes une à une entraîne la perte de la dimension collective. Le peuple deviendrait alors une somme d'individus, ce qui est problématique dans la mesure où chaque personne passe, le temps d'un instant, devant une considération de son statut spirituel isolé du reste de son peuple : il ne pourrait alors pas bénéficier de la "protection spirituelle" générée par la notion de Tsibour, dont la vertu est attestée par de nombreuses sources (Berakhot 8a, Taanit 23a, …)

Rabbi Ovadia Sforno comprend quant à lui le système du dénombrement comme la conséquence inévitable du cycle de la vie : des gens naissent et d'autres quittent ce monde. Or la mort est par essence une conséquence de la faute (Chabbat 55a). Compter le peuple signifie alors faire publiquement état de la balance entre vivants et morts, et de manière symbolique, des méritants et des fauteurs : il n'est pas nécessaire de faire ouvertement mention du bilan de chacun devant un potentiel accusateur.

Le Rav Yonathan Saks Zal (1948-2020) apporte une réponse intéressante. Il convient tout d'abord de s'interroger sur la nécessité d'un "décompte national". Pour tous les peuples du monde, déterminer le nombre de composantes d'une nation est fondamental. Un dénombrement informe sur les capacités militaires (nombre de personnes susceptibles d'être enrôlées dans le cadre d'un conflit armé), économiques (nombre de personnes desquelles on peut exiger l'impôt), démographique (déterminer le renouvellement de la population, son âge moyen, son taux de natalité etc.)

En un mot, derrière un recensement, se profile l'idée de l'évaluation de la force de la nation. Plus un peuple est nombreux, plus il semble être puissant intrinsèquement et imposant sur la scène internationale.

Or, cette donnée mathématique est aux antipodes de la nature du Klal Israël. La Torah affirme explicitement (Devarim, 7, 7) : « Si Hachem vous a préférés, vous a distingués, ce n'est pas que vous soyez plus nombreux que les autres peuples, car vous êtes le moindre de tous. »

L'amour de Hachem pour Son peuple ne réside pas dans l'amour de la force et du grand nombre, et cette donnée ne peut donc pas être caractéristique de de son importance. Quel est donc le critère pouvant servir de baromètre pour mesurer la puissance du peuple Juif ? La Torah propose comme réponse : « Demander au peuple Juif de donner et compter la somme des contributions. » Si numériquement parlant, l'importance du Peuple Juif dans le concert des nations est ridicule, il n'en va pas de même des apports qu'ils ont faits au monde dans tous les domaines.

Ce n'est pas la quantité qui rend compte de l'importance du peuple Juif, mais les qualités morales de ses membres. Après avoir demandé au peuple d'apporter bénévolement les matières premières pour construire le Mishkan, il n'a fallu que quelques jours avant que Moshé Rabbénou ne s'empresse de proclamer publiquement qu'il fallait cesser immédiatement cette opération, tant les dons affluaient. Le peuple Juif s'est toujours distingué à travers les siècles par sa volonté d'apporter au monde tous les éléments permettant de le rendre meilleur. Alors qu'il n'est estimé généralement qu'à 0.2% de la population mondiale, il cumule un pourcentage anormalement élevé de prix Nobel en médecine, en sciences, en économie etc. Dans le domaine religieux, les terribles exils et persécutions voient pourtant naître les Talmud Bavli et Yéroushalmi et les commentaires merveilleux de tous nos maîtres dans absolument tous les domaines de la Torah. La vitalité juive n'a jamais cessé de produire même en étant le plus petit des peuples, et placé dans des conditions défavorables.

Pour conclure, Rav Saks rappelle l'épisode du sefer Shoftim (chap 6 et 7) mettant en scène le juge Guid'on. Ce dernier est chargé de délivrer le peuple Juif du joug des Midianites et des attaques amalécites. Alors qu'il est parvenu à rassembler trente-deux mille hommes, Hachem lui propose plusieurs sortes de tests pour vérifier le niveau moral de ses hommes. Seuls trois cents d'entre eux les passent avec succès. Hachem demande alors de mener la guerre uniquement en compagnie de ces trois-cents là, et la victoire s'avère éclatante. Loin de nous initier à une nouvelle stratégie militaire, la Torah nous enseigne de nouveau que pour remporter le combat, aux yeux de Hachem, ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité, en particulier celle de l'engagement et de l'esprit volontaires. C'est ainsi que nous pouvons prendre conscience de l'importance du peuple Juif.

LE KAVODE: LUMIÈRE UNIQUE DE LA BONTÉ

Yo'hanan NA-

« Moshé reprit : "Découvre-moi donc ta Gloire (Kévodékha)." [Hashem] répondit: "C'est Ma Bonté tout entière que Je veux dérouler à ta vue, et, toi présent, Je nommerai de son vrai nom Hashem ; alors Je ferai grâce à qui Je devrai faire grâce et Je serai miséricordieux pour qui Je devrai l'être." Il ajouta : "Tu ne saurais voir Ma face; car nul homme ne peut Me voir et vivre. [...] tu Me verras par derrière; mais Ma face ne peut être vue." »

(Shemot 33,18-23)

Rashi cite Berakhot 7a et écrit : « Il lui a montré le nœud des téfilin. »

Le Maharal de Prague (Rabbi Yehuda Loew ben Betsalel, 1512-1609) propose quelques éléments pour surmonter la réticence qu'on pourrait éprouver face à la lecture de Rashi, si apparemment éloignée du sens simple d'un verset déjà difficile.

Le Maharal, cité par le Rav Yits'hoq Adlerstein (Torah.org), continue en rappelant à son lecteur que personne ne prend les paroles de la Torah plus au sérieux que 'Hazal ! Leur approche de chaque verset se réfère au Peshat (au sens simple) le plus précis. Seuls 'Hazal peuvent combiner les deux éléments nécessaires à l'explication de la Parole divine : un souci méticuleux de la signification de chaque mot, associé à une entière compréhension de son sens profond. Certains lecteurs, loin de toute sagesse, rejetteront leurs enseignements comme éloignés du texte. Ceux qui ont accès à la sagesse de la Torah seront au contraire stupéfaits de l'apparente facilité avec laquelle nos Sages transmettent le sens précis des versets.

Moshé n'a pas demandé à « voir » D.ieu, ce qui, à l'évidence, est une impossibilité. Puisqu'Il n'a pas de caractéristiques physiques (« Ein lo démout hagouf wéeno gouf – ni corps ni forme de corps, écrit Rambam), il n'y a rien à « voir », rien à percevoir par le biais de cette interface avec la Création qu'est l'œil humain.

De même, il n'a pas non plus demandé l'accès à une compréhension totale de l'essence illimitée de Hashem, ce qui est également impossible à l'être humain, équipé d'un esprit puissant, mais limité.

Ce qu'il a demandé, c'est de percevoir le Kavode de Hashem, Son « Honneur », Sa « Gloire » : « Découvre-moi donc ta Gloire – Kévodékha. », selon le Rabbinat (Shemot 33,18). Rashi nuance : « Il lui a demandé qu'Il lui fasse voir l'image de Sa Gloire – marit kévodo ».

Dans ce contexte, l'expression « haréeni na ète Kévodékha » fait référence à une pleine intelligence de Sa grandeur, des hauteurs les plus élevées de Son « lieu », de la distance qui Le sépare de notre capacité dérisoire de compréhension de l'Être absolu.

Pour le Rav Shimshon Raphael Hirsch (1808-1888), « le terme Kavode exprime du point de vue spirituel et moral ce que le mot kovèd (poids) exprime du point de vue matériel, et désigne ainsi la valeur spirituelle et morale d'un être, et dans la parole de D.ieu, tout indice annonciateur de la Présence divine. » Et si Moshé fait cette demande, qui peut sembler exorbitante, c'est qu'en « raison de la nouvelle tâche qui lui a été confiée, Moshé a demandé la connaissance des voies divines dans l'unité de leur diversité [pour pouvoir] diriger le Peuple conformément aux intentions divines. » Ce que Moshé espère obtenir, dans l'extraordinaire intimité de son dialogue avec Hashem, c'est « la plus haute des connaissances accessibles à l'esprit humain. »

Les Téfilin sont une marque de splendeur, d'honneur, de gloire. On lit dans la Mégillat Esther, au sujet de la réaction des Juifs à leur délivrance miraculeuse : « Pour les Juifs, ce n'étaient que joie rayonnante, contentement, allégresse et marques d'honneur. » (Esther 8,16) Pour 'Hazal, le dernier élément de cette liste (vikar) désigne les Téfilin.

La réponse du Créateur à la demande du plus grand de Ses prophètes, c'est que cela ne sera pas possible non plus ! « Tu ne pourras pas voir Ma face. » (Shemot 33,20)

La confrontation directe avec Hashem signifie l'intelligence de Son Kavode. C'est-à-dire la dimension qui Le rend différent de tout autre être. Le symbole de ce Kavode, de cet « honneur », ce sont les Téfilin comme on l'a vu. Le nœud de la téfila de la tête, placé dans le creux de la nuque, est ainsi éloigné, à l'opposé du visage. Souvent, on peut reconnaître à certains signes une personne vue de dos. Mais une telle identification n'atteint pas le degré de certitude de la reconnaissance du visage. C'est ce que Hashem a voulu dire à Moshé : tu pourras appréhender partiellement les voies de D.ieu, et le sens de Son action, et cela mieux que quiconque. Mais ce ne sera pas la connaissance claire, sans doute ni ambiguïté que tu réclames. Tu te satisferas du meilleur niveau de compréhension qu'un être humain puisse espérer atteindre. Tu connaîtras la grandeur de Hashem par rapport à tout autre être dans l'univers créé, mais non de la manière absolue qu'on peut appeler les « Téfilin de D.ieu », Son véritable Kavode. Tu ne pourras en acquérir qu'une connaissance indirecte, à la manière dont on reconnaît une personne qu'on voit de dos.

Le nœud a pour fonction de d'attacher, de fixer les téfilin à celui qui les porte. Appliquée au Kavode de D.ieu, cette idée en entraîne une autre : le Kavode, au plein sens du concept, ne peut rester attaché à la personne. Si, comme le suggère le Rav Hirsch, il est la révélation de la valeur intrinsèque de l'Être, il n'existe vraiment que lorsqu'il devient possible de l'observer, d'en être le témoin ! Comme l'enseigne le prophète : « Mélo khol haarets Kévodo – Toute la terre est emplie de Son Kavode. » (Yéshayahou 6,3) Cela ne signifie pas que toutes les créatures aient une compréhension, même minimale, de ce qu'Il est, et Lui rendent hommage. Nous savons très bien que ce n'est pas le cas.

Ce que veut dire le prophète, c'est que Son Kavode, ici compris comme Son infinie grandeur et élévation n'est pas à ce point attaché à Lui qu'on ne pourrait y accéder que par le moyen d'une proximité particulière à Son égard. Au contraire, le monde créé est saturé d'indices, de signes perceptibles de la différence entre le Saint et le profane, entre le terrestre et le Divin. Son Kavode déborde littéralement sur le moindre aspect de la Création, qui, pourvu qu'on sache le voir, devient l'empreinte de Sa grandeur.

Cependant, l'intelligence de tout ce qui constitue cet honneur divin reste très au-delà des capacités d'une seule personne, fût-elle Moshé Rabbénou lui-même.

Aussi la réponse divine s'articule-t-elle en deux versets, poursuit le Rav Hirsch: « Le verset 19 lui dit ce qui lui sera accordé, le verset 20 ce qui lui est dénié. »

Ce que Moshé pourra voir, c'est l'unité essentielle, « la lumière unique » qui s'appelle « Touvi – Ma bonté » et l'infinie diversité des situations où cette bonté se manifeste. Cette diversité répond aux manifestations variées de la liberté humaine, qui appellent les interventions divines différentes, « qui visent à éduquer l'homme sur le chemin du salut. »

Ce que Moshé ne pourra voir, c'est ce que l'entendement humain ne peut percevoir au cours de la vie terrestre, où les obstacles matériels sont insurmontables.

Mais l'essentiel, c'est de comprendre que la Bonté de Hashem est à l'œuvre dans tous les aspects de la Création, même les plus apparemment contradictoires, et qu'il y a là un point d'appui essentiel dans la vie de chacun d'entre nous, ainsi qu'en témoigne le roi David dans sa supplique : « Souviens-toi seulement de moi selon ta Miséricorde, au nom de Ta Bonté, ô Éternel ! (léma'an Touvékha Ado-naï) » (Téhillim 25,7)

LA VALEUR DES RÊVES

Halakha yomit

Lorsqu'une personne fait un rêve, doit-elle accorder de l'importance au contenu de son rêve et prendre en considération ce dont elle a rêvé ?

Il est vrai que notre sainte Torah nous apprend à plusieurs reprises qu'il peut y avoir une relation entre le contenu d'un rêve et la réalité physique. Ainsi des rêves des serviteurs de Pharaon, ou bien de ceux de Pharaon lui-même, lorsque lui fut dévoilée la venue de sept années d'abondances suivies des sept années de famine. Ou encore le rêve de Névoukhadnetsar l'impie, et d'autres encore.

Mais aussi – sans qu'il soit possible de comparer – les rêves de Yossef Ha-Tsaddiq ou du roi Salomon qui furent des rêves prémonitoires au sujet de leurs avenirs respectifs.

Nous apprenons par conséquent que les rêves doivent être pris en considération, et qu'il ne faut pas s'en désintéresser totalement. Nous voyons également de quelle façon le Talmud et les décisionnaires accordent un certain intérêt aux rêves, comme nous allons l'expliquer.

Il est évident que les rêves ne sont pas tous à prendre en considération, car toute pensée, réflexion ou occupation ayant eu lieu durant la journée peuvent facilement entraîner la personne à en rêver dans son sommeil, sans qu'on puisse en tirer quoi que ce soit d'utile.

Par la force de l'imagination, on peut faire toutes sortes de rêves pleins de futilités, comme gagner une grande richesse, ou bien devenir pauvre, ou voler comme un aigle dans le ciel.

Il ne faut accorder aucune considération à ces rêves, car ce n'est pas de ce genre de rêves qu'il est question dans le Talmud et dans les décisionnaires.

Ces rêves n'ont absolument aucune conséquence.

Nos maîtres enseignent dans la Guémara (Bérakhot 55a) : « Rabbi Yo'hanan dit au nom de Rabbi Chim'on : Comme il est impossible d'obtenir de la paille sans foin, de même, il est impossible qu'un rêve ne comporte pas quelque futilité. » C'est-à-dire : même un rêve dont le contenu est authentique et significatif, dans lequel Hachem transmet un message à la personne, est aussi partiellement constitué de choses vaines, et il est impossible qu'il soit entièrement vrai.

Il est également enseigné dans la Guémara : « Rabbi Béra'hya dit : Un rêve, même s'il se réalise en partie, ne peut se réaliser en totalité. » *A fortiori* lorsqu'il s'agit de rêves produits par des réflexions de la journée, puisque ce type de rêves ne contient que des futilités, et on ne doit pas leur accorder le moindre intérêt.

Mais d'autre part, il arrive que le contenu d'un rêve ait une conséquence Halakhique.

On raconte que le Gaon Rabbi Mordékhaï Benet (*Maharam Benet*) – qui fut le Rav de la ville de Nikolsburg (Moravie, actuelle République tchèque) au 18ème siècle, et qui était une très grande sommité de la Torah et un très grand Tsaddiq – décéda dans le village de Lichtenstadt, proche de Nikolsburg.

Or, en raison des moyens de transport de l'époque, il n'était pas facile de transporter le corps du défunt, et les habitants de Lichtenstadt décidèrent d'enterrer le Gaon sur place.

En entendant cela, la communauté de Nikolsburg protesta énergiquement contre cet enterrement et réclama – par respect pour leur maître – que l'on exhumât leur Rav pour l'enterrer dans leur ville de Nikolsburg, là où il avait transmis sa Torah et là où étaient ensevelis les membres de sa famille ainsi que ses Maîtres.

Les habitants de Lichtenstadt refusèrent en arguant qu'il est interdit selon la Halakha de déplacer le corps du Gaon, qu'il y avait là une atteinte à son honneur ainsi qu'une grave transgression de l'interdiction de déplacer un corps sans motif justifié.

Lorsque le problème fut soumis au Gaon 'Hatam Sofer, il l'analysa dans tous les sens avec toute la profondeur du génie de son esprit, mais il ne put parvenir à une conclusion pratique. C'est pourquoi, il écrivit dans son livre *Chou't 'Hatam Sofer* qu'il ne trancha pas la question, et qu'en conséquence, dans le doute, il était préférable de maintenir le corps du Gaon à Lichtenstadt, car selon la règle dans beaucoup de situations de doute, il est préférable de s'abstenir.

Les chroniqueurs rapportent cependant que plus tard, le Gaon 'Hatam Sofer trancha finalement qu'il fallait déplacer le corps du Gaon Maharam Benet pour l'ensevelir dans la ville de Nikolsburg, mais ils n'expliquèrent pas la raison de son revirement.

C'est le fils du 'Hatam Sofer – Rabbi Avraham Chémouel Binyamin Sofer, auteur du Chou't Kétav Sofer – qui expliqua les raisons du changement d'avis de son père. Une nuit, en effet, le 'Hatam Sofer rêva du Gaon Maharam Benet qui lui dit : « Je te demande d'ordonner que l'on déplace mon corps pour l'ensevelir dans la ville de Nikolsburg, car c'est là que je dois reposer véritablement. Si j'ai d'abord été inhumé dans le village de Lichtenstadt, c'est seulement parce qu'étant jeune homme, j'ai été fiancé à une jeune fille de ce village durant six mois, mais qu'en définitive, j'ai renoncé à ces fiançailles, causant une grande souffrance à cette jeune fille. C'est pour cela que je devais être enseveli dans ce village durant six mois afin d'expier ce qui s'y est passé. Maintenant que les six mois se sont écoulés, je te demande d'expliquer aux habitants de Lichtenstadt que ma volonté est d'être inhumé à Nikolsburg. »

C'est ce que fit le 'Hatam Sofer. Il ordonna que l'on déplaçât le corps du Maharam Benet afin de l'ensevelir à Nikolsburg.

Les rêves méritent donc parfois qu'on leur accorde un certain crédit, au point où la rigueur divine peut être modifiée pour cela. Même si selon la Halakha il n'y a pas d'obligation de déplacer un corps d'une ville à l'autre, si le défunt lui-même apparaît dans un rêve et indique que telle est sa volonté, il faut prendre en considération ses propos.

Mais tout ceci n'est valable que lorsqu'il s'agit de personnes de grande renommée et dont la piété est de notoriété publique, comme en témoigne la décision halakhique prise par le Gaon Rabbi Moché Feinstein z.ts.l au sujet du rêve d'une femme dont le mari était mort et enterré, et qui était apparu en rêve à son épouse, en lui demandant de déplacer son corps pour l'ensevelir ailleurs. On soumit le problème au Gaon et il répondit qu'étant donné que cette femme n'était pas particulièrement renommée pour sa piété, son rêve n'avait pas de valeur particulière. Il fallait plutôt le considérer comme le fruit de réflexions de la journée, et non comme le mérite de voir apparaître son défunt mari venant lui dire quelque chose d'authentique.

Ses propos nous montrent que les rêves de la plupart des gens n'ont pas réellement d'importance, et qu'il n'est pas nécessaire de s'y intéresser plus que cela.

Avec l'aide de Hachem, nous expliquerons davantage le sujet dans une prochaine Halakha.

Source : Halakha yomit

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT A LA RÉFOUA CHÉLÉMA OUMÉHIRA DE RAPHAËL BEN ESTHER WAHNICH

Parachat Ki-tissa

d'après l'Admour de KOÏDINOV chlita

וְשָׁמְרוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל אֶת הַשַּׁבָּת לַעֲשׂוֹת אֶת הַשַּׁבָּת **לְדֹרֹתָם** בְּרִית עוֹלָם . *(שמות לא- טז)*

*"Les Béné Israël **garderont** le chabbat pour faire du chabbat une alliance éternelle **pour les générations** ..."*

Le Zohar fait remarquer que "***pour les générations***", **לדרתם** (lédorotam) est écrit sans les "*vav*", ce qui nous indique que cela veut dire aussi דירה, **une résidence**, à savoir : "*méritant, celui qui construit une agréable maison dans son cœur*", c'est-à-dire "*heureux celui qui construit en son cœur une belle maison **pour accueillir le chabbat**.* "

En fait, de la même manière que l'on aménage une belle maison pour un Roi invité dans une ville, car cela ne sied pas à son Honneur de résider dans une demeure qui n'est pas propre, alors de la même manière lorsque vient le chabbat, avec son âme supplémentaire, il nous incombe de préparer un endroit propre et joli afin que puisse y résider la lumière du chabbat.

L'Homme, de par son corps matériel, recherche toujours les plaisirs ici-bas, or la manière de parvenir à se préparer à chabbat, consiste au préalable à libérer son cœur de ces désirs matériels, et à aspirer à la sainteté de ce jour, comme nous le disons dans les chants ק"ה אכסוף נועם שבת, "*Hachem, je me languis de la félicité de chabbat*", et ainsi son cœur deviendra un lieu propice à la sainteté.

Bien que la sainteté de chabbat éclaire tout un chacun du peuple juif, comme nous disons dans la prière de chabbat : « *et ils vivront un repos de délices, tous les Béné Israël, qui sanctifient Ton Nom* », il n'en est pas moins que lorsqu'un juif prépare son cœur à recevoir la lumière de chabbat, il méritera que son âme soit éclairée davantage.

Ceci est l'explica□on de וְשָׁמְרוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל, « **ils** (*les Béné Israël*) ***garderont*** », de l'étymologie de "*guetter avec impatience*", comme il est dit וְאָבִיו **שָׁמַר** אֶת הַדָּבָר « *et son père **garda** la chose* » (בראשית לז- יא) (au sujet de Yaacov qui guetait avec impa□ence que les rêves de Yossef se réalisent). Ce même languissement pour la venue de chabbat amène chacun à détacher son cœur de tous les velléités de ce monde ; les Béné Israël réservent toute leurs atente s et toutes leurs espérances pour la sainteté du chabbat, et entrainent par cela d'offrir au chabbat (**לדרתם** lédorotam) un bel endroit (דירה, une dirah) pour que la sainteté puisse résider dans leurs cœurs.

LES AMIS DE Koidinov

Abonnez-vous et recevez ce dvar torah chaque semaine par whatsapp au +972552402571 ou au 07.82.42.12.84.
Pour soutenir les institutions du rabbi de koidinov cliquez sur:
https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov

OVDHM

בס"ד

La Daf de Chabat

Feuillet N°234

L'étude de cette semaine est dédiée pour l 'élévation de l'âme de Elyhaou HADJADJ ben 'Hanina ז"ל

ת.נ.צ.ב.ה.

KI TISSA

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat" 054 976 54 17

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

VIVONS LA PAUSE

« Six jours on se livrera au travail ; mais le septième jour il y aura repos, repos complet consacré à Hachem.» (Chémot 31 ; 15)

Hachem nous ordonne, dans cette Paracha, de respecter le Chabat. C'est un commandement et donc un ordre, (il existe deux types d'ordres dans la Torah : les mitsvot taassé, positives, faire quelque chose ; et lotaassé, négatives, ne pas faire).

Hachem nous ordonne ici le repos, mais pas n'importe quel repos, « un repos complet consacré à Hachem.» **Que signifie cette notion de repos ?**

Au sujet du Chabat, la Guémara (Chabat10b) nous enseigne : « Hachem dit à Moché : « J'ai dans Ma réserve de trésors un cadeau précieux, et son nom est Chabat. Je veux l'offrir à Israël. Va le leur annoncer.» »

Nous voyons dans cette Guémara que ce repos, imposé par D.ieu, est un cadeau, qui devra d'après notre verset, se répéter chaque semaine : « Six jours on se livrera au travail ; mais le septième jour il y aura repos.»

Spontanément nous pensons tous que nous arrêter de travailler pendant un jour ne peut être qu'un bien.

Toute la semaine est une période de travail, de production et de création : il faut nourrir sa famille, donc gagner de l'argent. Pour cela nous avons besoin d'outils qu'il faut fabriquer, on utilise des matières premières, on les transforme, on creuse, on entrepose, on fabrique, on produit, etc. On court à droite et à gauche, pas de temps pour sa femme, ses enfants ou tout simplement pour soi. Pas le temps de se poser ni de réfléchir. **Suite p3**

Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉS…

Notre Paracha dévoile une page noire de l'histoire juive. En effet, notre section relate la faute du veau d'or. On se souvient, dans la Paracha "Ytro" est exposée notre arrivée devant le Mont-Sinaï, trois mois après la Sortie d'Égypte. Le peuple campera devant la montagne Sainte le premier jour de Sivan. Le 6 du même mois, Haquadoch Barouh Hou énonce à tout le peuple et pas seulement à Moché Rabénou les 10 commandements. C'est durant cette période que l'on prendra le statut de « juif » grâce, entre autre, à l'immersion au Miqvé et à l'acceptation des Mitsvots. Le lendemain de ce grand événement, nous sommes donc le 7 Sivan, Moshé montera sur le Mont-Sinaï pour recevoir les Tables de la loi gravées par D.ieu. Avant de partir, Moshé prévient le peuple qu'il part pour quarante jours. Le délai passe, et le peuple ne voit toujours pas Moshé revenir de la montagne sainte (du 7 Sivan jusqu'au 16 Tamouz, il y a 40 jours. Seulement le décompte de Moshé ne comprenait pas la première journée). C'est alors que le Satan "embrouillera" les esprits et fera descendre sur le campement la brume et les ténèbres. Au loin, dans le ciel on pouvait apercevoir la forme d'un cercueil… Il n'y avait pas de doute, c'était celui de Moshé Rabénou qui venait d'expirer. Le Erev Rav, la population égyptienne qui a suivi la communauté à sa Sortie d'Égypte, encouragea les bné Israël a exiger de Aaron qu'il fabrique une statue, le veau d'or, qui ***aura la fonction de "capter" les énergies célestes et de diriger le peuple dans son avancée dans le désert***. Aaron fera tout pour ralentir la marche des fautifs, car il savait que Moché devait revenir très prochainement. Il demanda d'amener les bijoux en or .

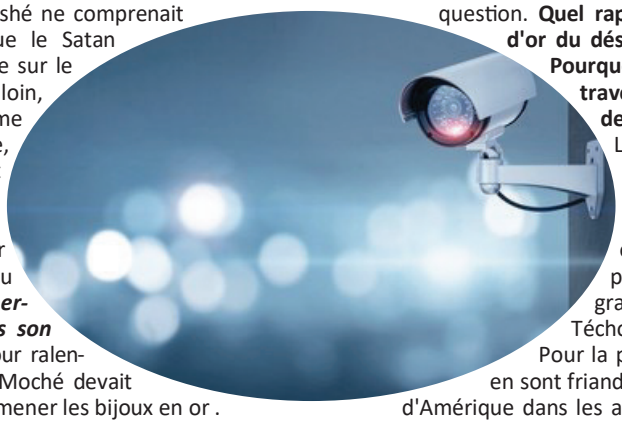

La récolte fut plus rapide que prévue car bien que les femmes refusèrent de céder leurs bijoux les hommes donnèrent les leurs. L'or accumulé sera jeté dans le feu et il en sortira un veau d'or vivant… Moché redescendra le lendemain, le 17 Tamouz, et verra la catastrophe : des hommes et des femmes (Erev Rav) dansant devant cette nouvelle idole. C'est alors qu'il **prendra l'initiative** de briser les Tables de la Loi car le peuple n'était plus apte à recevoir ce don Divin. Hachem menacera le Clall Israël d'une terrible punition, l'extermination. Mais, Moshé prendra la défense du peuple en faisant de grandes prières. Suite à ces troubles, la tribu de Lévy prendra le glaive et tuera tous les fauteurs sur lesquels pesaient des témoignages. Il y en aura 3000. De plus Hachem enverra une épidémie pour frapper ceux qui avaient fauté en catimini, sans témoins. Moshé montera deux fois 40 jours à partir du 18 Tamouz sur la Montagne pour plaider en faveur du Clall Israël et c'est au bout de 80 jours qu'Hachem donnera son pardon à la communauté, soit le jour de Kippour.

Seulement la faute ne sera pas si facilement effacée. Le verset dit :" **Le jour où Je vous punirais… Je leur demanderai compte de leur faute**" (32.34). Rachi enseigne sur ce verset, que pour toutes les générations à venir, lorsqu'elles viendront à fauter, Hachem fera payer un peu de la faute du veau d'or. Il n'existera pas de punition à l'avenir où il n'y aura pas d'expiation de la faute du veau d'or.

Le Rav Gamliel Rabinowits Chlita (Tiv Hakéhila 3. "Ki Tissa") pose une question. **Quel rapport existe-t-il entre l'épisode du veau d'or du désert et les autres fautes du Clall Israël ? Pourquoi Hachem rajoute à chaque punition, à travers les générations futures, une parcelle de sanction liée à la faute du veau d'or ?**

La réponse seraD.ieu. Un croyant sait que nos actions sont inscrites , que tout péché marque un manque de foi en dans le ciel. Il n'existe pas d'oublis devant le Créateur et même un épisode fâcheux qui a pu se produire il y a 30 et 40 ans en arrière reste gravé dans les cieux à moins que l'on ait fait Téchouva entre temps…

Pour la petite histoire, et je sais que mes lecteurs en sont friands, l'Admour le Rav de Kopitchnits est venu d'Amérique dans les années 60 en Terre Sainte à l'occasion du mariage d'un petit fils. Une fois il sortira de chez son hôte accompagné du Rav Chlomo Zalman Auerbach Zatsal qui était déjà **un grand Talmid Haham, décisionnaire de la génération**. Ils devaient attendre un taxi. Le Rav Auerbach tendra à l'Admour une chaise afin qu'il s'assoie, car il était bien âgé. Le Rav de Kopitchnits déclinera l'offre et dira, "Ce n'est pas honorable que je sois assis tandis que tu te tiennes debout (à cause de la Thora de son hôte). **Mon père m'a enseigné, que dans la vie il faut toujours se voir comme photographié du Ciel**. **Suite p3**

L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

COMMENT ET COMBIEN TU DONNES

«Le riche ne donnera pas plus» (Chémot 30-15)

Comment se fait-il que la Torah nous avertisse de ne pas donner plus que ce que l'on doit? En effet, si une personne désire ajouter à son obligation, cela prouve qu'elle veut se rapprocher de Dieu, alors pourquoi l'empêcherait-on de donner libre court à son cœur?

Le 'Hatam Sofer explique que lorsque Moché Rabénou eut des difficultés pour donner le ma'hatsit hashékel (une unité de monnaie équivalant à la moitié d'un shékel), l'Eternel lui montra une sorte de pièce de feu.

Cela signifie qu'étant donné que Moché rabénou trouva difficile de donner ce montant, pourquoi tout le monde devrait donner la même chose, pourquoi empêcher une personne de donner plus? C'est alors que l'Eternel lui montra une pièce de feu; l'interprétation étant que le don doit être fait avec générosité, une bonne intention, dans la joie et l'amour de Dieu; ce sont les éléments de base qui doivent accompagner le don de l'argent et non la quantité.

Dieu désire ainsi faire comprendre à son peuple que ce qui compte n'est pas "combien je donne" mais uniquement "comment je donne", et dans quelle intention est faite la donation.

L'histoire qui suit nous enseigne que le plus important est de donner du plus profond du cœur, ce n'est pas la quantité qui compte.

Une famille se préparait à fêter les cinquante ans du père de famille. Pour l'occasion, chaque membre de la famille, les fils, les filles, les cousins et cousines, décidèrent d'apporter chacun un petit cadeau.

Le jour de la fête arriva et toute la famille se rassembla dans le salon. Chacun sortit son cadeau.

L'un apporta un nouveau livre, l'autre un joli stylo. Un autre acheta un petit carnet adapté pour écrire au passage une nouvelle interprétation sur la Torah, etc. Cependant, le fils âgé de quatorze ans surprit toute la famille par son cadeau inattendu.

Quand son tour vint de donner le cadeau à son père, il se leva, étendit ses mains vides et dit en pleurant: "Papa, tu sais combien je t'aime et combien je suis attaché à toi. Quand on nous a demandé de t'offrir un cadeau, j'ai investi beaucoup de temps afin de trouver une idée de cadeau qui te donne le plus de satisfaction possible. Enfin, après avoir beaucoup réfléchi, je suis arrivé à la conclusion suivante: j'ai compris que tu aimes la Torah plus que toute autre chose et tu nous as toujours affirmé que l'étude de la Torah est la meilleure chose au monde. J'ai donc décidé de t'apporter un cadeau qui va dans ce sens". Ce jeune tsadik déclara avec émotion devant tous les membres de sa famille présent dans le salon: "Je veux vous révéler à présent que j'ai consacré toute cette journée, le jour de l'anniversaire de Papa, à l'étude de la Torah. Depuis 8h30 du matin jusqu'à 16h30, j'ai étudié sans interruption huit heures d'affilée. Afin que personne ne me dérange, je me suis rendu dans un petit beit hamidrach (maison d'étude) tranquille, et j'ai étudié dans la ezrat nachim toute la journée. J'ai fait ceci afin d'offrir un cadeau spécial à notre cher père qui nous a constamment éduqué dans l'amour de la Torah. C'est ce cadeau que je viens t'apporter maintenant, Papa".

Il nous semble qu'il n'y a pas besoin de décrire longuement l'émotion intense qui s'empara des témoins de cette scène insolite le jour de l'anniversaire de ce père heureux. Soudainement, chacun sentit la valeur de son cadeau s'amoindrir sous le poids ôa combien plus cher du cadeau de ce jeune adolescent. (Extrait de l'ouvrage Barekhi nafchi)

Rav Moché Bénichou

Dites moi Rav pourquoi...

POSEZ TOUTES VOS QUESTIONS AU RAV

J'étudie baroukh Hachem deux heures par jour le Likoutey Moharane , mais j'ai entendu dire que ce n'est pas considéré comme de l'étude de la Torah ?

Baroukh Hachem, vous avez été gracié de pouvoir consacrer deux heures par jour pour la Torah, c'est tout à votre honneur. Cependant, comme vous l'a souligné, il serait beaucoup plus bénéfique d'optimiser ces deux heures à de l'étude de guémara et halakha. Il faut savoir que Rabbi Na'hman consacrait l'essentiel de ses journées à l'étude de la guemara, ce qui a donné le jour au Likoutey Moharane qui sont le résultat d'une clarté d'esprit. Il faut discerner l'essentiel à l'accessoire. Grâce à une étude plus concrète et bénéfique, il ne vous faudra plus que 20 minutes par jour pour comprendre ce que vous croyez avoir compris du Likoutey Moharane en deux par jour. Parce que l'étude de la Torah n'instruit pas l'homme, elle le transforme.

Ma profession ne me permet malheureusement pas de porter la kippa, puis-je tout de même porter le Tsitsit ?

Oui, ce sont deux Mitsvot distincts, le port du Tsitsit n'est pas lié à celui de la Kippa. Qu'Hachem vous accorde rapidement un emploi qui vous permettra d'accomplir toutes les Mitsvot dans la joie et la sérénité.

On me reproche trop souvent de ne pas prendre de décision, et de fuir le problème. Mais j'ai tellement peur de commettre de ne pas faire le bon choix…Quelle attitude dois-je adopter ?

Vous évitez de prendre des décisions par crainte de commettre des erreurs. En réalité, l'incapacité à prendre des décisions est l'une des pires erreurs de la vie. Si vous voulez savoir si vous êtes capable, essayez ! Il n'y a pas de problèmes, seulement des tremplins pour progresser.

Est-il vraiment nécessaire d'installer un filtre sur le smartphone de mon fils de 16 ans ?

Je ne comprends même pas comment vous ne l'avez pas déjà mis ! Un smartphone sans filtre, c'est comme conduire les yeux bandés. Cela est valable pour vous aussi, votre femme et vos parents, personne est à l' abri. Comme nos sages nous enseignent: « Ein Apotroupos Laarayot » (il n'y a pas de gardien à la faute).

Avez-vous un conseil pour le Chalom Bayit ?

Que chacun ait toujours en tête ce principe « j'ai tort, il/elle a raison. »

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La guérison complète et rapide de **TOUS LES SOLDATS BLESSÉS** parmi les malades de peuple d'Israël

La réussite spirituelle et matérielle de **Raphaël** ben Sim'ha **Joëlle Esther** bat Denise Dina Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de **Patrick Nissim** ben Sarah **Martine Maya** bat Gaby Camouna Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

MERCI HACHEMpour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de **'Hanna bat Chochana** parmi les malades de peuple d'Israël

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

VIVONS LA PAUSE (suite)

La vie est une course effrénée et tout est au service de la matérialité, il faut manger et il faut du confort ! La place réservée au spirituel est, proportionnellement, infinitésimale ! Hachem nous donne un jour pour arrêter de produire et reposer notre corps, pour nourrir notre âme de paix, de repos, et d'étude.

A première vue, nous avons une très belle mitsva, très facile à accomplir : se reposer ! Pourquoi Hachem l'a-t-Il donc imposée jusqu'à en faire un commandement ?

Nous sommes malheureusement, tous les êtres humains, ou presque, très préoccupés de notre confort matériel. L'appât du gain et les contraintes qui en découlent dont la pression et le stress, peuvent nous faire oublier que nous sommes déjà le sixième jour au soir et que nous devons tout laisser pour nous reposer. Ce repos « forcé » nous paraît irréalisable, « Impossible, je ne peux pas m'arrêter ! » Et pourtant, c'est parce que nous allons prouver notre confiance au Créateur du monde, en appliquant Ses commandements même s'ils paraissent contraignants, que nous allons bénéficier de la bénédiction.

Si ce jour n'était pas fixe et imposé, peut-être que nous l'oublierions et recommencerions une nouvelle semaine sans avoir profité de cette pause. Chabat est la source de la bénédiction tant pour la semaine qui vient de passer que pour celle qui suit.

Sans cet arrêt, toute notre vie ne serait qu'un temps d'hyper productivité, dénué de spiritualité. Nous serions comme des machines à faire, et l'être n'aurait pas de place.

Hachem a donc fait en sorte, afin de nous détacher complètement de notre quotidien centré sur la matérialité, de limiter nos actions pendant cette journée de Chabat. C'est l'une des raisons pour laquelle certains voient le Chabat comme le jour des contraintes : «Assour » de porter, « Assour » de prendre la voiture... Le Chabat se résume donc au mot : « Assour »! Pourtant, n'oublions pas notre Guémara, parmi les trésors de Hachem, un cadeau précieux nous fut offert : Chabat.

Comment un jour d'une telle valeur peut-il alors apparaître comme une source de contraintes ? Tout simplement parce que nous n'en avons pas compris la signification et que c'est ainsi que cela nous fut transmis !

La Guémara nous apporte une explication à notre incompréhension face à l'obligation de garder le Chabat. « L'Empereur Romain demanda à Rabbi Yehochoua ben 'Hananya : « Pourquoi les mets de Chabat ont-ils une odeur spéciale ? »

Ce à quoi il répondit : « Nous avons un condiment appelé « chévète », nous le mettons dans le plat pour lui donner une bonne odeur.

-Donne-le-nous! Répliqua L'Empereur.

-Il est utile pour celui qui observe le Chabat mais pas pour les autres. »

(Au départ, Rabbi Yehochoua' avait parlé de chevet pour faire croire à l'Empereur qu'il s'agissait d'un condiment. Lorsque celui-ci lui demanda ce condiment, Rabbi Yehochoua' lui expliqua qu'il avait fait allusion au Chabat, qui n'est profitable qu'à celui qui l'observe.)

Comme il est écrit (Ichaya 58;13) : « Si tu cesses de fouler aux pieds le Chabat, de vaquer à tes affaires en ce jour qui M'est consacré, si tu considères le Chabat comme un délice, et comme le jour saint pour l'Eternel, digne de respect, si tu le tiens en honneur en t'abstenant de suivre tes voies ordinaires, de t'occuper de tes intérêts et d'en faire le sujet de tes entretiens, alors tu te délecteras en Hachem, et Je te ferai dominer sur les hauteurs de la terre et jouir de l'héritage de ton ancêtre Yaakov… C'est la bouche de Hachem qui l'a dit.»

Chabat nous renforce, nous apporte l'équilibre, la sérénité. Il remet notre vie en ordre et permet à l'être de faire contrepoids à l'action.

C'est le jour où il est enfin possible d'être en famille, de chanter, de manger des plats délicieux qui ont nécessité un long temps de préparation, de se consacrer à Hachem avec de belles prières et de l'étude, et au repos, bien mérité ! Chabat n'est pas un jour où l'on crée, c'est un jour où l'on vit.

Ces limites ordonnées par Hachem offrent un cadre restreint pour le domaine de l'action, afin d'élargir celui de l'esprit. Plus notre corps est limité, plus notre esprit grandit. Le Chabat, nous pouvons enfin absorber les bénédictions produites par les efforts de la semaine qui vient de s'écouler, et également nous revivifier pour continuer, être capables de reprendre le temps de la production. Finalement ce sont ces interdits et ces contraintes qui constituent le vrai cadeau de Hachem.

Relisons à présent de nouveau notre verset : « le septième jour il y aura repos, repos complet consacré à Hachem. »

Durant notre temps de repos, n'oublions pas qu'Il représente la source de toutes les bénédictions. Ainsi chaque Chabat, chantons, mangeons, louons Hachem, étudions Sa Torah qu'Il nous a transmise dans Son infinie bonté.

Profitons de ce jour au maximum, pour jouir de la proximité avec Hachem, comme il est écrit (Chémot 31;17) : « Entre moi et les enfants d'Israël c'est une alliance perpétuelle » Chabat représente un soixantième du Paradis, du Gan Eden. Hachem Seul connaît nos besoins et sait ce qui est bon pour nous, il faut simplement Lui faire confiance.

Ce commandement qui nous semblait à première vue facile et très agréable à appliquer, puis source de contraintes et oppressant, nous dévoile à présent toute sa profondeur et sa signification réelle. Comment pourrions-nous vivre sans Chabat ? Hachem nous demande de profiter de ce jour pour nous élever et non nous laisser-aller.

Le Rav Dessler Zatzal souligne que ce jour de repos ne doit pas être vécu dans un état d'inertie et d'oisiveté. Il est consacré à Hachem, aux activités de Kédoucha. Mais le véritable but est de nous tenir à l'écart de nos indénombrables exigences matérielles.

Ce repos est le fait de créer un espace de sérénité à l'intérieur du quotidien tourbillonnant, ce qui constituera l'essence même de notre spiritualité et de notre contact avec la Présence révélée de D.ieu dans le monde.

Et, comme nous l'exprimons dans la prière de min'ha de Chabat, il s'agit d'un : « Repos d'amour et de dévouement, repos de vérité et de foi, repos de paix, de sérénité, de quiétude et de confiance, repos de plénitude que Tu désires. Tes enfants reconnaîtront et sentiront que c'est de Toi que provient leur repos, et à travers le repos, ils sanctifieront Ton nom. »

Rav Mordékhaï Bismuth ☎054.841.88.36
mb0548418836@gmail:com

Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

SOURIEZ, VOUS ÊTES FILMÉS…(suite)

Je ne veux pas qu'on me voit assis tandis que le Rav Chlomo Zalman se tient debout. Il est à noter que le Rav Auerbach était plus jeune de 20 ans… Ce n'est pas de l'honneur de la Thora que je sois assis". Fin de la courte anecdote, qui nous apprendra qu'il existe encore des gens sur terre qui possèdent cette foi simple que nous sommes filmés 24/24h 7/7j, non par les satellites de l'armée américaine ou européenne, mais de bien plus haut.

Revenons à notre développement. Lorsque, à Dieu ne plaise; un membre de la communauté trébuche dans telle ou telle action, par exemple d'émettre sur son ami des paroles calomnieuses ou faire une entourloupe cela montre un manque certain de foi en cette vérité éternelle qu'Hachem scrute les pas de l'homme car s'il (l'homme) avait su que des "Oreilles Saintes" l'écoutaient, il n'aurait jamais parlé de cette manière. Ce même phénomène existe au niveau de la communauté dans son ensemble. Lorsque tout un public baisse dans l'application des Mitsvots par exemple qu'une partie de la population se rapproche du courant réformiste qui développe l'idée que l'on peut être bon juif sans le détail des Mitsvots. Par exemple le jour du Shabbat on n'a pas besoin de s'interdire de prendre la voiture, de trier etc… Ou encore de considérer que les gens qui se dévouent à l'étude de la Tora sont des parasites de la société moderne **à Tsion, Qu'Hachem nous garde de telles pensées, D.ieu qui est Miséricordieux** se retient de punir. Seulement lorsque la goutte tombe et fait déborder le vase à l'exemple de l'abandon totale des Mitsvots au début du 20ème siècle en Europe alors le couperet tombe et l'attribut de justice stricte s'abat dans le monde (Lo Alénou), comme la Shoah des années 40 et peut-être les Tsunami de l'Orient lointain ou du Covid 19 que D.ieu nous en préserve. Or, notre Paracha nous apprendra que derrière chaque punition collective il existe un peu de la faute du veau d'or qui est expiée (Guémara Sanhédrin 102.) car **toutes ces fautes ont un dénominateur commun : le manque de foi en Hachem qui dirige les pas de l'homme**. Exactement à l'image de ce qui s'est passé pour la première fois dans le campement juif au pied du Sinaï, lorsque une partie du peuple a conféré à une statue en or (un objet métallique) des pouvoirs surnaturels qui devaient les aider dans leurs destinés et qui entraînera la grande colère Divine.

A cogiter…

Rav David Gold

"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

Pourquoi les montées du Cohen et du Levy sont longues dans cette Paracha ?
Dans chaque paracha, il y a sept montées à laTorah, qui sont généralement de taille plus ou moins similaire. La paracha Ki Tissa contient 139 versets, et on peut noter que les deux premières montées sont totalement disproportionnées en longueur, puisque contenant 92 versets, soit environ 66%, bien au-delà des 28% (2 montées sur 7). **Pourquoi cela?** Le Hidouché haRim explique que la majorité de la paracha Ki Tissa aborde la faute du Veau d'or, une honte nationale sans précédent. Si une personne serait appelée à monter à la Torah au moment de rappeler cette faute, où son ancêtre a participé, cela serait une humiliation pour elle. Cependant, la tribu de Lévi a prouvé sa fidélité en refusant d'être impliquée dans la faute. C'est pourquoi, les deux premières montées, qui sont données aux descendants des Léviim (Cohen, Lévi), sont atypiquement longues, jusqu'à ce que le récit du Veau d'or soit terminé. (Aux Délices de la Torah)

« Ayant reçu cet or de leurs mains, il le jeta en moule et en fit un veau de métal. » **(Chémot 32, 4)**
Pourquoi décidèrent-ils de lui donner l'aspect d'un veau, plutôt que toute autre forme ?
Dans son ouvrage de commentaires sur la Torah, Rav Shakh explique que, sur le rivage de la mer Rouge, le peuple juif perçut l'Eternel et dit « Voici mon D.ieu », alors que les membres du Erev Rav ne virent que les pieds des anges, qui ont l'aspect de ceux d'un veau. Tel est le sens des versets « On a vu Ta marche triomphale, ô D.ieu » (Téhilim 68, 25) et « Tes traces échappèrent aux regards » (ibid. 77, 20). Autrement dit, ils pensèrent qu'il s'agissait des pieds de l'Eternel, aussi, lorsqu'ils voulurent construire une divinité, lui choisirent-ils la forme d'un veau.

« Et maintenant, je vais monter vers le Seigneur, peut-être obtiendrai-je grâce pour votre péché. » **(ibid 32,30)**
Rabbi Chabtaï Aton zatsal retire une leçon édifiante de la persistance dont fit preuve Moché pour obtenir le pardon divin en faveur du peuple juif, suite au péché du veau d'or. Tout dirigeant de Yéchiva constate tantôt que les ba'hourim étudient bien et progressent dans leur compréhension et leur crainte de D.ieu et, tantôt qu'ils se relâchent quelque peu. Or, à l'instar de Moché, il ne doit jamais désespérer et, au contraire, toujours continuer à diffuser ses enseignements de Torah et de morale.
En effet, il n'existait pas de génération plus élevée que celle du désert, dont les membres se tinrent au pied du mont Sinaï et reçurent la Torah du Tout-Puissant. Or, suite au péché du veau d'or, ils tombèrent dans une grande déchéance, mais Moché ne se laissa pas abattre. Conscient de la sainteté de sa mission consistant à s'occuper du troupeau de l'Eternel, il implora la Miséricorde et poursuivit sa tâche de dirigeant en leur indiquant la voie du service divin.

« Tu me verras par derrière ; mais ma face ne peut être vue » **(33,23)**
Selon le Hatam Sofer, ce verset fait allusion au fait que pour percevoir la providence d'Hachem dans le monde, on peut s'en rendre compte en voyant «l'arrière », en réfléchissant à ce qui s'est passé et en voyant comment tous les événements ont concouru pour atteindre notre bien. Mais on ne peut pas voir le devant (ma face). Avant que l'histoire ne se déroule, quand on se trouve par exemple au début d'une épreuve difficile, on ne peut pas encore bien percevoir la bonté divine et Sa main qui dirige tous les événements. Mais à la fin de l'épreuve, en faisant marche arrière, on pourra alors constater la grandeur d'Hachem et Sa bonté, comment Il a fait coïncider tous les événements qui se sont passés pour amener notre bien. (Aux Délices de la Torah)

Les coutumes de l'anniversaire juif

Comment vivre votre anniversaire?
Est-ce une Mitsva de le fêter?
Existe-t-il une source dans la Torah?
Est-il permis de souffler les bougies?
Fêter un anniversaire, coutume Goy ?

Découvrez l'anniversaire juif , ce qu'il signifie et comment il est célébré. Les us et coutumes le jour de votre anniversaire en date hébraïque
L 'anniversaire évoque le souvenir d'un événement survenu à pareille date une ou plusieurs années auparavant. Mais que s'est-il donc produit il y a plusieurs années ? Hachem nous a octroyé la vie. Cette simple réponse suffirait déjà à justifier la célébration du souvenir de cet événement. Nous devrions le remercier, entretenir à chaque instant la mémoire de ce qui s'est passé plusieurs années auparavant.

EXTRAIT DU LIVRET

Les sources de la Torah
Existe-t-il une référence à l'anniversaire dans la Torah ? La Torah (Beréchit 40;20) relate que Pharaon a célébré son anniversaire, comme il est écrit : "Or, le troisième jour, anniversaire de la naissance de Pharaon, celui-ci donna un banquet à tous ses serviteurs."
Certains soulignent que la mention de cet événement dans la Torah vise à nous dissuader d'adopter une telle coutume, le considérant comme une pratique étrangère.

Les avis « contre »
Le Admour de Munkatch (Divré Torah chap. 88) écrit : « Il n'a jamais été mentionné dans les enseignements de nos Maîtres et de nos ancêtres qu'ils aient organisé des festivités pour un anniversaire. »
Le Adérét écrit (Néfech David Parachat Vayechev page 195) : "J'étais très contrarié lorsque des bénédictions et des réjouissances m'étaient adressées le jour de mon anniversaire, ce qui est contraire à l'esprit de peuple Saint qui enseigne (Guémara Erouvin 13b) "Il aurait été préférable pour l'homme de ne pas naître plutôt que de naître...", alors pourquoi devrions-nous nous réjouir le jour de notre anniversaire alors que nous ne savons pas si nous avons apporté quelque chose au monde. Seuls les Tsadikim peuvent se réjouir en ce jour..."
Le Arougat Habossem (Ora'h 'Haïm chap. 215) écrit : "Une telle coutume n'est jamais mentionnée dans le camp des Bneï Israël ; il s'agit simplement d'une coutume d'ignorants..."
Rav Moché HaCohen de Djerba écrit dans son ouvrage Yad Moché au sujet du verset "Or, le troisième jour, anniversaire de la naissance de Pharaon, celui-ci donna un banquet à tous ses serviteurs. " : "De nos jours, de nombreuses personnes ont adopté la coutume de célébrer leur anniversaire, surtout dans les villes d'Europe, ce qui laisse penser qu'il s'agit d'une coutume ancestrale, mais nous, les Juifs, nombreux sont ceux d'entre nous qui observent ce jour comme un jour de jeûne et de repentir, car c'est là l'essentiel, suivre le chemin du bien plutôt que celui du plaisir. "
Les avis favorables
Cependant, d'autres estiment que si la Torah mentionne cet événement, ce n'est pas anodin, signifiant ainsi qu'il y a quelque chose à en tirer, sinon pourquoi en parler.
Chaque mot de la Torah renferme des enseignements. Rav Israël Zéév Horowitch (Beth Israël, Yoré Déa §76) explique que le fait que l'anniversaire mentionné dans la Torah soit associé à Pharaon ne pose pas problème, pourvu que la joie de ce jour soit dirigée dans la bonne direction; à nous de tirer profit de ce jour et de le célébrer de manière conforme à la tradition juive.

Retrouvez le livret "Bon anniversaire" disponible en version Ebook.

OVDHM

OVDHM Retrouvez-nous sur le www.OVDHM.com
Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la téfila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA

Autour de la table de Shabbat, n°426 Ki-Tissa

Léilouï Nichmat d'un grand juge du Clall Israël qui nous a quitté, Rabbi Yacov Israël Ben Eliézer (Rav Yacov Pozen de Bné Brak) תנצב"ה

Les enfants, levez vos mains s'il vous plaît !

Dans notre Paracha est décrit au début, une Mitsva très particulière : **le décompte du Clall Israël**. Comme l'explique Rachi, on se trouve après la faute du veau d'or, et la Thora fait un dénombrement du peuple après la mort de tous les fauteurs. Chacun devait apporter la moitié d'un Shekel (pièce d'argent) et de la somme finale obtenue, on établissait le nombre des Bnés Israël

Pourquoi ne pas avoir décompté directement la population juive sans l'intermédiaire de la pièce? Rachi explique que le décompte en général des hommes amène, l'épidémie/Lo Alénou ! Explique le Rabénou Béhaié, que lorsqu'il y a un décompte, chaque individu est mis en exergue par rapport à l'ensemble du groupe. Et automatiquement dans le ciel, on examine le dossier de chacun et tous les bienfaits que Hachem nous octroie individuellement (Ce que l'on appelle dans le langage commun Ayin Ara : le mauvais œil). Pour éviter ce regard d'en haut, on donnera une demi-pièce. Ainsi, on ne comptera pas les hommes mais les pièces.

*Soit dit en passant, c'est peut-être la raison pour **laquelle le maître d'école de tout temps compte ses élèves en leur demandant de lever la main**. Il décompte les mains mais non les têtes. Ainsi il ne met pas de mauvais œil sur les chères petites blondes. (Voir aussi Michna Yoma 2.1.) Intéressant, n'est-ce pas ?*

Donc pour éviter ce mauvais œil, le Clall Israël offrira une somme d'argent, et du décompte on dénombrera le Clall Israël. Plus profondément, **le fait de faire partie du groupe, entraîne qu'il n'y a pas de regard sévère sur chacun car le groupe a plus d'assurance de perdurer au jour du jugement**. On voit la même chose dans le passage de la femme Chounamite avec le prophète Elicha. Le prophète lui demanda si elle avait une doléance vis à vis du Roi qu'il devait rencontrer. La femme refusa en disant : "Parmi mon peuple je réside!" C'est-à-dire que là aussi elle n'a pas voulu se mettre en exergue. Et le Saint Zohar explique ce passage qu'il s'agit du jour de Roch Hachana, et le Roi dont parle Elicha, c'est Hachem. Le prophète dit à la Chounamit que le jour de Roch Hachana, il va prier pour elle, devant Hachem, et va demander au Créateur pour cette femme. Or, elle refusera car **elle préférera rester dans l'ensemble de la communauté et ne pas être au premier plan**. La raison est, que le jour du jugement, on n'est jamais sûr d'être gagnant, tandis que l'ensemble du Clall Israël survivra jusqu'à la fin des temps. Donc il est toujours préférable de faire partie du groupe plutôt que d'être mis sur le devant de la scène. C'est la raison pour laquelle le décompte se fait par **l'Ensemble** des pièces.

Cependant, un point reste à éclaircir. Le verset dit que cet argent sera un "**Kofer Néfech"/Expiation de l'âme .** En quoi le fait de donner son pécule au Temple amène l'expiation?

On propose une explication à partir d'un verset très connu : le B.A.BA du judaïsme. "Et tu AIMERAS ton D. de tout ton cœur, de tout ton âme et de tout ton pouvoir". Le verset qui suit directement le Chéma Israël que nous disons soir et matin. Le Talmud dans Yoma 82 pose **LA** question! Voilà que le verset fait un crescendo : ton cœur, ton âme et… ton pouvoir (l'argent). Or existe-t-il une chose plus importante encore que sa propre âme? Réponse, c'est qu'il existe des gens pour lesquels leur argent est encore plus important que leur propre personne .

Dans le langage du Talmud, **l'argent s'appelle Damim**. Or, le sang de l'homme s'appelle aussi Dam. C'est-à-dire que l'argent gagné à la sueur de notre front et considéré comme notre sang. Plus encore, dans la grande société l'expression

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

générale de la valeur d'une personne c'est : combien tu gagnes?
Dans notre Paracha, la Thora vient nous dire de prendre cette valeur suprême pour beaucoup/certains et offre-là à ton Créateur. La Thora vient dire à l'homme qu'il existe une valeur beaucoup plus importante qui est la Quédoucha/Sainteté. **Prendre de son bien et le consacrer à quelque chose de bien plus grand, c'est accéder en cela à l'expiation de sa personne** car on reconnaît ainsi la suprématie de la spiritualité, la Thora, sur la matière. Grâce à cet argent, les Cohanims vont acheter les sacrifices quotidiens et feront les Adanims, les socles en argent sur lesquels reposeront les poutres du Sanctuaire.

Le sippour
La force du Pardon
Comme notre Paracha traite du veau d'or et de son pardon, j'ai choisi de vous faire partager un véritable Sippour de la vie qui nous enseignera la force de la clémence.
Notre histoire remonte à une bonne vingtaine d'années en Terre Sainte. Il s'agit d'une famille juive authentique dans laquelle se trouvent deux sœurs. Pour les besoins du feuillet on appellera l'aînée Ra'hel. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, seulement avec le temps se développera une profonde discorde entre les deux sœurs. La raison n'est pas connue du rédacteur en chef de "Autour de la magnifique Table du Shabbat" mais les choses étant, il n'y avait aucun Chalom entre elles. Les deux sœurs vivaient sous le même toit, mieux encore dans la même chambre, cependant rien n'y faisait : l'inimitié persistait entre elles. Durant deux années les filles ne se parlèrent presque pas. Cela pouvait encore durer des lustres jusqu'au jour où une des professeures (*en langue hébraïque, n'est-ce pas,* Mora) prendra Ra'hel à part. Elle lui demandera : j'ai entendu que tu ne t'accordes pas avec ta jeune sœur, n'est-ce pas ? Oui… La Prof continuera : "Ra'hel, tu es la plus grande des filles, c'est à toi qui incombe de pardonner à ta plus jeune sœur. C'est toi qui peux le mieux comprendre que cette discorde est néfaste pour toi et toute ta famille. Il faut que tu prennes les devants et que tu sollicites le pardon de ta sœur. "**En aucune façon ! C'est à elle de venir à ma rencontre car je suis son aînée. Elle me doit du Kavod, des honneurs.** Rahel entendit alors des mots qui l'ébranleront : tu me connais Ra'hel, je suis mariée déjà depuis de nombreuses années et je n'ai pas encore d'enfants dans mon foyer. Je sais que c'est très dur pour toi, mais réfléchis un peu sur mon malheur : rentrer tous les soirs dans une maison froide sans aucune joie… **Je t'en prie, pardonne à ta jeune sœur et par cela, j'aurais certainement le mérite d'avoir un enfant.** Ces derniers mots sortent droit du cœur de sa Morah éprouvée et la feront réfléchir. Ra'hel resta pensive et dira : laisse-moi quelques jours et je te donnerais ma réponse. C'était jeudi, le shabbat qui suivit Ra'hel prit les devants (peut-être que la Quédoucha du jour l'aida…), elle prit à part sa jeune sœur et lui dit : "**Je te demande pardon pour tout ce que je t'ai fait depuis ces deux dernières années.** La cadette était stupéfaite mais le ton sincère de sa sœur montrait que c'était sincère. Son cœur était entier et demandait vraiment de faire le Chalom. Cet élan du cœur fera ses effets et la cadette demandera aussi le pardon pour tous les mauvais mots échangés depuis des années. Les deux filles finalement s'accordèrent (ndlr : certainement qu'il y eu beaucoup d'émotion lors du Shabbat, mais je n'ai pas eu plus de détails). Dimanche qui suivit en Erets la semaine commence le dimanche, Ra'hel se retrouva en classe et rencontra son professeure. Elle lui annoncera qu'elle avait fait la paix avec sa jeune sœur : "tout cela grâce à toi et à tes paroles du jeudi dernier". La Mora était très touchée et la remercia du fond du cœur. Fin du premier round. **DIX mois passèrent et la Mora méritera de mettre au monde un bébé en bonne santé ! Et grâce à D.ieu cette nouvelle maman continuera d'avoir les années suivantes d'autres enfants.** Ra'hel savait que toute cette grande bénédiction était dû au Chalom avec sa cadette. Cette véritable histoire aurait pu s'arrêter là mais il y a une suite. Avec les années, Ra'hel se maria et construira-elle aussi sa maison. Les naissances se succédèrent jusqu'au venu d'un jeune bébé qui avait des problèmes au niveau du transit intestinal Lo Alénou. La situation ne s'améliorait pas. Tout jeune qu'il était, il fallait l'amener tous les deux jours à l'hôpital. Les choses durèrent jusqu'à ce que Ra'hel se souvienne de son histoire avec sa jeune sœur et de la grande Brakha qui suivra. Elle essaya de se rappeler s'il y avait quelqu'un auprès duquel elle avait eu de rapports conflictuels ces derniers temps. De suite elle se souvint de son dernier emploi alors que sa supérieure avait été particulièrement difficile avec elle. Elle subit des vexations constantes au point où elle demanda conseil auprès d'un Rav, si elle devait quitter son poste (la Parnassa n'est pas chose facile). Le Rav l'écouta et lui conseilla de quitter son travail. Le dernier jour, elle prit ses clics et ses lacs et se rendit au bureau de sa supérieure : "Je m'en vais à cause de toi, **Jamais de ma vie je ne te pardonnerais pour tout le mal fait**" Elle partira en claquant la porte. Ra'hel se souvint parfaitement de la scène alors qu'elle était dans l'hôpital à attendre les soins de son bébé. Encore dans la salle d'attente elle prit son téléphone certainement avec un bon filtre, comme vous vous en doutez… et composa le numéro de téléphone de son ancienne supérieure. A peine au bout du fil elle déclinera son identité et lui demanda si elle se souvenait de tout ce qu'elle avait enduré. La supérieure acquiescera. Ra'hel dira de suite "Je te pardonne pour tout ! Je ne garde aucune rancune pour tout ce qui s'est passé". Au bout du fil on pouvait entendre une profonde respiration. A peine Ra'hel raccrocha que tout un staff des médecins se précipitait vers le lit du jeune bébé**. Ils étaient ébahis que le nourrisson n'avait déjà plus besoin de l'assistance médicale pour faire ses besoins… Incroyable** !
Et pour nous de connaître la force du pardon. Comme les Sages l'enseignent : **il n'existe pas de meilleur ustensile pour faire résider la bénédiction de Hachem que le Chalom**.
Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.
David Gold tél / 00972 55 677 87 47
Et toujours on priera pour la protection de tous nos soldats au sud et au nord du Saint Pays. Et pour le renforcement de tous nos Bahourés Yéchiva et Avréhims qui se tiennent à l'étude de la Thora pour la plus grande protection de toute la population d'Israël
Une Brakha de bonne santé à Yoram Gold et une bénédiction à ses parents Israël Gold et à son épouse (Merkaz Chapira).

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

Français

בסיעתא דשמיא

Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon
Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani, est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Elou 5539 (1779).
Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions

Ki tissa תשפ"ד • Le Zera Shimshon, l'étude qui apporte des délivrances • 120 גליון

Perles du Zera Shimshon

Se souvenir et garder le shabbat

Shabbat est mentionné plusieurs fois dans la Torah. Notamment dans notre parasha.

La mitsva du shabbat est mentionné dans la parasha des 10 commandements (Premières tables de la Loi):

זָכוֹר אֶת יוֹם הַשַּׁבָּת לְקַדְּשׁוֹ. שֵׁשֶׁת יָמִים תַּעֲבֹד וְעָשִׂיתָ כָּל מְלַאכְתֶּךָ. וְיוֹם הַשְּׁבִיעִי שַׁבָּת לַה' אֱלֹהֶיךָ לֹא תַעֲשֶׂה כָל מְלָאכָה אַתָּה וּבִנְךָ וּבִתֶּךָ עַבְדְּךָ וַאֲמָתְךָ וּבְהֶמְתֶּךָ וְגֵרְךָ אֲשֶׁר בִּשְׁעָרֶיךָ. כִּי שֵׁשֶׁת יָמִים עָשָׂה ה' אֶת הַשָּׁמַיִם וְאֶת הָאָרֶץ אֶת הַיָּם וְאֶת כָּל אֲשֶׁר בָּם וַיָּנַח בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי עַל כֵּן בֵּרַךְ ה' אֶת יוֹם הַשַּׁבָּת וַיְקַדְּשֵׁהוּ

Exode 20:8-11 ***Souviens-toi*** *du jour du Shabbat, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. […]* ***Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et Il s'est reposé le septième jour****: c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.*

La parasha (Vaet'hanan) fait elle aussi référence au shabbat (à travers les secondes tables de la Loi)

שָׁמוֹר אֶת יוֹם הַשַּׁבָּת לְקַדְּשׁוֹ כַּאֲשֶׁר צִוְּךָ ה' אֱלֹהֶיךָ. שֵׁשֶׁת יָמִים תַּעֲבֹד וְעָשִׂיתָ כָּל מְלַאכְתֶּךָ. וְיוֹם הַשְּׁבִיעִי שַׁבָּת לַה' אֱלֹהֶיךָ לֹא תַעֲשֶׂה כָל מְלָאכָה אַתָּה וּבִנְךָ וּבִתֶּךָ עַבְדְּךָ וַאֲמָתְךָ וְשׁוֹרְךָ וַחֲמֹרְךָ וְכָל בְּהֶמְתֶּךָ וְגֵרְךָ אֲשֶׁר בִּשְׁעָרֶיךָ לְמַעַן יָנוּחַ עַבְדְּךָ וַאֲמָתְךָ כָּמוֹךָ. וְזָכַרְתָּ כִּי עֶבֶד הָיִיתָ בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם וַיֹּצִאֲךָ ה' אֱלֹהֶיךָ מִשָּׁם בְּיָד חֲזָקָה וּבִזְרֹעַ נְטוּיָה. עַל כֵּן צִוְּךָ ה' אֱלֹהֶיךָ לַעֲשׂוֹת אֶת יוֹם הַשַּׁבָּת

Garde *le shabbat pour le sanctifier…. Et souviens-toi que* ***tu étais esclave en terre d'Egypte.****»*

Questions

Première question: Il est intéressant de voir la différence de langage entre les premières tables de la loi et les secondes tables de la loi: Les premières tables font référence au «souvenir du shabbat»? Alors que les secondes lois évoquent le fait "d'observer, de garder" le shabbat. Pourquoi cette différence?

Deuxième question: Les premières tables de la loi expriment une mitsva positive (Souviens-toi..). Il s'agit d'être actif vis-à-vis du shabbat en le sanctifiant, par des bons mets, de bonnes boissons, par des divrei torah, etc. Par opposition, les deuxièmes tables de la loi (Garde le shabbat..) indiquent une «mitsva négative», il s'agit ici d'une mitsva «de ne pas faire», c'est-à-dire de ne pas réaliser de travaux pendant shabbat, etc.

Pourquoi cette différence sur la «forme» de la Mitsva du Shabbat (décrite comme une mitsva positive dans les premières tables de la loi VS une mitsva négative dans les secondes tables de la loi)?

Troisième question: Dans les premières tables, la raison du shabbat semble être liée à la création du monde (כִּי שֵׁשֶׁת יָמִים עָשָׂה ה' אֶת הַשָּׁמַיִם וְאֶת הָאָרֶץ) alors que les deuxièmes tables de la loi font référence à la sortie d'Egypte. Pourquoi cette différence (וְזָכַרְתָּ כִּי עֶבֶד הָיִיתָ בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם)?

Reponse

Afin de répondre à ces questions, rappelons un principe déjà expliqué par le Zera Shimshon dans parashat Bo:

Les bnei Israël auraient dû rester 400 ans en Égypte. Finalement, ils ne restèrent que 210 ans car ils allaient atteindre les 50 degrés d'impureté. S'ils avaient atteint le cinquantième degré d'impureté, les bnei Israël devenaient définitivement perdus et «irrécupérables». Hashem les a donc fait sortir avant la date butoir. Cette «dette», comme expliqué par 'Hazal, devait être complétée par d'autres exils (appelés en Hébreu: Gelouyot Ha'héhot). En complément, 'Hazal nous enseignent que lorsque les bnei Israel étaient au pied de la montagne, prêts à recevoir la Torah (les premières lois), ils étaient considérés comme Adam Harishon avant la «faute». Ils étaient considérés comme «purs», dépourvus et libérés du mauvais penchant. Aussi, 'Hazal nous précise le fait que si les bnei Israël n'avaient pas commis au pied du mont Sinaï la faute du veau d'or, le peuple juif aurait été pour l'éternité "libéré".

A cet effet, on peut citer le middrash

דברי רבינו:

ד

פָּסוּק (שמות לא, יג) 'אַךְ אֶת שַׁבְּתֹתַי תִּשְׁמֹרוּ'. קָשֶׁה, לָמָּה כָּתַב 'שַׁבְּתֹתַי' בִּלְשׁוֹן רַבִּים, וְלֹא אָמַר 'אֶת הַשַּׁבָּת', כְּמוֹ שֶׁמָּצִינוּ בְּכָל הַתּוֹרָה (ראה שם פסוקים יד; טז). וּמִלַּת 'אַךְ' מַה בָּא לְמַעֵט. גַּם יֵשׁ לְדַקְדֵּק עַל מַה שֶׁאָמְרוּ ז"ל בְּפֶרֶק ג' דִּשְׁבוּעוֹת (כ, ב), שֶׁ'זָכוֹר' (שמות כ, ח) וְ'שָׁמוֹר' (דברים ה, יב) בְּדִבּוּר אֶחָד נֶאֶמְרוּ, וְלָמָּה דַּוְקָא בַּדִּבְּרוֹת הָרִאשׁוֹנוֹת כְּתִיב 'זָכוֹר' וּבַשְּׁנִיּוֹת כְּתִיב 'שָׁמוֹר'. וְעוֹד תְּמִיהָה גְּדוֹלָה, שֶׁבַּדִּבְּרוֹת הָרִאשׁוֹנוֹת נוֹתֵן הַכָּתוּב טַעַם עַל שְׁמִירַת שַׁבָּת, 'כִּי שֵׁשֶׁת יָמִים עָשָׂה ה'' (שמות שם, יא), דְּהַיְנוּ זֵכֶר לִבְרִיאַת הָעוֹלָם, וּבַשְּׁנִיּוֹת נָתַן טַעַם אַחֵר, זֵכֶר לִיצִיאַת מִצְרַיִם, דִּכְתִיב (דברים ה, טו) 'וְזָכַרְתָּ כִּי עֶבֶד הָיִיתָ בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם' וְכוּ'.

וְנִקְדִּים לְתָרֵץ מַאי דִּסְלִיקְנָא מִינַּיְהוּ, אָמְרוּ ז"ל (עירובין נד, א; שמו"ר מוא, ז), כִּי כְּשֶׁנִּתְּנוּ לוּחוֹת הָרִאשׁוֹנוֹת לְיִשְׂרָאֵל נִתְּנוּ לָהֶם חֵרוּת מִצֵּר הָרָע חֵרוּת מִשִּׁעְבּוּד מַלְכֻיּוֹת, וַעֲלֵיהֶם אָמַר (תהלים פב, ו) 'אֲנִי אָמַרְתִּי אֱלֹהִים אַתֶּם'. וּכְשֶׁחָטְאוּ בָּעֵגֶל, חָזַר יֵצֶר הָרָע לִמְקוֹמוֹ וְכוּ'. וְיָדוּעַ מַה שֶׁכָּתְבוּ הַמְפָרְשִׁים ז"ל (סמיכת חכמים ברכות יב, ב), שֶׁאִם הָיוּ מִתְעַכְּבִים יִשְׂרָאֵל בְּמַצְרַיִם עַד תִּשְׁלוּם הָאַרְבַּע מֵאוֹת וּשְׁלֹשִׁים שָׁנָה, כְּמוֹ שֶׁנִּגְזַר עֲלֵיהֶם, לֹא הָיְתָה עוֹד אֶמָּה וְלָשׁוֹן יְכוֹלָה לִשְׁלֹט בָּהֶם, אֲבָל מִפְּנֵי שֶׁהֶצְרְכוּ לָצֵאת בְּחִפָּזוֹן, שֶׁהָיוּ כִּמְעַט נִכְנָסִים בְּשַׁעַר הַחֲמִשִּׁים שֶׁל הַטֻּמְאָה (סידור האר"י הגש"פ פיסקת מצה זו), מִשּׁוּם הָכֵי, לְתִשְׁלוּם הַסָּךְ הַנַּ"ל, נִגְזַר עֲלֵיהֶם גָּלֻיּוֹת אֲחֵרוֹת, וּכְמוֹ שֶׁהֶאֱרַכְנוּ עַל זֶה בְּדְרוּשִׁים אֲחֵרִים לְעֵיל בִּמְקוֹמָם (שמות אות יב; בא אות ב ואות יג ועוד).

וְלָכֵן, בַּדִּבְּרוֹת הָרִאשׁוֹנוֹת שֶׁהָיוּ יִשְׂרָאֵל כְּמוֹ אֱלֹהִים, כִּדְכְתִיב 'אֲנִי אָמַרְתִּי

en référence au verset qui évoque les Tables de la Loi:

(טז) וְהַלֻּחֹת מַעֲשֵׂה אֱלֹקִים הֵמָּה וְהַמִּכְתָּב מִכְתַּב אֱלֹקִים הוּא חָרוּת עַל הַלֻּחֹת

Le verset explique que les Tables de la Loi étaient «GRAVEES» sur deux blocs de pierre.

מהו חרות? רבי יהודה ורבי ירמיה ורבנן. רבי יהודה אומר אל תקרא חָרוּת אלא חירות מן גליות, רבי נחמיה אומר חירות ממלאך המוות, ורבותינו אומרים חירות מן היסורים.

Le middrash explique qu'il ne faut pas lire 'HAROUT (gravé) mais 'Hérout (Libre). Rabbi Yéhouda explique qu'avec la Torah les bnei Israel devenaient «LIBRES» des différents exils. Rabbi Ne'hemia précise «LIBRE» de l'ange de la mort (la mort ne devait plus exister).

Ainsi, s'il n'y avait pas eu la faute du veau d'or, l'opportunité offerte par la donation de la Torah aurait pu abolir à jamais les exils, les souffrances et même la MORT. Quelle magnifique récompense !

Aussi, le Zera Shimshon explique qu'avant le don des premières tables, les bnei israel étaient considérés comme «Adam» avant la faute, dépourvus du mauvais penchant. De ce fait, les premières tables de loi ne mentionnent que la mitsva positive de se «souvenir» du shabbat, c'est-à-dire «de réaliser une «mitsva positive» de SANCTIFIER le shabbat». En effet, dépourvus du mauvais penchant et étant considérés comme ADAM avant la faute, nous étions comme des «anges» qui ne pouvaient que VOULOIR SANCTIFIER HASHEM DE FACON VOLONTAIRE ET SINCERE et de ce fait, réaliser et faire le shabbat comme dans les temps messianiques à venir. Aussi, le verset des «premières tables» fait précisément référence à la «création du monde» car à la création du monde, ADAM (avant sa faute) était encore pur et dépourvu de mauvais penchant.

אֱלֹהִים אֵתֶם' וְכוּ',
מִשּׁוּם הָכֵי שַׁיָּךְ עִקַּר שַׁבָּת וּשְׁמִירָתָם
בְּ'זָכוֹר'. שֶׁ'זָכוֹר' זוֹ מִצְוַת עֲשֵׂה, וְ'שָׁמוֹר' לֹא תַּעֲשֶׂה.
וַעֲשֵׂה דְּשַׁבָּת הוּא לְקַדְּשׁוֹ בְּמַאֲכָל וּבְמִשְׁתֶּה וּבְדִבְרֵי תּוֹרָה
וְכוּ', וְ'שָׁמוֹר' הֵינוּ שֶׁלֹּא לַעֲשׂוֹת בּוֹ מְלָאכָה.

וְקוֹדֶם שֶׁחָטְאוּ שֶׁלֹּא הָיָה לָהֶם עוֹד הַיֵּצֶר הָרָע, וְהָיוּ כְּמוֹ אֱלֹהִים, אֲפִלּוּ בַּחֹל לֹא הָיוּ עוֹשִׂים מְלָאכָה, כְּמוֹ שֶׁיִּהְיֶה לֶעָתִיד, דִּכְתִיב (ישעיה סא, ה) 'וְעָמְדוּ זָרִים וְרָעוּ צֹאנְכֶם', וְאִדְּרַבָּא, לֹא הָיוּ חוֹשְׁשִׁים נַמִּי לַאֲכִילָה וּשְׁתִיָּה וְכוּ', וּמִשּׁוּם הָכֵי הָצְרַךְ לוֹמַר לָהֶם 'זָכוֹר', שֶׁהוּא הָעִקָּר הַצָּרִיךְ לָהֶם. אָמְנָם, לְאַחַר שֶׁחָטְאוּ, הָצְרַךְ לְהַזְהִירָם עַל שְׁבִיתָה מִמְּלָאכָה, שֶׁזֶּה הוּא הָעִקָּר הַצָּרִיךְ לָהֶם לְעֵת עַתָּה.

וּבְדִבְרוֹת הָרִאשׁוֹנוֹת שֶׁלֹּא הָיָה לָהֶם עוֹד גָּלִיּוֹת אֲחֵרוֹת, טַעַם הַשַּׁבָּת הָיָה מִפְּנֵי בְּרִיאַת הָעוֹלָם, אֲבָל לְאַחַר שֶׁחָטְאוּ, נִתְחַדֵּשׁ טַעַם אַחֵר בִּשְׁמִירַת הַשַּׁבָּת, בִּשְׁבִיל יְצִיאַת מִצְרַיִם. מִפְּנֵי שֶׁיְּצִיאַת מִצְרַיִם שֶׁלֹּא בְּעוֹנָתָהּ מְחַיְּבָם לְגָלֻיּוֹת אַחֵרוֹת, וּבְפֶרֶק כָּל כִּתְבֵי (שבת קיח, ב) אָמְרִינַן, כָּל הַמְשַׁמֵּר אֶת הַשַּׁבָּת, נִצּוֹל מִשִּׁעְבּוּד מַלְכֻיּוֹת, וּמִשּׁוּם הָכֵי דַּוְקָא בְּדִבְרוֹת אַחֲרוֹנוֹת נָתַן לָהֶם טַעַם זֶה עַל הַשַּׁבָּת. וְדַיְּק שַׁפִּיר קְרָא לְמֵימַר 'וְזָכַרְתָּ כִּי עֶבֶד הָיִיתָ וְכוּ' וַיֹּצִאֲךָ ה' אֱלֹהֶיךָ מִשָּׁם בְּיָד חֲזָקָה וּבִזְרֹעַ נְטוּיָה', וְלָמָּה הָצְרַךְ 'בְּיָד חֲזָקָה', אֶלָּא וַדַּאי צָרִיךְ לוֹמַר, מִפְּנֵי שֶׁעַדַּיִן לֹא נִשְׁלַם הַקֵּץ, וְסִיֵּם הַכָּתוּב 'עַל כֵּן צִוְּךָ ה' אֱלֹהֶיךָ לַעֲשׂוֹת אֶת יוֹם הַשַּׁבָּת', כְּדֵי שֶׁתִּכְפְּדֶה נַפְשְׁךָ מִשִּׁעְבּוּד מַלְכֻיּוֹת.

וְזֶהוּ נַמִּי דִּבְכָרָשָׁה זוֹ כָּתֵב (שמות לא, יג) 'אַךְ אֶת שַׁבְּתֹתַי', שֶׁמִּקְרָא זֶה נֶאֱמַר לְאַחַר חֵטְא הָעֵגֶל, כִּדְאָמְרִינַן (שמו"ר נא, ח), יָבֹא זָהָב שֶׁבַּמִּשְׁכָּן וִיכַפֵּר עַל זְהַב הָעֵגֶל. וְכָתַב 'אַךְ', לוֹמַר, עַתָּה שֶׁחַטָּאתֶם וְגָרַם לָכֶם שֶׁחָזַר יֵצֶר הָרָע וְשִׁעְבּוּד מַלְכֻיּוֹת, הַתִּקּוּן שֶׁלָּכֶם הוּא שֶׁתִּשְׁמְרוּ 'שַׁבְּתֹתַי', לְשׁוֹן רַבִּים, דְּאָמְרִינַן בְּפֶרֶק כָּל כִּתְבֵי הַנַּ"ל (שם), אִלְמָלֵא מְשַׁמְּרִים יִשְׂרָאֵל שְׁתֵּי שַׁבָּתוֹת מִיָּד נִגְאָלִים.

Seulement, les bnei Israel ayant réalisé la faute du veau d'or, la «dette» des «gelouyot a'herot» (autres exils) qu'Hashem était prêt à annuler, redevient «active». Aussi, la raison de Shabbat n'est plus relative à la création du monde mais relative à la «sortie d'Égypte», en référence au fait que l'esclavage d'Égypte n'ait pas abouti et qu'il doit, de ce fait, être complété par d'autres exils pour «combler les 400 années d'asservissement qu'Hashem a annoncé à Avraham».

Aussi, le **Talmud dans Shabbat (118b)** nous enseigne que «Tout celui qui GARDE le shabbat est sauvé des 'autres exils'». Le shabbat devient donc un «antidote» pour nous protéger des «autres exils» Il ne s'agit plus de le sanctifier **(זָכוֹר)**, il s'agit «de ne pas faire de travaux» **(שָׁמוֹר)**. Le shabbat demande alors un «effort», l'effort de s'abstenir, l'effort «de ne pas faire» (mitsva négative).

Le Ramban dans parashat Yitro indique (précisément en prenant l'exemple de l'ordonnance du shabbat) que la différence entre les mitsvot positives et les mitsvot négatives est la suivante: La mitsva positive requiert un sentiment **d'amour et de bonne volonté** pour la réalisation des commandements, a contrario, la mitsva négative requiert **un sentiment de «crainte»** (et d'abnégation).

Cela va dans le sens de l'explication du Zera Shimshon: Concernant les premières tables, nous étions considérés comme des «**anges**» (absence du mauvais penchant) devant Hashem. Aussi n'avions-nous pas d'autres «choix» que de réaliser le shabbat avec amour et sanctification (ion» (mitsva positive de **זָכוֹר**). A contrario, après la faute du veau d'or, le «mauvais penchant» est revenu en nous et de ce fait, la réalisation des mitsvot est devenue «difficile», d'où la notion de «soumission» (mitsva négative de **שָׁמוֹר**) liées à la non-réalisation de travaux pendant shabbat

הוצאת הגליון והפצתו לזכות

לזכות ולהצלחת

שאול בן רחל

להצלחה וברכה בעסקיו מתוך מנוחה ורגיעות והרבה פנאי לעסוק בתורה

דניאל אזרי בן דגי'נה מלכה

להצלחה וברכה בעסקיו בכל העולם ופרנסה טוב וקדושה צפונה וגבוה מתוך מנוחה ואושר בלי הטרדות ודאגות

לעילוי נשמת

Yael Bat Sarah Et Solika Bat Rahma

Ce feuillet est écrit par Rav Amram Azoulay * 580624120 ע"ר יוצא לאור ע"י זרע שמשון
(auteur du livre Bnei Shimshon ,drachotes commentées du Zera Shimshon, contact Bneishimshon@gmail.com)
et publié à l'aide de l'organisation mondiale du Zera Shimshon
Pour recevoir le feuillet, merci d'envoyer une demande au mail: zera277@gmail.com ou en téléchargement sur le site zerashimshon.com
Contacts, Rav Israel Zylberberg 05271-66450 Rav Paskesz mbpaskesz@gmail.com 347-496-5657

ניתן להפקיד בבנק מרכנתיל (17)
סניף 635 כ.ח. 71713028 ע"ש זרע שמשון
כמו"כ ניתן לתרום בכרטיס אשראי

Pour ceux qui souhaitent dédier l'étude du feuillet pour l'élévation de l'âme d'un proche

Merci de contacter
Israël: 05271-66-450
Etats-Unis: 347-496-5657

וזכות הצדיק ודברי תורתו הקדושים יגן מכל צרה וצוקה, ויושפע על הלומדים ועל המסייעים בני חיי ומזוני וכל טוב סלה כהבטחתו בהקדמת ספריו

Pour contacter l'auteur de ce feuillet «français»: Bneishimshon@gmail.com

LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita

LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

Les vertus de la Tsédaka

ונתנו איש כופר נפשו... (שמות ל, י"ב)

Chacun d'eux paiera à D.ieu le rachat de sa personne (Chémot 30.12)

Le peuple juif se caractérise par son engagement à l'égard d'autrui, il ressent ce qu'il vit et partage sa souffrance. Cette caractéristique – donner de nous-mêmes à l'autre – ne va pas de soi. En effet, la majorité des hommes sont occupés jour et nuit à amasser autant d'argent que possible, et non à distribuer des fonds aux autres. Nous sommes exactement le contraire : nous cherchons à donner, donner et encore donner ...

Le don contient en effet un élément essentiel, une valeur que nous avons intériorisée. Les non-Juifs distribuent également leur argent ici et là, mais le peuple juif se distingue en ce qu'il perçoit dans le don une partie de son essence, il vit le désir de donner, il éprouve une volonté qui brûle en lui et le pousse à se sacrifier en faveur de son prochain. Cette qualité est exclusive, et son origine est dévoilée dans la paracha de la semaine :

Le Maître du monde nous prescrit de donner le demi-shékel, en ces termes : « Chacun d'eux paiera à D.ieu le rachat de sa personne. » Nous découvrons ici deux idées essentielles :

La première : le Baal Hatourim nous dévoile que le terme ונתנו *Vénatato* (il paiera) est un palindrome, un terme que l'on peut lire dans les deux sens, de droite à gauche ou de gauche à droite. Ceci nous indique que le don est profitable aux deux parties, au donneur et au receveur de la même manière. Il est vrai que le donneur se trouve d'un côté et le receveur, de l'autre côté, mais tout comme le bénéficiaire reçoit – il offre aussi au donneur le mérite de lui donner, et dans la même mesure, tout comme le donneur donne son argent au bénéficiaire, il reçoit une abondance au centuple !

La seconde : le don est un « rachat de sa personne. » Le don achète véritablement des personnes. À l'aide du don, le donneur mérite d'acheter sa propre personne, et ceux qui lui sont proches. Lorsqu'un homme donne, il ne se contente pas de donner, il acquiert des mérites et une profusion pour lui et sa famille.

À une période où le monde est en effervescence, une époque parsemée d'obstacles et de menaces de toutes parts, les hommes cherchent un bon investissement stable, qui leur permette de conserver leur richesse personnelle, de la protéger, et de s'assurer qu'elle soit disponible en cas de besoin. La Torah nous dévoile le secret du meilleur investissement possible :

S'investir dans le don. Lorsqu'un homme donne de lui-même, il se sépare, pour ainsi dire, de son argent, mais c'est une vision erronée. En effet, le don lui assure son avenir personnel, l'abondance spirituelle et matérielle dont il a besoin, la confiance et la stabilité. Un homme qui donne la Tsédaka de tout cœur mérite une longue vie dans la santé, une réussite personnelle et celle de ses enfants, a de la satisfaction, ne craint pas les épreuves de son époque et s'enrichit au centuple par rapport à ce qu'il possédait au départ.

Et pour preuve, écoutez ce dévoilement extraordinaire de l'auteur du *Méil Tsédaka*. Il existe dans le monde des anges destructeurs dont le rôle est de causer du tort aux hommes, de les punir pour leurs fautes ou leur causer des dégâts. Lorsqu'un ange de cette sorte part en mission pour porter atteinte à un Juif, si ce dernier donne la Tsédaka, l'ange destructeur se heurte au barrage de l'ange préposé à la Tsédaka, qui l'empêche d'arriver à l'adresse désirée... L'ange destructeur combat l'ange de Tsédaka, et tous deux se présentent devant le Créateur du monde pour un débat urgent...

L'ange destructeur prétend qu'on lui a donné le droit de blesser untel, qui mérite d'être frappé par une épreuve douloureuse. L'ange de Tsédaka s'écrie en face : « Laissez-le tranquille, cet homme donne la Tsédaka ! » Le Maître du monde tranche en faveur de l'ange de Tsédaka, car la Mitsva de Tsédaka surpasse toutes les fautes commises par cet homme, et ainsi, il échappe à la sanction décrétée contre lui !

Figurons-nous les sentiments de celui qui donne la Tsédaka. Il donne son argent, il mérite des compliments... Et quelle est la vérité ? Dans le Ciel, dans une discussion animée entre l'ange destructeur et l'ange de Tsédaka, le don à la Tsédaka est ce qui l'a sauvé d'une punition ou d'un malheur, et lui a sauvé la vie ! Alors qui a profité du don, le donneur ou le receveur ? Le receveur en bénéficie, mais le don profite au centuple au donneur ! Chers frères, le moment est venu de nous renforcer dans la vertu de la Tsédaka, en donnant de manière plus généreuse à nos frères dans le besoin. Mobilisons-nous pour donner et donner encore, et nous mériterons, ainsi que notre famille, d'être protégés par la Tsédaka et de bénéficier d'une abondance du Ciel !

L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

Qu'est-ce qui conduisit le terroriste à renoncer à tuer le Juif qu'il avait déjà capturé ?

Cette histoire se déroule au début du mois de Tévet 2021. Malheureusement, les résidents d'Erets Israël sont habitués à ces nouvelles, lorsque la menace des ennemis d'Israël parvient à se concrétiser. C'est ce qui se passa également ce jour-là...

Dans les ruelles du quartier juif de Jérusalem, non loin du Kotel, deux membres des forces de sécurité marchaient, parcourant les alentours et assurant la surveillance de ce lieu particulièrement sensible, qui avait connu des attentats et des catastrophes. Ils entendirent soudain derrière eux le bruit d'un homme essoufflé, et ils tournèrent la tête...

Ils se retrouvèrent face à un terroriste qui tenait un couteau en main, à deux mètres à peine de là où ils se trouvaient. Ils lui ordonnèrent de s'arrêter et reculèrent d'un pas, mais l'homme continua à les menacer avec son immense couteau, et s'approcha encore plus près. Ils lui tirèrent dessus et l'éliminèrent...

Les scènes de cet attentat déjoué qui aurait pu se solder par la perte de deux hommes juifs, circulèrent rapidement. Tout le monde se réjouit de ce miracle, qui avait vu la mort du terroriste en quelques instants et la vie sauve pour les deux Juifs. Un aspect moins connu : les forces de sécurité qui enquêtent sur des attentats ont d'autres vidéos qui décrivent le parcours du terroriste ce matin-là...

Nous sommes le lendemain matin, lorsque trois membres des forces de sécurité, habillés en civil, se présentent à une Yéchiva dans le quartier juif de la vieille ville, et appellent un certain jeune homme, David Halévi. Le jeune homme se présente et les hommes lui demandent de le suivre pour une enquête à la police... Le jeune homme ne savait pas du tout de quoi il en retournait, mais il les suivit...

À son arrivée dans les bureaux, on lui montra une vidéo terrifiante, dans lequel on voyait le maudit terroriste s'abattre sur lui, et quelques minutes plus tard, le laisser partir. « Que s'est-il passé ici ? lui demandèrent-ils. Comment se fait-il que le terroriste te soit tombé dessus et qu'au final, il t'ait laissé tranquille ? Comment as-tu réussi à le convaincre de te relâcher ? Il était sur le point

de te tuer, et subitement, il est parti ! Tu l'as menacé ? Tu lui as parlé ? Que s'est-il passé exactement ? »

Le jeune homme était embarrassé. Il se souvenait très bien de l'incident violent de la veille, lorsqu'un musulman s'était jeté sur lui alors qu'il sortait du Mikvé dans la vieille ville, menaçant de le tuer, mû par la haine contre les Juifs. Le jeune homme n'avait pas imaginé que le terroriste éliminé quelques minutes plus tard était le même que celui qui s'était jeté sur lui, et c'est alors qu'il comprit l'étendue du miracle...

Il n'avait pas grand-chose à ajouter aux questions posées, il confirma leur récit du terroriste qui s'était jeté sur lui et avait sorti son couteau. « Je me suis demandé alors si j'aurai encore l'occasion de réciter le *Chéma Israël* avant de mourir... Puis soudain, il lâcha prise et partit en courant... »

« Mais pourquoi ? insistèrent les enquêteurs. Pourquoi ce terroriste assoiffé de sang a-t-il abandonné sa proie qui se trouvait déjà entre ses mains, et est parti pour tenter une autre aventure ? »

« Je n'en ai pas la moindre idée, répondit le jeune homme, c'est bizarre. Je n'ai qu'une seule explication. Lorsque je suis sorti du Mikvé, avant de rencontrer ce maudit terroriste, un jeune homme me demanda un don de quelques shékels. Je ne voulais pas spécialement lui donner, j'avais dans la poche une pièce de dix shékels, c'est tout ce que j'avais... J'ai hésité, et au final, je lui ai donné la pièce... Je suis ensuite sorti du Mikvé et suis tombé nez à nez avec le terroriste, et selon toute vraisemblance, ces dix shékels pour la Tsédaka m'ont protégé... »

Cette histoire a été relatée par le Rav Yaakov Chiche chlita. C'est incroyable ! Lorsqu'on affirme que la Tsédaka sauve de la mort, l'idée n'est pas d'offrir d'immenses sommes ou de financer la construction d'un bâtiment. Ce qui est visé, ce sont les petits dons au quotidien comme celui-là, lorsque quelqu'un nous demande la Tsédaka, et nous répondons à sa demande et lui donnons ce que nous pouvons. Il s'avère que nous donnons à la personne, mais également à nous-mêmes, car cette Tsédaka nous protège !

Chers frères, adoptons ce message, adoptons la Mitsva de Tsédaka chaque jour de l'année, contribuons autant que possible en faveur de nos frères dans le besoin, servons-nous de nos fonds pour sauver un Juif. Plus nous contribuerons généreusement à la Tsédaka, plus nous offrirons notre argent et nos biens en faveur de notre prochain dans la joie et de bon cœur, plus nous bénéficierons de l'ouverture par Hachem des portes de l'abondance, de Sa protection et d'une vie heureuse !

L'ÉTINCELLE DE VIE

Une intervention prodigieuse ...

Cette histoire se déroule lorsque l'Admour d'Arloï, que son mérite nous protège, était à l'hôpital pour un traitement ; chaque jour, son proche et fidèle bienfaiteur, R' Yaakov Chalom Fischer zatsal, lui rendait visite. R' Yaakov Chalom parlait avec les médecins pour s'assurer d'obtenir les meilleurs traitements possibles pour son Rabbi. Peu à peu, il commença à s'intéresser à ce qui se passait autour...

Il découvrit que dans la chambre attenante au Rabbi était alité un Juif âgé qui était malade en fin de vie. R' Yaakov demanda à ses proches de se renseigner si ce malade avait besoin d'une aide quelconque, comme c'était son usage : chercher des occasions de prodiguer du bien à son prochain. La famille de ce malade ne coopéra pas facilement, l'état de leur père les avait conduits à perdre leur patience et leur joie de vivre. Mais R' Yaakov ne baissa pas les bras, et demanda à son bras droit, le Rav Chaoul Yé'hezkel Moskowitz chlita, d'examiner le dossier en détail...

Deux jours avant que l'Admour d'Arloï quitte l'hôpital, Rav Chaoul avait réussi à enrôler l'aide d'un membre de la famille, qui lui avait confié que ce père de famille était malade en phase terminale : il avait perdu la vision, l'ouïe et le goût, et en vérité, les médecins avaient baissé les bras face à son état. Il ajouta que ce Juif était un membre respecté de sa communauté, qu'il ne fréquentait plus depuis longtemps compte tenu de la dégradation de son état de santé. Ses proches étaient très inquiets, mais assez impuissants...

R' Yaakov entendit cela, et son sens aiguisé de la Tsédaka se mit en action. Il s'adressa aux médecins, leur demandant des renseignements sur ce malade, envisageant la possibilité d'un traitement pour améliorer son état de santé. Les médecins étaient d'avis que c'était peine perdue, mais R' Yaakov Chalom ne baissa pas les bras, et recruta un professeur qui évoqua la possibilité d'un traitement novateur à l'étranger, qui pourrait être efficace dans son cas...

R' Yaakov se réjouit de cette nouvelle, en dépit du prix élevé demandé. Il demanda au professeur de prendre en charge ce patient sous son aile, et finança pour lui un vol médicalisé à l'étranger, comprenant tous les frais attenants, y compris le traitement dans son intégralité. Il déboursa plusieurs centaines de milliers de shékels pour un Juif qu'il ne connaissait pas, et qui ne pourrait sans doute pas lui exprimer sa reconnaissance pour sa générosité !

Ce malade en phase terminale fut envoyé à l'étranger, bénéficia des meilleurs traitements aux mains de médecins privés, et tous les frais furent couverts par R' Yaakov Chalom. Le traitement dura de longues semaines, mais malheureusement, le malade ne survécut pas. Il rentra en Israël alors que son état était très préoccupant, et décéda quelques jours plus tard. À l'issue de Sim'hat Torah 2016, il fut inhumé, et aussitôt après, R' Yaakov se rendit dans la maison de deuil, et aborda la veuve, à qui il promit ceci :

« À compter d'aujourd'hui, je prends tout en charge. Je vous accorde une bourse mensuelle, une aide pour les mariages des enfants orphelins, tout est sur mon compte. C'est un grand malheur, mais ne sombrez pas dans la tristesse et les soucis sur l'avenir, sur la subsistance. Je vous promets de subvenir à vos besoins et à prendre en charge les frais des mariages ! » Sur ce, il tourna les talons avant même que la veuve ne puisse le remercier pour sa bonté...

Nous tenons cette histoire du Rav Chaoul Moskowitz chlita, qui en confirme tous les détails. Nous en tirons la leçon suivante :

Il est très important de donner la Tsédaka, et il n'est pas moins important de sentir ce que vit le démuni, et il est encore bien plus capital de chercher les personnes qui ont besoin d'aide, d'offrir notre aide avant que l'autre partie ait honte. R' Yaakov Chalom était un exemple remarquable : il identifiait une situation de détresse avant même qu'on fasse appel à lui, et choisit de sa propre initiative d'apporter son aide rapide...

Il n'est pas nécessaire d'être un grand bienfaiteur, mais il faut un grand cœur. Il faut intégrer l'idée que la détresse de l'autre est mon problème, que le don en sa faveur est pertinent pour moi, et lorsque je donne, je ne sacrifie pas une part de moi-même, mais je me donne à moi-même. Adoptons cette approche, agissons dans la même veine, offrons notre argent de tout cœur – et nous mériterons d'attirer à nous une profusion de bonté et de compassion !

Ce feuillet est extrait
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita
perles2paracha@gmail.com

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,
veuillez composer le numéro suivant
073-295-1342

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)
afin de soutenir la diffusion de ce feuillet, veuillez nous contacter au **053-311-0710**
Il est également possible de faire un don par Nedarim Plus

Ki Tissa
2 Mars 2024
22 Adar I 5784
1333

	All.	Fin	R. Tam
Paris	18h16	19h24	20h20
Lyon	18h09	19h14	19h58
Marseille	18h10	19h12	19h54
Tel Aviv	17h16	18h16	18h52
Jérusalem	17h02	18h15	18h55

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

- Le 18 Adar, Rabbi Yéhochoua Raphaël Pin'has Di Chigoura
- Le 19 Adar, Rabbi Its'hak 'Hadad, président du tribunal rabbinique de Djerba
- Le 20 Adar, Rabbi Chlomo Zalman Auerbach, Roch Yéchiva de Kol Torah
- Le 21 Adar, Rabbi Avraham Ibn Moussa
- Le 22 Adar, Rabbi Chlomo Zafrani, Roch Yéchiva de Kéter Torah
- Le 23 Adar, Rabbi Yochiyahou Pinto
- Le 24 Adar, Rabbi Eliahou Hacohen, auteur du Chévèt Moussar

בס"ד

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Qui compte-t-on ?

« Ceci ils donneront, tous ceux qui seront compris dans le dénombrement, la moitié d'un sicle, selon le sicle du sanctuaire. » (Chémot 30, 13)

Rachi compare le recensement des enfants d'Israël, ordonné par l'Eternel par le biais d'un demi-sicle, à celui effectué par un berger qui compte ses pièces de bétail, car elles lui sont chères. Néanmoins, nous savons que le Saint béni soit-Il nous aime, aussi en quoi est-il nécessaire qu'Il nous l'exprime à travers ce recensement ? En outre, nous pouvons nous demander pourquoi le pauvre comme le riche devaient apporter un demi-sicle (cf. Chémot 30, 15), plutôt que de laisser le loisir à chacun de faire un don selon ses moyens et sa générosité.

Il me semble que, bien que D.ieu connaisse pertinemment notre nombre exact, Il nous compte et recompte afin de nous témoigner notre importance à Ses yeux et de susciter notre remise en question : nous comportons-nous de la sorte envers notre prochain ? Comptons-nous les autres tant ils nous sont chers ? Les considère-t-on réellement comme tels ? Aussi, le Créateur désire-t-Il que nous prenions exemple de Lui et suivions Sa voie dans notre relation à autrui en lui exprimant notre amour et en lui venant à l'aide.

Évidemment, il ne sert à rien de se limiter à exprimer verbalement cette affection. Il s'agit, bien plus, de compatir à sa peine et de lui apporter son assistance. Par exemple, s'il est confronté à des difficultés financières, plutôt que de l'ignorer, il faut lui donner de la tsédaka, mitsva des plus remarquables.

Il nous incombe donc d'ouvrir notre cœur et notre portefeuille pour le soutenir selon nos possibilités, afin qu'il puisse rétablir sa situation. Seule une telle attitude peut être qualifiée d'amour du prochain. C'est pourquoi, aussitôt après l'ordre du recensement, exprimant l'amour que D.ieu nous porte, il est dit : « Ceci ils donneront (...) la moitié d'un sicle », afin de nous enseigner la manière dont il nous incombe d'aimer autrui, en agissant en sa faveur et en lui donnant tout ce dont il a besoin.

Notre Maître Rabbi 'Haïm Pinto – que son mérite nous protège – incarnait cette ligne de conduite. Tous les vendredis, il allait lui-même de foyer en foyer pour ramasser de la nourriture à l'intention des pauvres. Faisant fi de son honneur, il se déplaçait ainsi dans les rues du méla'h avec deux charrettes qu'il remplissait de mets préparés en l'honneur de Chabbat. Animé de l'inspiration divine, il était capable de dire à chaque femme exactement combien de 'halot ou de boulettes de viande elle avait préparées. Les maîtresses de maison étaient si sidérées qu'elles s'exécutaient aussitôt et donnaient au Rav ce qu'il leur demandait. Cette entraide, ce soutien aux pauvres constitue un réel exemple d'amour pour son frère juif.

Cela étant, pourquoi D.ieu a-t-Il intimé aux enfants d'Israël l'ordre de donner un demi-chékel ? Afin de nous signifier que, même ce que nous donnons à la tsédaka provient en réalité de Sa poche, comme le souligne le Tana : « Car tout vient de Toi et c'est de Ta main que nous tenons ce que nous T'avons donné. » (Avot 3, 7) En effet, le monde entier et tout ce qu'il contient appartiennent à l'Eternel. Néanmoins, Il considère comme si nous étions Ses associés et nous dit : « Prends la moitié de tes biens pour tes propres besoins et ceux de ton foyer et rends-Moi la deuxième moitié en la consacrant à l'observance de Mes mitsvot, à la tsédaka et aux bonnes actions. »

Soulignons ici que les initiales des mots ma'hatsit hachékel (le demi-chékel) équivalent numériquement à quarante-cinq, de même que le terme adam (homme). En outre, ce nombre correspond également à la valeur numérique complète du Nom divin Youd-Hé-Vav-Hé. Nous en déduisons que, lorsque l'homme donne de la tsédaka à son prochain, il relie les Noms divins et accède à une plénitude personnelle. C'est pourquoi l'Eternel ordonna de donner un demi-sicle, celui de notre prochain venant compléter le nôtre pour former un sicle entier, afin d'exprimer l'idée selon laquelle on ne parvient à la perfection qu'avec son prochain.

Puissions-nous avoir le mérite de nous inspirer de la conduite exemplaire de notre Maître Rabbi 'Haïm Pinto, en particulier concernant la tsédaka qui a toujours été l'une de ses priorités et pour laquelle il œuvra avec dévotion. Nous élèverons ainsi la corne du peuple juif qui aura droit à la Délivrance finale, bientôt et de nos jours, amen !

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Les trois meilleures années

Une femme new-yorkaise apprit qu'elle était atteinte d'une grave maladie. Lorsqu'elle eut connaissance du diagnostic, elle vint me demander une brakha pour guérir par le mérite de mes ancêtres.

À cette période, elle n'observait pas la Torah, ni les mitsvot et je lui demandai donc de faire une téchouva absolue, sa maladie étant certainement une piqûre de rappel en ce sens.

Remarquant à son doigt une bague particulièrement grosse et ostentatoire, je lui demandai de cesser de la porter par pudeur. Elle retira aussitôt le bijou et, acceptant mes paroles, se repentit complètement.

Pendant trois ans, à chacun de mes passages dans la capitale américaine, elle venait me demander une bénédiction. La maladie eut finalement raison d'elle et elle rendit l'âme à l'issue de ces trois années de terrible souffrance.

Je ne l'appris qu'après coup, lors d'une rencontre avec son mari. Il semblait ailleurs et je remarquai également que, contrairement à son habitude, il n'était pas rasé selon la coutume des endeuillés. C'est pourquoi je m'enquis de la santé de son épouse.

Il éclata aussitôt en sanglots, peinant à articuler quoi que ce soit. Il finit tout de même par me révéler, dans une tristesse infinie, que sa femme était décédée et que, lors de ses derniers instants, elle lui avait demandé de réciter avec elle le Chéma. Comprenant qu'elle s'apprêtait à quitter ce monde, il s'était exécuté avec une grande ferveur.

Après cela, elle avait ajouté la demande suivante : « Je t'en prie, lorsque je ne serai plus là, va voir le Rav Pinto et dis-lui que, depuis notre première rencontre il y a trois ans, j'ai eu le mérite de connaître le Créateur et que, grâce à lui, j'ai eu la émouna que ma vie n'était pas terminée. Je suis certaine que c'est cette foi qui m'a permis de mériter ces trois années de vie supplémentaires, ces trois années qui ont été les meilleures de ma vie parce que les plus spirituelles, et c'est pourquoi je voudrais que tu le remercies après ma mort. »

Ce sont les dernières paroles qu'elle prononça avant de quitter ce monde pour celui de Vérité. Nous devons en tirer comme leçon l'importance de faire téchouva, sans attendre de tels signes du Ciel, afin de ne pas devoir le quitter avant l'heure. Et, du fait que nous ne savons pas à l'avance quelle sera notre dernière heure, il faut faire téchouva chaque jour.

DE LA HAFTARA

« A'hav envoya (...) » (Mélakhim I chap. 18)

Lien avec la paracha : la haftara évoque la lutte ouverte menée par le prophète Eliahou contre l'idolâtrie et le reproche fait au peuple à ce sujet – « Jusqu'à quand clocherez-vous entre les deux parties ? » –, tandis que la paracha rapporte les réprimandes de Moché suite à la faute du veau d'or.

Les Achkénazes lisent la haftara : « De longs jours s'écoulèrent (...) » (Ibid.)

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Les personnes médisantes

Les gens qui ont l'habitude de médire, comme ceux qui se regroupent pour raconter ce qu'ont fait les autres ou ce qu'ils ont entendu de mal sur eux, sont appelés par nos Sages « personnes médisantes ». Leur punition est bien plus grande du fait qu'ils transgressent intentionnellement cet interdit de la Torah, devenu à leurs yeux un acte licite. A leur sujet, le verset dit : « Que l'Eternel supprime toutes les langues mielleuses, les lèvres qui s'expriment avec arrogance. » (Téhilim 12, 4)

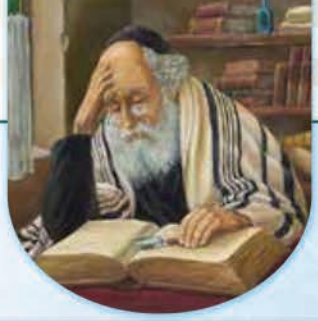

Paroles de Tsaddikim

Un rayon de soleil pour les autres

« Et les Israélites remarquaient le visage de Moché, dont la peau était rayonnante. » (Chémot 34, 35)

Une personne dont le visage est rayonnant crée autour d'elle une atmosphère agréable dont jouissent les autres. En retour, elle bénéficie elle-même d'une telle conduite à son égard de la part du Saint béni soit-Il.

Quelle est la plus grande bénédiction qu'on puisse souhaiter à un Juif ?

Tous les jours, nous demandons dans la prière : « Bénis-nous, notre Père, tous comme un, par la lumière de Ta face, car, par la lumière de Ta face, Tu nous as donné, Eternel notre D.ieu, Torah et vie, amour et bienfaisance, charité et bénédiction, miséricorde, vie et paix. » Cette bénédiction concentre tout le bien que l'on puisse demander. Le Maharal de Prague souligne que, tandis que la valeur de l'argent fluctue, celle d'un visage rayonnant ne s'estompe jamais.

A l'inverse, la plus grande malédiction que l'on puisse imaginer est un voilement de la face divine. La Guémara ('Haguiga) rapporte que, lorsque l'un des Amoraïm, lisant la paracha de Ki-Tavo énumérant les malédictions, arriva au verset « mais alors même, Je persisterai, Moi, à dérober Ma face », il éclata en sanglots.

Il n'existe rien de plus redoutable. De même, il peut arriver qu'une maman frappe son enfant. Celui-ci pleure alors, mais se réfugie ensuite dans son tablier dans lequel il se sent malgré tout aimé et protégé. Par contre, si elle lui déclare qu'elle ne veut plus avoir de lien avec lui, même si elle ne lui a rien fait, il sent qu'il n'est plus sous sa tutelle, a été coupé de sa source de protection, ce qui est plus douloureux que tout.

Nous demandons à D.ieu de nous éclairer de Sa face. Nous désirons être agréés de Lui. Si l'on observe de près le terme réguech (sentiment), on constatera qu'il est composé des mêmes lettres que le mot guécher (pont). La chaleur humaine représente le pont entre un père et son fils, une mère et sa fille, un homme et son prochain.

On raconte qu'à la fin de sa vie, le Rav 'Haïm Friedlander zatsal, malade, éprouvait des difficultés à sourire aux gens, mais s'efforçait pourtant de le faire, même au téléphone. Il affirmait qu'il s'agissait là d'un réel devoir, au même titre que celui de prendre à Souccot les quatre espèces. Il expliquait que notre interlocuteur, au téléphone, pouvait aisément déduire si nous étions en train de sourire ou non et que nous devions donc veiller à le faire également à ce moment-là.

Son Maître, le Rav Dessler, écrit dans son Mikhtav MéEliahou que Chamaï est l'auteur de la Michna : « Accueille tout homme avec un visage avenant. » Nous en déduisons qu'il s'agit là d'une obligation et non pas simplement d'un comportement pieux. Plus encore, l'ouvrage Yéréïm précise que celui qui n'affiche pas un visage rayonnant à son prochain transgresse cet interdit de la Torah « Ne vous lésez point l'un l'autre. » Quoi de plus effrayant !

Ce que nous avons dit s'applique aussi bien vis-à-vis des gens proches de nous que des étrangers. Mais il nous incombe particulièrement de veiller à notre conduite à l'égard des membres de notre foyer, de notre femme et de nos enfants. Car, comme le souligne le Rav Wolbe dans son Kountrass hadrakha la'hatanim, le véritable test de l'homme est la manière dont il se comporte dans l'enceinte de sa maison, en vertu de l'injonction de Rabénou 'Haïm Vital – que son mérite nous protège – d'être, avant tout, agréable chez soi, envers sa famille.

PERLES SUR LA PARACHA

Des tables complémentaires

« Il jeta de ses mains les tables. » (Chémot 32, 19)

Il est écrit miyado (de sa main), mais on lit miyadav (de ses mains). Quel enseignement cette double lecture recèle-t-elle ?

Rav Israël Salanter zatsal explique qu'au départ, Moché pensait ne briser qu'une des deux tables, du fait qu'en construisant le veau d'or, les enfants d'Israël n'avaient porté atteinte qu'à l'une d'elles, celle où figurent les mitsvot vis-à-vis de D.ieu.

Mais il reconsidéra la chose et se dit qu'il n'était pas possible qu'un homme atteigne la perfection dans ses relations avec autrui s'il ne l'a pas aussi atteinte dans celles envers l'Eternel. Aussi, pensait-il au départ n'utiliser qu'une de ses mains afin de briser une table, mais, après réflexion, il se résolut à briser les deux de ses deux mains.

Le secret des treize midot

« La Divinité passa devant lui et proclama (...) » (Chémot 34, 6)

Le Saint béni soit-Il a formulé la promesse suivante aux enfants d'Israël : « A chaque fois qu'ils prononceront Mes treize attributs selon leur ordre, Je leur pardonnerai. » Comment expliquer que cette seule récitation nous donne droit au pardon divin ?

Rapportant la question des Guéonim, le Réchit 'Hokhma (chaar haanava) s'interroge également ainsi : nous pouvons constater que, parfois, nous implorons le Créateur en nous écriant ces treize attributs et Il ne nous répond pas pour autant. Quelle est donc la vertu si particulière de ces treize midot ?

Il répond que D.ieu n'a pas voulu dire qu'il suffit de les évoquer. Il s'agit, bien plus, d'agir dans ce sens, c'est-à-dire d'imiter les voies divines décrites ici, en vertu de l'injonction de nos Sages : « De même qu'Il est clément, sois clément ; de même qu'Il est miséricordieux, sois miséricordieux (...) » C'est ce travail sur soi, visant à améliorer nos relations vis-à-vis d'autrui, qui nous garantira l'absolution de nos fautes.

La valeur du Chabbat

« Toutefois, observez Mes Chabbats, car c'est un symbole de Moi à vous. » (Chémot 31, 13)

Comme l'explique le Or Ha'haïm, il existe une différence de fond entre la mitsva du Chabbat et les autres mitsvot.

Quelqu'un qui s'abstient de voler durant un certain temps n'est pas considéré comme observant la mitsva « tu ne voleras pas » pendant tout cet intervalle, mais uniquement lorsque se présente à lui une opportunité de voler et qu'il se maîtrise.

Par contre, concernant le Chabbat, du fait qu'il existe constamment une possibilité de le transgresser, celui qui veille à le respecter a le mérite d'accomplir une mitsva à chaque instant qu'il ne l'a pas profané.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le dénominateur commun entre l'argent et le feu

Au sujet de la mitsva d'apporter un demi-sicle, il est dit : « Ceci ils donneront, tous ceux qui seront compris dans le dénombrement (...) » Et Rachi de commenter que l'Eternel montra à Moché comme la forme d'une monnaie de feu dont le poids était d'un demi-sicle et lui dit : « Ceci ils donneront. »

Le Saint béni soit-Il désirait ainsi enseigner à Moché un principe important : la pièce d'argent ressemble au feu. Celui qui utilise le feu convenablement peut en retirer de nombreux bénéfices : cuire, s'éclairer, se réchauffer. Cependant, si, à D.ieu ne plaise, quelqu'un en fait usage sans respecter les règles de sécurité, le feu peut brûler tout ce qui se trouve sur son passage.

Or, il en est de même concernant la pièce d'argent, symbole de nos biens. Si nous l'employons pour un but positif comme la tsédaka, les actes de bienfaisance ou la recherche de perfection dans les objets servant à des mitsvot, elle nous sera d'un grand secours. Par contre, un manque de responsabilité ou de morale et une utilisation pour l'acquisition d'objets interdits ou indésirables risquent d'entraîner de lourds dommages à son détenteur et de le précipiter dans l'abîme.

J'ai trouvé une jolie allusion à cette idée. Le mot matbéa (pièce) peut être décomposé en la lettre Mèm et le terme téva (nature). Autrement dit, l'homme doit prendre les éléments de la nature créés par D.ieu, comme l'argent, et les subjuguer à la Torah, donnée à Moché en quarante jours (valeur numérique du Mèm).

Telle est la ligne de conduite qu'il est souhaitable d'adopter, celle d'utiliser tous les objets matériels provenant, si l'on peut dire, du mauvais penchant, pour les besoins de la Torah et des mitsvot.

Par exemple, nos Sages nous enseignent (Avot 4, 28) que « la jalousie, le désir et la recherche des honneurs expulsent l'homme de ce monde ». A première lecture, il semble que ces vices soient à abolir à tout prix. Pourtant, si l'on réfléchit et agit intelligemment, on réalisera qu'ils peuvent être employés positivement, pour l'honneur divin. Ainsi, l'émulation peut nous encourager à imiter quelqu'un qui est fidèle à la Torah.

De même, la gourmandise peut être orientée vers des repas constituant une mitsva, comme ceux de Chabbat ou des fêtes ou celui célébrant une circoncision.

Le texte dit à ce sujet : « Tu aimeras l'Eternel, ton D.ieu, de tout ton cœur » (Dévarim 6, 5) et nos Maîtres d'interpréter (Brakhot 54a) le doublement de la lettre Beit du mot lévavékha (ton cœur) comme une allusion à notre devoir de servir le Créateur avec nos deux penchants, le bon et le mauvais. En d'autres termes, il s'agit d'employer le mauvais penchant dans un sens positif, en tant qu'assistant du bon penchant.

EN PERSPECTIVE

« Ceci ils donneront, tous ceux qui seront compris dans le dénombrement, la moitié d'un sicle, selon le sicle du sanctuaire. » (Chémot 30, 13)

Rachi explique que l'Eternel a montré à Moché comme la forme d'une monnaie de feu et lui a dit : « Ceci ils donneront. »

Pourquoi a-t-Il choisi de lui montrer une pièce de feu ? L'ouvrage Pné Meïr propose l'explication suivante : de même qu'en allumant une lumière par un feu, celui-ci ne se trouve pas diminué, lorsque l'homme donne une partie de ce qu'il possède, il ne lui manque rien. Donner à la tsédaka ne représente pas une perte.

Le Baal Hatourim fait remarquer que le terme vénatnou du verset « chacun d'eux paiera (vénatnou, lit. : donnera) au Seigneur le rachat de sa personne lors du dénombrement » peut être lu dans les deux sens, de droite à gauche ou de gauche à droite. Car, tout ce que l'homme distribue à la tsédaka finit par lui revenir. Aussi, ne perd-il rien à observer cette mitsva.

DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Lorsqu'il était jeune homme, Rav David Loyb eut le mérite de vivre à Mogador, à l'époque où le Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto Hakatan vivait dans la maison du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol. Il priait dans la même synagogue et jouissait de son rayonnement. Il eut même le privilège d'être de temps en temps désigné pour le servir.

Il dit et répète souvent avec émotion : « Dommage que je n'aie personne pour mettre à l'écrit les nombreux miracles qui me sont arrivés par le mérite du Tsaddik ! Car je suis encore en vie et je regrette que les autres ne puissent pas en avoir connaissance et réaliser l'ampleur du pouvoir d'un Tsaddik, même après son décès. En outre, les paroles de nos Sages sont connues : "Celui qui raconte les histoires des Tsaddikim, c'est comme s'il approfondissait les secrets du Char céleste." »

L'histoire qui suit, M. Loyb l'a souvent racontée à notre Maître qui l'écoute toujours avec le même plaisir :

Il y a environ trente ans, Rav David Loyb se mit à ressentir des douleurs terribles qui n'étaient autres que les signes avant-coureurs d'un cancer. Son état empira de jour en jour et il dut se rendre à Casablanca pour se faire soigner. A ce moment-là, s'y trouvait un médecin français, le Professeur Bouton, spécialisé dans ce domaine.

A son arrivée à l'hôpital, Rav Loyb subit de nombreux examens qui révélèrent la présence d'une tumeur maligne. Le médecin le lui annonça et précisa que l'opération nécessaire était très compliquée.

En entendant la terrible nouvelle, Rav Loyb se mit à trembler. « Qu'allait-il se passer ? Allait-il pouvoir guérir ? » se demanda-t-il, extrêmement inquiet.

Le médecin, sentant son trouble, lui dit : « Je ne peux pas vous opérer si vous avez si peur. Il est indispensable que vous retrouviez votre calme avant l'intervention. »

Mais, au lieu de l'apaiser, ces paroles produisirent l'effet contraire.

Rav Loyb fut admis dans le service du Professeur Bouton afin qu'on procède aux préparatifs nécessaires à l'intervention prévue pour le lendemain matin. Durant la nuit, Rabbi 'Haïm Pinto lui apparut en rêve. Il le vit face à lui, le visage resplendissant comme le firmament, la tête couverte d'un tallit blanc. Rabbi 'Haïm retira son tallit et en enveloppa le corps de Rav Loyb. Puis, il se tourna vers lui en souriant et lui dit :

« Mon fils, je suis Rabbi 'Haïm Pinto. N'aie pas peur, demain je me tiendrai aux côtés du chirurgien au moment de l'opération qui prendra une heure et quart et réussira. Tu as encore de longues années devant toi. »

Rav David se réveilla. C'était un rêve. Mais, il se sentait déjà mieux, plus serein. Progressivement, la peur le quitta jusqu'à disparaître.

Le matin, le professeur Bouton entra dans sa chambre afin de consulter les résultats des derniers examens. Il voulait également vérifier l'état du malade. A sa grande surprise, il le trouva tranquille, comme si l'opération, couronnée de succès, était déjà derrière lui.

« M. Loyb, l'interrogea le spécialiste, que s'est-il passé ? Comment pouvez-vous être aussi serein et souriant ? »

Le malade lui répondit : « J'habite à Mogador. Il y a de cela plusieurs années, y vivait un Tsaddik qui ressemblait à un ange. C'était un Sage parfait, un faiseur de miracles. Cette nuit, ce Tsaddik m'est apparu en rêve et m'a dit que je pouvais être tranquille car l'opération allait réussir et ne durerait pas plus d'une heure et quart. »

Le professeur s'emporta : « M. Loyb, mais de quoi parlez-vous ? C'est une opération extrêmement délicate et compliquée qui va demander au moins trois heures de travail ! »

Les paroles du professeur ne parvinrent pas à lui retirer sa confiance. Il resta serein.

L'opération se passa très bien, par le mérite du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto. Lorsque M. Loyb se réveilla, il vit que le chirurgien se tenait devant lui, le visage exprimant joie et admiration. Rav David attendit qu'il parle, ce qui ne tarda pas :

« M. Loyb, l'intervention a réussi au-delà de toute espérance ! Elle n'a effectivement duré qu'une heure et quart, ce qui est tout simplement inimaginable. Mais, je n'ai vraiment pas l'impression de vous avoir opéré moi-même. Je pense que c'est votre Tsaddik qui m'a aidé et que c'est lui qui a effectué le travail à ma place... »